

MYHOTELMATCH

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2024**



Sommaire

1	Attestation du responsable	3
2	Presentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilite des comptes	4
3	Évènements postérieurs à la clôture	5
4	Changements de méthodes	6
5	Informations sur les délais de paiement	7
6	Facteurs de risques	9
7	Filiales et participations	10
8	Actionnariat	11
9	Capital social	12
10	Etats financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2024	17
11	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	51
12	Comptes annuels au 31 décembre 2024	100
13	Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024	105
14	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	114
15	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés	140
16	Rapport de Gestion	149
17	Rapport de gouvernance d'entreprise	174
18	Rapport de gestion du groupe	187

Attestation du responsable

« J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentés dans le rapport financier qui suit, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontés ».

Paris, le 16 mai 2025

Monsieur Jean-François OTT

Président Directeur Général

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

1. Présentation du groupe et évolution

Notre groupe détenait deux filiales : MHM Labs, créée en juin 2022 en tant que structure dédiée à la recherche et au développement technologique, et MY AGENCY/NYS, société acquise en juillet 2022, spécialisée dans les voyages sur mesure de luxe, à forte dimension artisanale et relationnelle. Ce positionnement distinct de MY AGENCY/NYS venait compléter notre stratégie de diversification, en introduisant une activité à contre-courant de notre orientation technologique. Il s'agissait ainsi de marquer une double séparation : d'une part entre MHM Labs et la société mère MHM, d'autre part entre MHM et ses filiales, aux profils résolument différenciés.

Dès leur intégration, chacune d'elles a été dotée d'une gouvernance distincte. En particulier, MHM Labs et NYS, bien qu'intégrées au groupe, disposaient de leurs propres comptabilités et d'une autonomie de gestion, indépendantes des flux opérationnels de la société mère.

L'année 2023 a représenté une étape clé dans le développement de l'application portée par MHM Labs. Initialement prévu pour un lancement le 18 octobre 2023, ce projet a connu un retard de près de deux mois. Ce décalage s'explique notamment par l'évolution rapide des technologies d'intelligence artificielle, qui a remis en question certains fondements techniques, entraînant une réévaluation stratégique quant à la viabilité du produit.

Sur le plan financier, les premières alertes ont été émises par les commissaires aux comptes au cours de cette même période. Ces signaux ont conduit le Conseil d'administration, au premier semestre 2024, à adopter un plan de redressement et de réorientation stratégique centré sur la société mère MHM. Bien que ce plan n'ait pas explicitement inclus MHM Labs ni NYS, des mesures concomitantes ont été engagées, notamment l'arrêt progressif des activités de MHM Labs et la préparation de la cession de NYS. Ces éléments s'inscrivent dans une dynamique de recentrage global du groupe.

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration a procédé à une réévaluation complète de la stratégie du groupe. À l'issue de cette réflexion, il a été décidé de mettre un terme au développement de l'application.

Dans ce cadre, la cession de NYS est intervenue le 12 décembre 2024, et celle de MHM Labs à la société Oti Ventures USA, Inc. le 31 décembre 2024.

Enfin, à la clôture de l'exercice, la société a annoncé l'ouverture de discussions en vue d'un rapprochement stratégique avec Courbet Heritage, susceptibles d'aboutir au cours du premier trimestre 2025.

2. Faits marquants de la période

2.1. Alerte CAC

La période est marquée par le déclenchement de plusieurs phases d'alerte par les commissaires aux comptes, remettant en doute la continuité d'exploitation de la société. Ces alertes se concluent par la convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire de continuité d'exploitation.

2.2. Démission administrateurs

Le 13 février 2024, Monsieur Radstrom annonce sa démission du Conseil d'Administration. Il n'est pas remplacé.

Le 4 juin 2024, Monsieur Rubino annonce sa démission du Conseil d'Administration. Il n'est pas remplacé.

2.3. Décisions stratégiques

Afin d'assurer la continuité d'exploitation, le Conseil d'administration fixe plusieurs actions dont la cession de certaines filiales, la réduction de la masse salariale ainsi que la réalisation d'une augmentation de capital de manière à faire entrer de nouveaux investisseurs pour financer les besoins en trésorerie. Le Conseil d'administration décide également la mise en pause du développement de l'application de MyHotelMatch.

2.4. Assemblée Générale de continuité d'exploitation

Suite aux différentes alertes, une assemblée générale a été convoquée en urgence le 13 juin 2024 et a permis de voter la continuité d'exploitation de la société.

Nombre d'actions composant le capital social de la société :	3 601 580
Nombre d'actions ayant droit de vote :	3 601 580
Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :	11
Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :	1 732 068

N° de la résolution	Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nombre de voix	En %	Nombre de voix	En %		
1	1 732 068	1 732 068	1 732 068	100%	0	0	Adoptée	0
2	1 732 068	1 732 068	1 537 067	88,7%	0	0	Adoptée	195 001
3	1 732 068	1 732 068	1 258 539	72,7%	473 529	27,3%	Adoptée	0

2.5. Cession de l'activité NYS

En 2024, la société a décidé de céder sa filiale opérationnelle NYS pour quatre raisons majeures :

- Fournir à la maison les moyens financiers de continuer son activité et de mettre en œuvre les nouveaux projets.
- L'activité de NYS ne s'inscrit pas dans la nouvelle vision de la société mère.
- La création de valeur de NYS pour l'activité de MYHOTELMATCH ne s'est pas avérée flagrante.
- Le fait que NYS soit en plan de sauvegarde n'a pas permis non plus la création d'un périmètre commun de trésorerie pour soutenir sa maison mère.

Il a donc été décidé de céder l'ensemble des activités de NYS à la société WABY888 présidée par Ruben Abitbol et dirigée par Li Zhouli. Dans le même temps NYS a signé un accord pour reprendre le bail dévolu par MYHOTELMATCH au 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris. Ce dernier accordant le droit à MYHOTELMATCH de conserver son siège autant que nécessaire dans les locaux de NYS. En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. Cette session a permis à la société de payer l'ensemble de ses créanciers à l'exception de OTT Héritage.

2.6. Décision de mettre en pause les développements

La mise en pause du développement de l'application de MyHotelMatch a induit le départ de l'ensemble des salariés de la société MHM Labs entre juillet et septembre 2024.

2.7. Cession de la société MHM LABS

La société MHM Labs, filiale de recherche et développement du groupe, a été cédée à Ott Ventures USA, Inc. le 31 décembre 2024 dans le cadre d'une opération portant sur l'intégralité des titres composant son capital social (*share deal*). Par cette opération, l'ensemble des actifs et des passifs de MHM Labs, y compris ceux existants au moment de la cession, a été transféré à l'acquéreur.

Il est à noter que l'exécution complète de cette cession a été rapidement suivie par l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de MHM Labs, circonstance survenue postérieurement à la sortie de cette société du périmètre de MHM.

2.8. Démission du Directeur Général

Le 10 octobre 2024, Yves Abitbol a démissionné de son poste de Directeur Général et a été remplacé dans ses fonctions par Jean-François Ott. Cette démission s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise qui vend sa filiale NYS et étudie un rapprochement avec la société immobilière cotée Courbet Héritage.

3. Operations sur capital

Aucune opération sur capital n'a eu lieu durant l'exercice 2024.

Évènements postérieurs à la clôture

1. Approbations des comptes consolidés 2023

Le Conseil d'administration s'est réuni le 25 février 2025 pour approuver les comptes consolidés 2023.

2.9. Péréemption des BSA

Les Bons de Souscription d'Actions (BSA) émis par la société en 2014, prorogés en 2023, sont arrivés à échéance le 4 décembre 2024. Cette péréemption marque la fin des droits attachés à ces instruments financiers. Les BSA encore en circulation et non exercés sont donc expirés.

2.10. Projet de rapprochement stratégique avec Courbet Héritage

La Société étudie un projet de rapprochement avec Courbet Héritage qui se distingue par son expertise dans la gestion et le développement d'actifs immobiliers, avec un portefeuille diversifié axé sur le secteur hôtelier et touristique. Société cotée sur Euronext Access (Code ISIN : FR0004998318 – Mnémonique : MLCOU), Courbet Héritage, en qualité d'holding, adopte une stratégie d'investissement contrariante, n'hésitant pas à investir tôt dans le cycle de développement pour capter des opportunités à des valeurs attractives.

Courbet Héritage privilégie les acquisitions dans des villes offrant un potentiel de croissance à long terme, avec un cycle d'investissement s'étendant généralement de 3 à 7 ans. Cette vision s'aligne parfaitement avec la stratégie envisagée par MyHotelMatch, qui souhaite renforcer son expertise en matière de rénovation d'actifs, notamment dans le secteur hôtelier, et exploiter des synergies pour maximiser la valeur de son portefeuille immobilier. L'objectif de cette opération est double :

- Renforcer la structure financière de la société en intégrant des actifs à forte valeur ajoutée, permettant ainsi d'améliorer sa solidité et sa rentabilité.
- Accélérer le recentrage stratégique sur le secteur immobilier, en abandonnant certaines activités non stratégiques et en s'appuyant sur l'expertise de Courbet Héritage dans l'investissement et la valorisation d'actifs à long terme.

2.11. Soutien financier de OTT Héritage

Parallèlement, la société a reçu un soutien financier de son principal actionnaire OTT Héritage, renforçant ainsi sa capacité à poursuivre ses opérations et à mettre en œuvre ses projets stratégiques. Ce soutien prend la forme d'un engagement financier visant à sécuriser les besoins de trésorerie à court terme et à faciliter la transition vers le nouveau modèle économique.

L'implication de OTT Héritage témoigne de la confiance des investisseurs et des actionnaires dans la capacité de la société à se redresser et à créer de la valeur durablement.

Le rapprochement avec Courbet Héritage et le soutien de OTT Héritage – constituent des éléments déterminants pour assurer la continuité d'exploitation de la société et son repositionnement sur un modèle plus stable et rentable. Grâce à ces initiatives, la société est en mesure d'aborder l'année 2025 avec une vision renforcée et des perspectives de développement solides.

2. Tenue de l'Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

En date du 24 avril 2024 la Société a demandé le report d'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire auprès du tribunal de commerce d'Antibes qui a accordé un délai allant jusqu'au 30 septembre 2024. Suite à l'impossibilité de présenter des comptes au 30 septembre la société a de nouveau sollicité le tribunal de commerce de Paris en date du 6 septembre 2024. La demande a été rejetée en date du 3 octobre 2024. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a eu lieu le 20 mars 2025.

Conseil d'administration

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

- Jean-François OTT, Président
- Yves Abitbol
- Brad Taylor
- Charlotte Gauthier
- Auriane de Castelneau
- Rebecca Chaussat
- OTT Héritage

Comité d'Audit

La société a également un nouveau comité d'audit composé de Brad Taylor et Yves Abitbol.

Confirmation de la maturité des ORA et comptabilisation en dette

L'assemblée générale du 20 mars 2025 porte la résolution suivante : confirmation de la maturité des ORA le 4 décembre 2023 et confirmation de leur comptabilisation en dette dans les comptes de la société MYHOTELMATCH à un taux d'intérêt de 5 % pour une durée de 24 mois avec une échéance le 4 décembre 2025.

Nomination des commissaires aux comptes

L'assemblée générale du 20 mars 2025 a décidé de renouveler le mandat de la société R.B.A. en qualité de Commissaire aux comptes co-titulaire pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030. A également été décidé, la nomination de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes co-titulaire pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

3. MHM Labs

Peu de temps après sa cession, intervenue le 31 décembre 2024, la société MHM Labs a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, suivie d'une liquidation judiciaire prononcée en mars 2025. Ces procédures ont exclusivement concerné MHM Labs, alors pleinement sortie du périmètre de MHM.

La cession à Ott Ventures USA, Inc. a emporté transfert intégral des titres et, avec eux, de l'ensemble des obligations et passifs de MHM Labs. À la date d'ouverture des procédures collectives, MHM n'était plus actionnaire de MHM Labs.

4. Démission de Auriane de Castelneau

Le 18 avril 2025, Auriane de Castelneau membre du Conseil d'administration a annoncé sa démission à effet immédiat.

5. Approbation des comptes semestriels 2024 et publication du Rapport Financier Semestriel 2024

Les comptes semestriels 2024 ont fait l'objet d'un examen par le comité d'audit et les commissaires aux comptes de la société puis ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2025. Le Rapport Financier Semestriel 2024 a, quant à lui, été publié le 30 avril 2025 et est disponible sur le site internet de la société.

Changements de méthodes

1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MYHOTELMATCH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque MYHOTELMATCH détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2024, le périmètre comprenait une société.

Société	Forme juridique	SIREN	Adresse siège social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode consolidation
MYHOTELMATCH	SA	542 030 200	58 avenue d'Iéna, 75116 Paris	100%	100%	Société mère

Les sociétés adhoc dont l'impact sur les comptes consolidés est significatif sont consolidées en intégration globale. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

2. Activité en matière de recherche et de développement

Il est précisé que la Société a exercé des activités réputées de recherche et développement au sens de la définition du crédit impôt recherche au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La société a signé le 5 mai 2023 un contrat d'accompagnement avec la société Mood Conseil de recherche de financement innovation. Celui-ci s'appliquera aux

investissements en ressources et matériels dédiés à la recherche, à l'innovation et au développement.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a pour but d'encourager les entreprises à engager des activités de recherche et développement (R&D). Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 alinéa 1er et D. 441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441L-1 ^{er} : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441L-2 ^e : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		34 108	3 264	26 340	1 008 490	1 072 202	-	2 520	3 397	11 066		16 983
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		4,2%	0,4%	3,2%	123,5%	131,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,0%	1,5%	2,1%	6,7%		10,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses ou non comptabilisées						(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NA					NA						
Montant total des factures exclues	NA					NA						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours					30 jours						

La cession de la filiale NYS a permis à la Société de payer l'ensemble de ses créanciers à l'exception de OTT Héritage.

1. Présentation des résultats

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024 figurent en Annexe 3 du présent rapport. Ces comptes ont été établis selon la réglementation de l'Autorité des Normes comptables applicable aux comptes individuels.

La Société étant cotée sur Euronext Paris, elle a également l'obligation de produire des états financiers préparés selon les normes IFRS. Les états financiers IFRS figurent en Annexe 1 du présent rapport et sont analysés ci-dessous.

2. Analyse des résultats et de la situation financière

2.1. Résultat global de l'exercice

Nous vous proposons d'approuver les comptes constatant une perte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de (990.135) euros.

2.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2024 :	(990.135) €
Report à nouveau débiteur au 31/12/2024 :	(16.594.753) €
Montant à affecter	(990.135) €
Affectation	0
En totalité, au poste « report à nouveau » :	(17.584.888) €

Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Nous vous rappelons en outre qu'au cours des trois derniers exercices, la Société n'a procédé à aucune distribution exceptionnelle.

Les comptes de l'exercice écoulé n'incluent aucune dépense ni charge telle que visée aux articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts.

Dépenses et charges non fiscalement déductibles

3. Capitaux propres

La Société étant toujours au 31 décembre 2024 en perte de ses capitaux propres, il conviendra de continuer à procéder à la reconstitution de ces derniers.

4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2 du Code du commerce, le tableau des résultats afférent aux cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1156 290	1823 047	3 050 348	3 601 580	3 601 580
Nombres d'actions ordinaires	115 628 977	182 304 691	305 034 826	3 601 580	3 601 580
Nombres d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer :	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligations	117 715 849	56 040 135	19 950 000	159 500	0
- par droit de souscription	345 531 324	340 531 324	253 891 324	2 027 681	0
Opération et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)	133 632	0	0	161 960	206 890
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(29 187 860)	5 658	(1 403 649)	(1 090 022)	(1 571 170)
Impôts sur les bénéfices	318 950	(4 086)	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 958 904	(10 508)	(774 358)	(3 419 813)	(990 135)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	0	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions Dividende attribué	0	(0)	(0)	(1)	(0)
Effectif moyen des salariés	1	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	36 000	15 969	0	0	0
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécu. soc. œuvres)	13 572	6 020	0	0	0

5. Honoraires des commissaires aux comptes

(En euros)	DELOITTE			RBA			AUDIT PLUS						
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%	
Audit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	30 000	0	100		30 000	30 000	100	55,56	0	30 000		100	
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	24 000	0	44,44	0	0	0	0	0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	30 000	0	100		30 000	54 000	100	100	0	30 000		100	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	30 000	0	100	0	30 000	54 000	100	100	0	30 000	0	100	0

Facteurs de risques

Le présent chapitre présente les principaux risques propres à la Société sur la base des risques dont la Société a connaissance à la date du rapport financier annuel.

Le présent chapitre présente également les dispositifs de maîtrise desdits risques que la Société a déjà mis en place.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport financier annuel avant de décider de souscrire ou d'acquiescer des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des principaux risques qui lui sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du rapport financier annuel, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans le rapport financier annuel n'est pas exhaustive.

D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du rapport financier annuel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

1. Risques liés aux liquidités

La stratégie de MyHotelMatch dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres ou sous la forme de crédits « Impôts Recherche », afin de financer la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante. Il est possible, en cas par exemple d'événements affectant le marché de l'hôtellerie ou de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration, et rencontre ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

2. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières selon les termes du contrat ou de la transaction à laquelle elle participe ; le risque de contrepartie concerne les créances clients, les autres créances liées à l'activité.

3. Dispositif et description des procédures de contrôle interne

Les opérations concourant à l'exercice de l'activité sociale de la Société comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur, et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de la Société.

Le dispositif de contrôle et de suivi vise à couvrir les principaux risques identifiés ainsi qu'à définir les pistes d'améliorations des procédures de contrôle interne, étant précisé que depuis le 27 octobre 2020 aucune procédure de contrôle liée à la protection des actifs, à la gestion locative et commerciale des actifs n'est identifiée dans la mesure où la Société n'a plus d'actif immobilier.

4. Procédures de contrôle interne liées aux risques financiers

Toute question relevant de ce domaine est systématiquement examinée par le Président Directeur Général qui fait un point régulier sur la gestion de la trésorerie et les besoins de financement.

5. Procédures de contrôle interne liées aux risques juridiques et contentieux

Les risques juridiques sont suivis au sein du Conseil d'administration qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable à l'activité de la Société.

6. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les données comptables liées à l'activité de la Société sont transmises par des cabinets spécialisés.

Il en est de même pour les informations relatives au traitement des salaires et des déclarations sociales et fiscales y afférent puis enregistrées en comptabilité.

Chaque arrêté comptable fait l'objet d'un contrôle du Service du Contrôle de Gestion qui analyse les écarts de résultats en prévision du budget et des prévisions de clôture.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les Commissaires aux Comptes, puis en Conseil d'Administration.

Filiales et participations

1. Tableau des participations

La société ne possède plus aucune participation au 31 décembre 2024 puisqu'elle a cédé l'ensemble des activités NYS le 12 décembre 2024 ainsi que la société MHM Labs le 31 décembre 2024.

7. Procédures de contrôle interne relatives aux risques liés à l'environnement digital de la Société

Pour répondre à la première problématique relative aux risques de hacking/piratage, une réplique sécurisée de l'outil MyHotelMatch permet d'assurer la continuité du service en cas de piratage.

Concernant la fuite de données, MyHotelMatch subit des tests réguliers de sécurité qui permettent d'éviter les intrusions. Il existe également un autre risque de perte de données qui serait lié à une défaillance de sauvegarde sur serveur, risque auquel MyHotelMatch se protège en procédant à des sauvegardes incrémentales et journalières de ses données.

2. Prise de participations et prise de contrôle

La Société n'a effectuée aucune prise de participation et de contrôle en 2024.

Actionnariat

1. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2024, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante :

Au 31 Décembre 2024	Nombre d'actions	% du Capital	Droit de vote simple	Droit de vote double	Nombre de voix	% total de droits de vote
OTT HERITAGE	1 077 632	29,92%	1 063 652	0	1 063 652	29,92%
FIPP	343 269	9,53%	343 269	0	343 269	9,53%
NISALAVARA	120 476	3,35%	120 476	0	120 476	3,35%
Autres	2 060 203	57,20%	2 074 183	0	2 074 183	57,20%
Total	3 601 580	100,00%	3 601 580	0	3 601 580	100,00%

2. Franchissements de seuils

2.1. Opérations effectuées par les mandataires sociaux et personnes étroitement liées

Conformément aux dispositions de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous vous avisons que le Conseil d'administration de notre Société a pris acte des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce entre notre Société et :

MYHOTELMATCH

REF	CONTRATS	PARTIES	DATE	DESCRIPTION
20241231S015	Cession MHM LABS- OTT VENTURES		31/12/2024	Cession MHM LABS 100 \$
20241212S001	Cession NYS-WABY888		12/12/2024	Cession NYS-WABY888 800 000 euros
20240630S001	Cession de créance	MHM LABS-O&T PARTNERS-MYHOTELMATCH	30/6/2024	Contrat de cession de créance 17 607,10 euros
20240630S002	Cession de créance	O&T PARTNERS-MYHOTELMATCH-OTT HERITAGE	30/6/2024	Contrat de cession de créance 12 187,50 euros
20240630S003	Cession de créance	O&T PARTNERS-MYHOTELMATCH-OTT HERITAGE	30/6/2024	Contrat de cession de créance 198 237,98 euros
20240630S004	Compensation de créance	MHM LABS-MYHOTEL MATCH	30/6/2024	Compensation de créance 360 000 euros
20240917S001	Cession de créance	HOUSE IN THE CITY - MYHOTELMATCH - MYCONCIERGE	17/9/2024	Contrat de cession de créance 11 644 euros
20240917S002	Cession de créance	MYR- MYHOTELMATCH -MYCONCIERGE	17/9/2024	Contrat de cession de créance 10 404 euros
20240917S003	Cession de créance	MY PRESTIGE- MYHOTELMATCH MYCONCIERGE	17/9/2024	Contrat de cession de créance 11 644 euros
20240930S001	Cession de créance	MHM LABS -OTT PARTNERS SERVICES- MYHOTELMATCH	30/9/2024	Contrat de cession de créance 3 455,29 euros
20240930S002	Cession de créance	O&T PARTNERS-MYHOTELMATCH-OTT HERITAGE	30/9/2024	Contrat de cession de créance 19 008,17 euros
20241101S001	Cession de créance	COURBET- HR PARTNERS- MYHOTELMATCH	1/11/2024	Contrat de cession de créance 9 850 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888- AlphaValue-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 51 300 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 AuditPlus-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 27 000 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 CIC MARKET SOLUTIONS-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 25 386,65 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 NYS-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 101 448,05 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 NYS-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 16 645 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888- Mazars-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 50 095,83 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888- RBA-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 51 134,40 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888- Viguié Schmidt & associés-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 69 216 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888- Village bleu-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 162 900,84 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 MHM LABS salaire Yves ABITBOL-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 30 000 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 MHM LABS -MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 93 715,98 euros
20241212S001	Subrogation de dette	Protocole WABY888 FRG-MYHOTELMATCH	12/12/2024	Subrogation de dette 103 200 euros
20241231S001	Cession de créance		31/12/2024	Contrat de cession de créance 7 639,18 euros

MYHOTELMATCH

		OTT PARTNERS SERVICES- MHMLABS LABS - MYHOTELMATCH		
20241231S002	Cession de créance	MHMLABS-OTT PARTNERS SERVICES- MYHOTELMATCH	31/12/2024	Contrat de cession de créance 10 133,96 euros
20241231S003	Cession de créance	OTT HERITAGE- MHMLABS- MYHOTELMATCH	31/12/2024	Contrat de cession de créance 16 145,22 euros
20241231S004	Cession de créance	OTT HERITAGE MHMLABS- MYHOTELMATCH	31/12/2024	Contrat de cession de créance 43 701,28 euros
20241231S005	Cession de créance	OTT HERITAGE MYCONCIERGE- MYHOTELMATCH PROTOCOLE WABY888	30/11/2024	Contrat de cession de créance 76 400,18 euros
20241231S006	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH -MHMLABS- IPEPPER	31/12/2024	Subrogation de dette 36 951,60 euros
20241231S007	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH- MHMLABS- SCALEBAY	31/12/2024	Subrogation de dette 3 276 euros
20241231S008	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH -MHMLABS- AEROPORT DE CANNES	31/12/2024	Subrogation de dette 7 383,08 euros
20241231S009	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH- MHMLABS DSM	31/12/2024	Subrogation de dette 2 580 euros
20241231S010	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH- MHMLABS- FRG	31/12/2024	Subrogation de dette 44 640 euros
20241231S011	Cession de créance	O&T PARTNERS-MYHOTELMATCH-OTT HERITAGE	31/12/2024	Contrat de cession de créance 29 884,25 euros
20241231S012	Cession de créance	O&T PARTNERS-MYHOTELMATCH-OTT HERITAGE	31/12/2024	Contrat de cession de créance de 30 000 euros
20241231S013	Cession de créance	MYHOTELMATCH - MHMLABS - ARTEA	31/12/2024	Contrat de cession de créance de 10 060 euros
20241231S014	Cession de créance	MYHOTELMATCH - MHMLABS - OTT HERITAGE	31/12/2024	Contrat de cession de créance de 3 013,67 euros

Liste des personnes impliquées à la convention réglementée conclue au cours de l'exercice :

- Monsieur Jean-François OTT, Président du Conseil d'administration, bénéficiaire économique des sociétés O&T Partners, OTT Partners Limited, OTT Ventures USA, OTT Héritage.

Capital social

A la date du rapport financier annuel, le capital social de la Société est de 3.601.580,26 €.

Il est divisé en actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

1. Assemblées générales d'actionnaires

1.1. Nature Des Assemblées

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

1.2. Organe De Convocation - Lieu De Réunion Des Assemblées

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe mentionné dans l'avis de convocation.

En effet, compte tenu de la communauté totale des membres des Conseils d'administration entre les sociétés intéressées par la conclusion de cette convention, le Conseil d'administration n'a autorisé préalablement la convention susvisée, qui doit donc être soumise à ratification, dans les conditions de l'article L 225-40 du Code de commerce, de l'assemblée générale.

1.3. Formes Et Délais De Convocation

Les assemblées sont convoquées par un avis inséré au BALO et dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions nominatives indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation soit de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

1.4. Ordre Du Jour Des Assemblées

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

1.5. Admission Aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et qu'il en soit propriétaire depuis deux jours au moins avant la date de la réunion.

La justification de la possession des actions résulte de l'inscription des actions sur le registre des actions nominatives, ou du dépôt au siège social d'une attestation de participation délivrée par une banque, un établissement financier ou une société de bourse dépositaire des titres. L'inscription en compte ou la production de l'attestation doivent être effectuées au deuxième jour ouvré précédant la date de tenue de l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les décisions collectives. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 13 des statuts.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par voie de visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminés par la réglementation en vigueur.

1.6. Représentation Des Actionnaires - Vote Par Correspondance

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

1.7. Tenue De L'assemblée - Bureau

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

1.8. Vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 26.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double.

1.9. Effets Des Délibérations

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Ses délibérations prises conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

1.10. Procès-Verbaux

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

1.11. Objet Et Tenue Des Assemblées Ordinaires

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

1.12. Quorum Et Majorité Des Assemblées Générales Ordinaires

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins un cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix exprimées.

1.13. Objet Et Tenue Des Assemblées Extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou

pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration.

1.14. Quorum Et Majorité Des Assemblées Générales Extraordinaires

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins un quart des actions ayant le droit de vote et, sur deuxième convocation, un cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée, le quorum du cinquième étant à nouveau exigé. Elle statue à la majorité des deux-tiers voix exprimées.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements, les Statuts, ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration.

2.1. Direction Générale

Pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par un Directeur Général.

Le Directeur Général est désigné par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Composition de la Direction Générale

Au 31 décembre 2024, la Direction Générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Principale fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat	Autres mandats en cours	Mandats échus au cours des 5 dernières années
Monsieur Yves ABITBOL	Directeur Général		Démission le 16/09/2024	NEANT	
Monsieur Jean-François OTT	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 16/09/2024	13/12/2021	AGOA 2026	NEANT	

2.2. Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de douze au plus ; toutefois en cas de fusion, ce nombre pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser les tiers des administrateurs en fonction.

Durée des fonctions des administrateurs- Limite d'âge

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Les administrateurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'ils ont atteint cet âge, ils sont réputés démissionnaires d'office avec effet à la date de la décision qui pourvoira à leur remplacement.

Vacances – Cooptations - Ratifications

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre, demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Présidence Et Secrétariat Du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil d'administration ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il sera réputé démissionnaire d'office avec effet à la date du plus proche conseil d'administration qui pourvoira à son remplacement.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement à présider les séances du Conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibération Du Conseil - Procès-Verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative avec un délai de 2 (deux) jours calendaires et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général, ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Or ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tous autres lieux indiqués dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par les moyens de visioconférence et de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur peut disposer de plusieurs pouvoirs sans limite. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les décisions suivantes peuvent être prises par consultation écrite du Conseil d'administration sur la demande du président :

- nomination provisoire de membres du conseil,
- autorisation des cautions aval et garantie donnée par la société,
- décision de modification des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires sur délégation de l'assemblée générale,
- convocation de l'assemblée générale,
- transfert du siège social dans le même département.

La consultation écrite des Administrateurs pourra être effectuée par messagerie électronique, selon les modalités précisées par le règlement intérieur. Les décisions ainsi prises feront l'objet de procès-verbaux établis par le président du Conseil d'administration lesquels sont conservés dans les mêmes conditions que les autres décisions du Conseil d'administration.

Pouvoirs Du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Composition du Conseil d'administration

Suite à l'Assemblée générale du 20 mars 2025, la Société se compose de 7 membres du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-François OTT ;
- Monsieur Bradley TAYLOR ;
- Monsieur Yves ABITBOL ;
- Madame Charlotte GAUTHIER ;
- Madame Auriane DE CASTELNAU
- Madame Rebecca CHAUSSAT
- La société OTT Héritage représentée par Madame Anna ALBELO

Information sur les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Prénom, nom et adresse professionnelle	Principale fonction dans la Société	Date de nomination	Echéance du mandat	Autres fonctions en cours	Mandats dans une autre société
Jean-François OTT	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	13/12/2021	AGOA 2026	NEANT	MAISON SANTA ANNA, OTT PROPERTY, SOCIETE HOTELIERE CHAUNY ET CANNES, OTTELLIER SERVICES LA BOURBOULE, SCI OTTAN, FAMILLE OTT, NEGOCIANTS EN VIN A SAINT MEDARD EN PROVENCE, OTT PARTNERS SERVICES, COURBET HERITAGE, THE HOLLYWOOD HOTEL CANNES, SOCIETE CANNOISE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SCEP), LA PRAGUOISE, MHM LABS, OTTELLIER SERVICES CANNES, LA VILLA WINDSOR, OTT HERITAGE, LA CABANE DES RICAINS, LES VIGNOBLES DE SAINT MEDARD, LES MAUVARRES, OTT HOLDINGS LIMITED, OTT PARTNERS LIMITED, OTT VENTURES USA., SAFETIC AS, GRAND HOTEL MOZART PRAGUE, TONNER DRONES (jusqu'au 16/09/2024), PERSES PROPERTIES SARL, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE PRAGUE, OTT CORPORATION, OTT FAMILY SRO, VELVET CONSTRUCTION, MOZART HOTEL SERVICES, LUCKY BEAR DOO
Yves ABITBOL	Administrateur et Directeur Général jusqu'au 16/09/2024	08/04/2022	AGOA 2027	NEANT	Président de la SAS NYS Gérant de la SCI MYRR
OTT Héritage	Administrateur	20/03/2025	AGOA 2031	NEANT	NEANT
Bradley TAYLOR	Administrateur	20/03/2025	AGOA 2030	NEANT	Vice-président exécutif de la société Ott Ventures USA (Washington, DC, Etats-Unis). Entrepreneur et conseiller de la société Courcelette Holdings (Washington, DC, Etats-Unis).
Rebecca CHAUSSAT	Administrateur	20/03/2025	AGOA 2031	NEANT	NEANT
Charlotte GAUTHIER	Administrateur	08/04/2022	AGOA 2027	NEANT	NEANT
Auriane DE CASTELNAU	Administrateur	25/07/2023	AGOA 2029	NEANT	NEANT

Auriane de Castelnau a fait part de sa démission de ses fonctions au Conseil d'administration le 18 avril 2025.

Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext de décembre 2009, tel que révisé en septembre 2021 (le « Code Middlednext »).

Le texte du Code Middlednext peut être consulté sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

A ce titre, la Société est attentive à mettre en place les mesures visant à se conformer aux recommandations de gouvernement d'entreprise.

Activité du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2024.

- 22 mars 2024
- 12 avril 2024
- 17 avril 2024
- 26 avril 2024
- 21 mai 2024
- 16 septembre 2024

Au cours de l'exercice 2024, l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'élève à 63 %.

ANNEXE 1 - Etats financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2024**Sommaire**

1. États financiers	19
1.1. Etat du résultat net	19
1.2. Autres éléments du résultat global	20
1.3. Etat de la situation financière consolidée	21
1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé	22
1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	23
2. Présentation du Groupe, faits caractéristiques de l'exercice et comparabilité des comptes	24
2.1. Présentation du groupe et évolution	24
2.2. Continuité d'exploitation – Budget de trésorerie	24
2.3. Faits marquants de l'exercice	24
2.4. Faits postérieurs à la clôture	24
2.5. Périmètre de consolidation	24
3. Activités abandonnées	25
3.1. Cession des sociétés NYS et MHMLABS	25
3.2. Etats financiers des activités abandonnées	25
3.3. Retraitement des résultats comparatifs	27
4. Méthodes et principes comptables	27
4.1. Base de préparation	27
4.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises	27
4.3. Écarts d'acquisition (goodwill)	27
4.4. Règles et méthodes comptables	27
5. Notes annexes sur les postes du bilan	31
5.1. Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)	31
5.2. Immobilisations incorporelles	31
5.3. Immobilisations corporelles	32
5.4. Droits d'utilisation	33
5.5. Actifs financiers, participations dans les entreprises associées et autres actifs non courant	34
5.6. Stocks et en-cours	36
5.7. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation	36
5.8. Trésorerie nette	38
5.9. Provisions et synthèse des autres postes	38
5.10. Dettes financières	39
5.11. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation	41

6. Notes annexes sur les postes du compte de résultat	43
6.1. Chiffre d'affaires	43
6.2. Achats consommés	43
6.3. Charges externes	44
6.4. Charges de personnel et effectifs	44
6.5. Impôts et taxes	45
6.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	45
6.7. Autres produits et charges opérationnels courants	46
6.8. Autres produits et charges opérationnels non courants	46
6.9. Coût de l'endettement financier net	47
6.10. Coût de l'endettement financier net	47
7. Note annexe sur l'impôt sur les résultats	48
7.1. Note annexe sur l'impôt sur les résultats	48
8. Autres Informations	49
8.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels	49
8.2. Rémunérations des commissaires aux comptes	49
8.3. Rémunération des organes de direction	49
8.4. Résultats sectoriels	49
8.5. Facteurs de risque	49
8.6. Transactions avec les parties liées	50

1. États financiers

1.1. Etat du résultat net

En milliers d'euros	NOTES	2024	2023 retraité (a)
Chiffre d'affaires	6.1	62	42
Achats consommés	6.2	(3)	(2)
Charges externes	6.3	(541)	(725)
Charges de personnel	6.4	0	0
Impôts et taxes	6.5	0	(1)
Dotations nettes aux amortissements	6.6	(176)	(223)
Dotations nettes aux provisions	6.6	0	0
Variation de stocks de produits en cours		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	7	(0)
Résultat opérationnel courant		(650)	(909)
Autres produits et charges opérationnels	6.8	2	18
Dépréciations des écarts d'acquisition		0	0
Résultat opérationnel		(649)	(892)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	18
Coût de l'endettement financier brut		(105)	(8)
Coût de l'endettement financier net	6.10	(102)	10
Autres produits et charges financiers	6.9	(68)	(282)
Résultat financier		(170)	(272)
Quote part du résultat des entreprises associées		0	0
Impôt sur le résultat	7.2	(11)	11
Résultat net des activités poursuivies		(829)	(1152)
Résultat net des activités abandonnées	3.2	(523)	(2 042)
Résultat net		(1 352)	(3 194)
Part du groupe		(1 284)	(3 196)
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		(68)	2
Nombre d'actions		3 601 580	3 601 580
Résultat net par action part du Groupe en Euros		(0,207893)	(0,887385)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

1.2. Autres éléments du résultat global

En Milliers d'euros	Notes	2024			2023		
		Total	Part Minoritaire	Part Groupe	Total	Part Minoritaire	Part Groupe
Résultat net		(1352)	(68)	(1284)	(3194)	2	(3196)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0	0	0	0	0
Impôts liés		0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion		0	0	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets		0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres		0	0	0	0	0	0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		0	0	0	0	0	0
Impôts		0	0	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets		0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		0	0	0	0	0	0
Total autres éléments du résultat global comptabilisés ? directement en capitaux propres		0	0	0	0	0	0
Résultat global		(1352)	(68)	(1284)	(3194)	2	(3196)

1.3. Etat de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Actif non courant			
Ecart d'acquisition	5.1	0	209
Immobilisations incorporelles	5.2	0	499
Immobilisations corporelles	5.3	64	533
Droits d'utilisation	5.4	0	1594
Autres actifs financiers non courant	5.5	13	149
Impôts différés	5.7	1	29
Total actif non courant		77	3 013
Actif courant			
Stocks		0	0
Clients	5.7	25	2 176
Autres créances opérationnelles	5.7	13	217
Actifs d'impôts exigibles		0	0
Autres actifs	5.7	404	858
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	3	623
Total actif courant		445	3 874
Actifs destinés la vente		0	0
Total de l'actif		523	6 888
Capitaux propres			
Capital et primes		14 265	14 265
Réserves consolidées		(16 246)	(13 050)
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		(1 284)	(3 196)
Total des capitaux propres Part du Groupe		(3 265)	(1 981)
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		0	229
Total des capitaux propres		(3 265)	(1 752)
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières	5.10	1 402	3 182
Impôts différés		0	0
Provisions non courantes	5.9	0	27
Fournisseurs	5.11	0	55
Autres passifs	5.11	0	12
Total passif non courant		1 402	3 276
Passif courant			
Fournisseurs	5.11	1 440	2 613
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	5.10	807	1 299
Dettes d'impôt sur le résultat		0	0
Provisions courantes		0	0
Avances et acomptes reçus	5.11	0	277
Autres passifs courants	5.11	139	1 175
Total passif courant		2 386	5 364
Total des capitaux propres et passif		523	6 888

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Résultat net total des entités consolidées		(1352)	(3194)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		0	0
Dividendes reçus des mises en équivalence		0	0
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions		517	1330
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés		0	0
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		0	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		1692	30
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0	0
CAF après coût de l'endettement financier		856	(1835)
Coût de l'endettement financier		160	99
Impôts versés		11	(133)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt		1027	(1869)
Variation du BFR		2 431	698
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)		3 457	(1171)
<i>Dont flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés</i>	3.2.	<i>4 116</i>	<i>354</i>
Acquisitions d'immobilisations		(168)	(386)
Cessions d'immobilisations		0	0
Réduction des autres immobilisations financières		85	30
Incidence des variations de périmètre		(3 700)	0
Variation nette des placements à court terme		22	125
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)		(3 762)	(231)
<i>Dont flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés</i>	3.2.	<i>(4 623)</i>	<i>(696)</i>
Variation nette des emprunts		(304)	(434)
Émissions d'emprunts		0	0
<i>Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)</i>		<i>(96)</i>	<i>(187)</i>
Dividendes versés des filiales		0	0
Dividendes reçus/versés de la société mère		0	0
Augmentations / réductions de capital		0	1278
Actionnaires : capital appelé non versé		0	0
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		0	0
Variation nette des concours bancaires		(1)	0
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)		(304)	844
<i>Dont flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés</i>	3.2.	<i>(95)</i>	<i>(186)</i>
Variation de change sur la trésorerie (IV)		0	0
Variation de change sur autres postes du bilan		0	0
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)		0	0
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)		(610)	(558)
Trésorerie : ouverture		613	1170
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements		0	0
Trésorerie : clôture		3	613

1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe			Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle		
	Capital et primes	Autres Réserves consolidées et Résultat		Total	Total	Total
		Réserves	Résultat			
Capitaux propres retraités au 01 JANVIER 2023	12 787	(12 344)	(706)	(263)	227	(36)
Affectation du Résultat 2022	0	(706)	706	0	0	0
Mouvements de capital	1 478	0	0	1 478	0	1 478
Dividendes distribués en 2023	0	0	0	0	0	0
Retraitement réserves consolidées	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé 2023	0	0	(3 196)	(3 196)	2	(3 194)
Autres éléments du résultat Global : Ecart de change	0	0	0	0	0	0
Résultat global de la période	0	0	(3 196)	(3 196)	2	(3 194)
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2023	14 265	(13 050)	(3 196)	(1 981)	229	(1 752)
Affectation du Résultat 2023	0	(3 196)	3 196	0	0	0
Mouvements de capital	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués en 2024	0	0	0	0	0	0
Retraitement réserves consolidées	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	(161)	(161)
Résultat consolidé 2024	0	0	(1 284)	(1 284)	(68)	(1 352)
Autres éléments du résultat Global	0	0	0	0	0	0
Résultat global de la période	0	0	(1 284)	(1 284)	(68)	(1 352)
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2024	14 265	(16 246)	(1 284)	(3 265)	0	(3 265)

2. Présentation du Groupe, faits caractéristiques de l'exercice et comparabilité des comptes

2.1. Présentation du groupe et évolution

La société MYHOTELMATCH, société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, est une société en restructuration. En avril 2022, la société change de gouvernance et décide de mettre de côté son activité immobilière pour s'orienter vers le secteur de la technologie et du voyage. En mai 2022, MHM Labs, société de recherche et développement, filiale à 100% de MyHotelMatch, est créée. Le projet est innovant, MHM Labs va développer la première plateforme de rencontre pour hôtels et voyageurs, en faisant matcher des profils à l'instar des sites de rencontre en ligne, grâce à un moteur d'intelligence artificiel. En juillet 2022, dans la continuité de son projet, MyHotelMatch achète NYS, une conciergerie de luxe privée à Paris, créée en 2004 par Yves ABITBOL, ayant déjà réalisé plus de 80 000 expériences sur mesure pour une clientèle exigeante. MyHotelMatch voit cette activité comme une richesse de par son expertise dans le domaine du voyage sur mesure mais aussi dans l'accumulation de données liées à ce secteur d'activités. La donnée, une base essentielle au développement d'un moteur IA (intelligence artificielle). Ce type de développement demande la mise en place de moyens importants et la société bénéficie pour cela du soutien de son actionnaire principal OTT Héritage. Cependant, l'année 2024 marque le début de la fin de l'aventure. En effet, la société se heurte au fil des mois à la difficulté de développer un modèle IA précis correspondant à son objectif. Le monde de la tech et de l'IA évolue très vite, les équipes sont rapidement dépassées et prennent un retard considérable sans en informer le Conseil d'administration. C'est en juin 2024, après l'Assemblée Générale de continuité d'exploitation que la société acte l'arrêt des développements technologiques. En décembre 2024, NYS et MHM Labs sont cédées. La société souhaite revenir à son cœur d'activité qui est l'immobilier et a décidé d'étudier un projet de rapprochement avec Courbet Héritage, foncière cotée dont l'actionnaire majoritaire est OTT Héritage.

2.2. Continuité d'exploitation – Budget de trésorerie

Le budget de trésorerie a été établi dans une hypothèse de continuité d'exploitation sur la base d'un budget de trésorerie permettant d'assurer l'équilibre financier de la société.

2.3. Faits marquants de l'exercice

Cession des titres de participation de la société NYS

En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. La cession effective est intervenue le 12 décembre 2024.

Cession des titres de participation de la société MHM LABS

En date du 31 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole pour la cession des titres de participation de la société MHM LABS à la société OTT VENTURES USA. La cession effective est intervenue le 31 décembre 2024.

Projet de rapprochement avec Courbet Héritage

La Société étudie un projet de rapprochement avec Courbet Héritage qui se distingue par son expertise dans la gestion et le développement d'actifs immobiliers, avec un portefeuille diversifié axé sur le secteur hôtelier et touristique. Société cotée sur Euronext Access (Code ISIN : FR0004998318 – Mnémonique : MLCOU), Courbet Héritage, en qualité d'holding, adopte une stratégie d'investissement contrariante, n'hésitant pas à investir tôt dans le cycle de développement pour capter des opportunités à des valeurs attractives.

Courbet Héritage privilégie les acquisitions dans des villes offrant un potentiel de croissance à long terme, avec un cycle d'investissement s'étendant généralement de 3 à 7 ans. Cette vision s'aligne parfaitement avec la stratégie envisagée par MyHotelMatch, qui souhaite renforcer son expertise en matière de rénovation d'actifs, notamment dans le secteur hôtelier, et exploiter des synergies pour maximiser la valeur de son portefeuille immobilier. L'objectif de cette opération est double :

- Renforcer la structure financière de la société en intégrant des actifs à forte valeur ajoutée, permettant ainsi d'améliorer sa solidité et sa rentabilité.
- Accélérer le recentrage stratégique sur le secteur immobilier, en abandonnant certaines activités non stratégiques et en s'appuyant sur l'expertise de Courbet Héritage dans l'investissement et la valorisation d'actifs à long terme.

2.4. Faits postérieurs à la clôture

Tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

En date du 24 avril 2024 nous avons fait une demande de report d'assemblée générale auprès du tribunal de commerce d'Antibes qui a accordé un délai allant jusqu'au 30 septembre 2024. Suite à notre impossibilité de présenter des comptes au 30 septembre nous avons sollicité le tribunal de commerce de Paris en date du 6 septembre 2024. Notre demande a été rejeté en date du 3 octobre 2024. L'Assemblée générale s'est tenue le 20 mars 2025.

Soutien financier de Ott Héritage

Parallèlement, la société a reçu un soutien financier de son principal actionnaire OTT Héritage, renforçant ainsi sa capacité à poursuivre ses opérations et à mettre en œuvre ses projets stratégiques. Ce soutien prend la forme d'un engagement financier visant à sécuriser les besoins de trésorerie à court terme et à faciliter la transition vers le nouveau modèle économique.

L'implication de OTT Héritage témoigne de la confiance des investisseurs et des actionnaires dans la capacité de la société à se redresser et à créer de la valeur durablement.

Ces deux événements majeurs – le rapprochement avec Courbet Héritage et le soutien de OTT Héritage – constituent des éléments déterminants pour assurer la continuité d'exploitation de la société et son repositionnement sur un modèle plus stable et rentable. Grâce à ces initiatives, la société est en mesure d'aborder l'année 2025 avec une vision renforcée et des perspectives de développement solides.

2.5. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MYHOTELMATCH. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. En 2024, l'ensemble des filiales a été cédé.

Société	Forme juridique	SIREN	Adresse siège social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode consolidation
MYHOTELMATCH	SA	542 030 200	58 AVENUE D'IENA 75016 PARIS	100%	100%	Société mère

3. Activités abandonnées

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée représente une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Lorsque la composante satisfait aux caractéristiques d'une activité abandonnée, le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de cette activité sont alors présentés, nets d'impôt et des frais de cession réels ou estimés, sur une ligne distincte

du compte de résultat consolidé. Les flux de trésorerie des activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau des flux de trésorerie consolidés. Les mêmes traitements sont appliqués au compte de résultat consolidé et au tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice précédent présentés dans l'information comparative.

3.1. Cession des sociétés NYS et MHMLABS

La cession des sociétés NYS et MHMLABS décrit à la note 2.3. a conduit le Groupe à comptabiliser la contribution des sociétés MHMLABS, NYS et de sa filiale MY DRIVER en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 :

- Le résultat net des activités abandonnées de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023 est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités abandonnées » (Cf. note 3.3.) ;

- Le résultat des activités abandonnées de la période est impacté du résultat de cession global des activités minoré des coûts liés à la vente ;

- Les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et aux financements, attribuables aux activités abandonnées réalisés sur l'exercice sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe pour la période en cours et la période comparative.

3.2. Etats financiers des activités abandonnées

Les états financiers des sociétés cédées reclassés en activité abandonnées sont détaillés ci-après.

Résultat des activités abandonnées

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat opérationnel	(1044)	(2162)
Résultat financier	6	(2)
Résultat de cession	494	0
Impôts sur les résultats	21	122
Résultat net des activités abandonnées	(523)	(2042)

Tableau de flux de trésorerie des activités abandonnées

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat net total des entités consolidées	(523)	(2 042)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	0
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	340	1 106
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés	0	0
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	0	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 692	30
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	0	0
CAF après coût de l'endettement financier	1 509	(905)
Coût de l'endettement financier	0	13
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	0	(122)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	1 509	(1 015)
Variation du BFR	2 608	1 369
Charge d'impôt de la période	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	4 116	354
Acquisitions d'immobilisations	(164)	(686)
Cessions d'immobilisations	(800)	0
Réduction des autres immobilisations financières	21	30
Incidence des variations de périmètre	(3 700)	0
Variation nette des placements à court terme	20	(40)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(4 623)	(696)
Variation nette des emprunts	(95)	(186)
Émissions d'emprunts	0	0
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	0	(38)
Dividendes versés des filiales	0	0
Dividendes reçus/versés de la société mère	0	0
Augmentations / réductions de capital	0	0
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	0	0
Variation nette des concours bancaires	(0)	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(95)	(186)

3.3. Retraitement des résultats comparatifs

Au compte de résultat, la période comparative a été retraitée par reclassement de la contribution des sociétés cédées sur la ligne « résultat des activités abandonnées » du compte de résultat avec les incidences suivantes :

En milliers d'euros	2023 publié	Reclassement IFRS 5	2023 retraité
Résultat opérationnel	(3 053)	(2 162)	(892)
Résultat financier	(274)	(2)	(272)
Impôts sur les résultats	133	122	11
Résultat net des activités abandonnées	(3 194)	(2 042)	(1 152)

4. Méthodes et principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

4.1. Base de préparation

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024.

Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Estimations et jugements de la part de la direction

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits au compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base de l'expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros sauf s'il est mentionné qu'ils sont présentés en milliers d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

4.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

L'ensemble des sociétés intégrées établissent leurs comptes en euro.

4.3. Écarts d'acquisition (goodwill)

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

4.4. Règles et méthodes comptables

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La Société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

- Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.
- Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges.
- Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Installations générales	5 à 10 ans
• Matériel outillage	2 à 10 ans
• Matériel de transport	1 à 5 ans
• Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories listées ci-dessous.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ces actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers dérivés, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur comptable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable.
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la valeur d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte-tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de x jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

Actifs disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Seraient classés les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquels le Groupe n'exercerait ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi, etc.). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Comptabilisation des instruments financiers

Selon IFRS 9, les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale. L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur catégorisation, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Le coût amorti correspond à la valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement).

Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier.

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet de tests de valeur, effectués dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Le nouveau modèle de classement introduit par IFRS 9 comprend trois catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) et juste valeur par résultat.

Les actifs financiers ont été décrits ci-dessus.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrés période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre du Groupe une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée, à moins que l'effet de la valeur temps soit significative, auquel cas les provisions sont actualisées.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Avantages au personnel et engagements de retraite

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne comptabilise aucune provision au titre de ces régimes.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers ses salariés en application des dispositions des conventions collectives suivantes : BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS (SYNTEC)- 1486 et PERSONNEL DES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE DOMAINE DU SECTEUR TERTIAIRE - 2098 relatives au départ et à la mise en retraite.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'évolution de ces estimations et hypothèse est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies inclut d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage, ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférent à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Subventions

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits constatés d'avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période écoulée majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires résultant de la conversion des actions potentielles dilutives, ORA et BSA.

En référence au paragraphe 40 de la norme IAS 33, les effets anti dilutifs sur le résultat par action de la conversion des actions potentielles ne doivent pas être prises en compte.

Dans le cas des ORA et BSA existantes au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022), leur conversion aurait un effet anti dilutif (diminution de la perte par action).

IFRS 16 : Contrats de location

Un exercice d'identification des biens pris en location d'une valeur supérieure à 5.000 € a été mené, seule une location d'une durée fixe de neuf années a été

identifiée.

Contrats de location chez le preneur

A la conclusion d'un contrat, l'entité doit apprécier, si celui-ci contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif sur une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de faible valeur ne seront pas retraités par le Groupe (Immobilisation inférieures à 5 000 €), conformément à la possibilité laissée par la norme.

A la date d'effet du contrat de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, et un passif locatif.

A la date d'effet du contrat de location, le preneur doit comptabiliser à l'actif et au passif du bilan, respectivement pour un montant égal lors de leur première comptabilisation :

- un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent,
- une obligation de payer des loyers, égale à la valeur actualisée des paiements futurs ; le taux d'actualisation utilisé étant celui qui égalise la valeur actualisée des loyers avec la juste valeur de l'actif sous-jacent.

Les charges afférentes au contrat de location consisteront en d'une part, l'amortissement et la dépréciation de l'actif du « droit d'utilisation », présentés dans le résultat opérationnel et, d'autre part, la charge d'intérêt liée au passif de loyer, présentée dans le résultat financier.

Le preneur devra réévaluer le passif locatif ainsi que l'actif s'il y a une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'indice conduisant à une modification des flux de trésorerie (IFRS 16 §42 b).

5. Notes annexes sur les postes du bilan

5.1. Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Variations des écarts d'acquisition

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrée de périmètre	Sortie de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1075	0	0	(1075)	0	0	0	0
Amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des écarts d'acquisition	(866)	0	0	866	0	0	0	0
Valeur nette	209	0	0	(209)	0	0	0	0

La colonne "Sortie de périmètre" d'une valeur nette de (209) K€ s'explique par la cession des sociétés NYS et MHM LABS décrite à la note 2.3.

Les écarts d'acquisitions étaient affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	1075	(866)	209
NYS	1171	(866)	305
MYR	(96)	0	(96)

5.2. Immobilisations incorporelles

Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	315	0	(15)	0	0	(331)	0
Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Fonds commercial	4	0	0	0	0	(4)	0
Autres immobilisations incorporelles	498	0	(3)	0	0	(501)	0
Immobilisations incorporelles en cours	83	0	(23)	0	0	(106)	0
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	900	0	(41)	0	0	(941)	0
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements des frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(14)		(60)	0	0	74	0
Amortissements droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements fonds commercial	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements des autres immos incorp.	(387)	0	0	0	0	387	0
Amortissements des immobilisations incorporelles	(401)	0	(60)	0	0	461	0
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le détail des dépréciations des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations concessions, brevets et droits similaires	0	0	(235)	0	0	235	0
Dépréciations droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur fonds commercial	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur autres immo. Incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations avancées et acomptes s/ immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations incorporelles	0	0	(235)	0	0	235	0

5.3. Immobilisations corporelles

Le détail des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains							
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériel & outillage	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	472	129	63	(31)	0	(375)	0
Matériel de bureau	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	288	11	0	0	0	(278)	0
Matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes s/ immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	760	140	63	(31)	0	(653)	0
Dont immobilisations en crédit-bail :	288	11	0	0	0	0	0

Le détail des amortissements corporels s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des autres immobilisations corp.	(132)	(72)	(74)	6	0	128	0
Amortissements du matériel de transport	(95)	(4)	0	0	0	90	0
Amortissements des immobilisations corporelles	(227)	(76)	(74)	6	0	219	0
Dont immobilisations en crédit-bail :	(95)	(4)	0	0	0	0	0

Le détail des dépréciations des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :

Néant.

5.4. Droits d'utilisation

Le détail des valeurs brutes des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Droit d'utilisation de biens immobiliers	1825	0	0	0	0	(1825)	0
Droit d'utilisation de véhicules de tourisme	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation de matériels de transport	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation de matériels de production	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation installations techniques	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation	1825	0	0	0	0	(1825)	0
Dont locations IFRS 16	1825	0	0	0	0	0	0

La colonne "Variations de périmètre" de (1.825) K€ s'explique de la manière suivante :

- (1.735) K€ relatifs aux locaux situés au 58 avenue d'Éléna 75116 PARIS dont le bail a été cédé à la société NYS le 30 septembre 2024. Société dont les titres de participation ont été cédés ;
- (91) K€ relatifs aux locaux de la société MHMLABS dont les titres de participation ont été cédés.

Le détail des amortissements des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotations	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissement droit d'utilisation de biens immobiliers	(231)	0	(145)	0	0	376	0
Amortissement droit d'utilisation de véhicules de tourisme	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement droit d'utilisation de matériels de transport	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement droit d'utilisation licences informatiques	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements droit d'utilisation	(231)	0	(145)	0	0	376	0
Dont locations IFRS	(231)	0	0	0	0	0	0

5.5. Actifs financiers, participations dans les entreprises associées et autres actifs non courant

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	0	0	0	(1667)	0	1667	0
Dividendes à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés	0	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés non courants	13	0	0	0	0	(13)	0
Titres immobilisés courants	0	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	99	2	63	(85)	0	(75)	0
Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers non courant	53	11	0	(42)	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'ajustement intra-groupe haut de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Compte de Liaison Intra-groupe haut de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Compte de Liaison Cessions internes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	165	13	63	(1793)	0	1579	0
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0

La colonne "Variations de périmètre" s'explique par la cession des sociétés NYS et MHMLABS décrite à la note 2.3. .

Le poste « Autres actifs financiers non courant » de 11K€ se compose des VMP - Autres placements.

Les créances immobilisées se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+5	Au-delà	
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	2	2	0	0	0	0	0
Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Créances - Actif immobilisé	2	2	0	0	0	0	0

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart conversion	Variations périmètre	Autres variations
Dépréciations sur titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des autres créances raff. à des part.	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des créances raff. et int. courus	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur titres immobilisés non courants	(7)	0	0	0	0	7	0
Dépréciations sur titres immobilisés courants	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des titres immobilisés de l'activité du portefeuille	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur prêts	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur dépôts et cautionnements	(10)	0	0	0	0	10	0
Dépréciations sur autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des prêts & autres créances	(17)	0	0	0	0	17	0

Autres actifs non courants

Néant.

Le détail des autres actifs non courants s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Impôts différés - actif	1	0	1	29	0	29
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales hors IS	0	0	0	0	0	0
Créances liées à l'intégration fiscale	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0
Produits à recev. Quote part rés. SNC	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison actif	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0

5.6. Stocks et en-cours

Néant.

5.7. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Le détail de l'actif circulant

Libellé	Cloture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	13	0	13	217	0	217
Clients et comptes rattachés	25	0	25	2 464	(287)	2 177
Créances d'exploitation	38	0	38	2 680	(287)	2 393
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. Sociaux	0	0	0	5	0	5
Créances fiscales hors IS	287	0	287	523	0	523
Impôts différés - actif	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	104	0	104	178	0	178
Comptes courants	0	0	0	4	0	4
Autres créances	1 693	(1 691)	1	228	(156)	72
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	12	0	12	77		77
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	2 096	(1 691)	404	1 014	(156)	858
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0
Activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants détenus en vue de la vente & act abandonnés	0	0	0	0	0	0
Actif circulant	2 133	(1 691)	442	3 695	(443)	3 251

Le poste "Autres créances" d'un montant de 1.693 K€ est composé à hauteur de 1.691 K€ de la créance envers la société MHM LABS. Cette créance a été reclassée des comptes courants vers les autres créances en raison de la cession des titres de participation de la société intervenue le 31 décembre 2024. Elle est intégralement dépréciée.

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	< 1 an	1 an << 2 ans	2 ans << 3	3 ans << 4	4 ans << 5	Au-delà
Impôts différés - actif	1	1	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	0	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales hors IS	0	0	0	0	0	0	0
Créances liées à l'intégration fiscale	0	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0	0
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Produits à recev. Quote part rés. SNC	0	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison actif	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	13	13	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	25	25	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	38	38	0	0	0	0	0
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. Sociaux	0	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales hors IS	287	287	0	0	0	0	0
Impôts différés - actif	0	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	104	104	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1693	1693	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'ajustement intra-groupe bas de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison Ecritures d'élimination	0	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison Intra-groupe bas de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion - actif	0	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	12	12	0	0	0	0	0
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	2 096	2 096	0	0	0	0	0
Total créances	2 133	2 133	0	0	0	0	0

5.8. Trésorerie nette

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0
Disponibilités	623	3
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie	0	0
Concours bancaires trésorerie passive	(10)	0
Trésorerie nette courante	613	3
VMP - Autres placements	0	0
Intérêts courus non échus s/ VMP	0	0
Actions propres	0	0
Dépréciations sur actions propres	0	0
Dépréciations sur VMP - Autres placements	0	0
Concours bancaires dettes	1	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0
Trésorerie nette non courante	1	0
Trésorerie nette	614	3

Les VMP – Autres placements ont été reclassés en présentation dans le poste « autres actifs financiers non courant » .

5.9. Provisions et synthèse des autres postes

Provisions

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart conversion	Variations périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites	27	0	0	0	0	(27)	0
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0	0
Reprise - écart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0	0
Provisions non courantes	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés - passif	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions et retraites	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions courantes	0	0	0	0	0	0	0

La synthèse des postes autres réserves, engagements de retraite, provisions courantes et non-courantes et impôts différés passif est la suivante :

En Milliers d'euros

Libellé	Autres réserves	Engagements retraite et assimilés	Provisions non courantes	Impôts différés - passif	Provisions courantes
Ouverture	0	27	0	0	0
Augmentation Inv Emp	0	0	0	0	0
Dotation	0	0	0	0	0
Diminution Cess Remb.	0	0	0	0	0
Reprise	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Effet de change et réévaluation	0	0	0	0	0
Juste valeur	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	(27)	0	0	0
Clôture	0	0	0	0	0

5.10. Dettes financières

Endettement courant et non courant

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
Emprunts obligataires	331	0
Emprunts auprès établis. de crédit	216	0
Dettes location (part +1 an)	1548	0
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Emission titres part. & avances de l'Etat	0	0
Compte courant d'associés	972	1244
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0
Intérêts courus sur emprunts	115	159
Dettes rattachées à des participations	0	0
Endettement non courant	3 182	1 402
Emprunts obligataires	798	798
Emprunts auprès établis. de crédit	160	0
Dettes location (part -1 an)	330	9
Emission titres part. & av. de l'Etat	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0
Concours bancaires trésorerie passive	10	0
Concours bancaires dettes	1	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0
Endettement courant	1 299	807
Dont immobilisations en crédit-bail :	0	0
Endettement courant	0	9
Endettement non courant	0	0

Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Dettes location (part +1 an)	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0
Emission titres part. & avances de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Compte courant d'associés	1244	0	0	0	0	0	1244
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts	159	0	159	0	0	0	0
Dettes rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Endettement non courant	1402	0	159	0	0	0	1244
Emprunts obligataires	798	798	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Dettes location (part -1 an)	9	9	0	0	0	0	0
Emission titres part. & av. de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires trésorerie passive	0	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires dettes	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0	0
Endettement courant	807	807	0	0	0	0	0
Dont immobilisations en crédit-bail :	0	0	0	0	0	0	0
Endettement courant	9	9	0	0	0	0	0
Endettement non courant	0	0	0	0	0	0	0

5.11. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation**Comparatif annuel :**

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	55	0
Dettes sociales	12	0
Dettes fiscales hors IS	0	0
Dettes liées à l'intégration fiscale	0	0
Passifs sur contrat	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0
Comptes courants - passif	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0
Dividendes à payer	0	0
Instruments financiers passif	0	0
Autres dettes	0	0
Charges à payer Quote part perles SNC	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Compte de liaison passif	0	0
Autres passifs non courants	67	0
Dettes fournisseurs	2 613	1 440
Avances acomptes reçus sur commandes	277	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 613	1 440
Instruments financiers passif	0	0
Dettes sociales	506	9
Dettes fiscales hors IS	497	15
Impôts différés - passif	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0
Autres dettes	127	115
Intérêts courus sur dettes	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
Produits constatés d'avance	45	0
Autres passifs courants	1 175	139
Passifs non courants détenus en vue de la vente	0	0
Passifs relatifs à des activités abandonnées	0	0
Total	4 132	1 579

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par échéance comme suit :

En Milliers d'euros

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Impôts différés - passif						
Dettes fournisseurs	0	0	0	0	0	0
Dettes sociales	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales hors IS	0	0	0	0	0	0
Dettes liées à l'intégration fiscale	0	0	0	0	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Comptes courants - passif	0	0	0	0	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0	0	0	0	0
Dividendes à payer	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers passif	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Charges à payer Quote part pertes SNC	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	1440	1440	0	0	0	0
Avances, acomptes reçus sur commandes	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation	1440	1440	0	0	0	0
Instruments financiers passif	0	0	0	0	0	0
Dettes sociales	9	9	0	0	0	0
Dettes fiscales hors IS	15	15	0	0	0	0
Impôts différés - passif	0	0	0	0	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	115	115	0	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0
Autres passifs courants	1579	1579	0	0	0	0
Total	1579	1579	0	0	0	0

6. Notes annexes sur les postes du compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires comparatif

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue de biens	0	0
Production vendue de services	0	0
Produits des activités annexes	62	42
Ventes et Production intra-groupe	0	0
Rabais, remises et ristournes accordés	0	0
Chiffre d'affaires	62	42

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.2. Achats consommés

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Achats de marchandises	0	0
Achats d'études et prestations de services	(3)	(2)
Autres achats	0	0
Achats intra-groupe	0	0
Achats non stockés de matières et fournitures	0	0
Variation stocks de marchandises	0	0
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	0	0
Var. stocks mp fournis. & autres appro.	0	0
Achats consommés	(3)	(2)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.3. Charges externes

En Milliers d'euros

Libellé	31/12/2024	2023 retraité (a)
Sous-traitance	0	0
Redevances de crédit-bail	(0)	(0)
Locations immobilières et charges locatives	(29)	37
Locations mobilières et charges locatives	0	0
Entretien et réparations	0	0
Primes d'assurances	(21)	(21)
Autres services extérieurs	(0)	(31)
Personnel détaché et intérimaire	0	0
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(458)	(605)
Publicité publications relations publiques	(2)	(63)
Transport	0	0
Déplacements missions et réceptions	(6)	(12)
Frais postaux et frais de télécommunications	0	0
Frais bancaires	(25)	(31)
Autres charges externes	0	0
Charges externes	(541)	(725)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.4. Charges de personnel et effectifs

Charge de personnel

En Milliers d'euros	2024	2023 retraité (a)
Rémunérations du personnel	0	0
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	0	0
Autres charges de personnel	0	0
Participation des salariés	0	0
Transferts de charges de personnel	0	0
Charges de personnel	0	0

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

L'effectif moyen du Groupe, hors effectif des activités abandonnées, est le suivant :

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Cadres	0	0
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Effectif moyen interne	0	0
Intérimaires	0	0
Effectif moyen intérimaire	0	0
Effectif moyen total	0	0

(a) L'effectif du Groupe était composé de la somme des effectifs des sociétés cédées.

6.5. Impôts et taxes

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Impôts et taxes sur rémunérations	0	0
CVAE	0	0
Autres impôts et taxes	0	(1)
Impôts et taxes	0	(1)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En Milliers d'euros

Libellé	31/12/2024	2023 retraité (a)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	0	0
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(32)	(30)
Dot./Amt. charges à répartir	0	0
Dot. aux provisions d'exploitation	0	0
Dot./Prov. engagements de retraite	0	0
Dotations pour dépr. des actifs circulants	0	0
Dotations aux amortissements des immobilisations	0	0
Dotations aux provisions réglementées	0	0
Dot. aux provisions	0	0
Dot. Dépr. actif circulant	0	0
Dotations pour dépréciations	0	0
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs incorporels	0	0
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(145)	(193)
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles	0	0
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	0	0
Reprise sur provisions d'exploitation	0	0
Rep./Prov. engagements de retraite	0	0
Rep./Dépr. sur actif circulant	0	0
Rep. sur provisions réglementées	0	0
Rep. sur provisions	0	0
Rep. dépr. Immo. Fin. impairment	0	0
Rep. Dépr. actif circulant	0	0
Reprises sur dépréciations	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(176)	(223)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.7. Autres produits et charges opérationnels courants

En Milliers d'euros	2024	2023 retraité (a)
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Part. résultat /opérat. commun perte	0	0
Autres charges	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	0	0
Autres produits	16	12
Transferts de charges d'exploitation	0	0
Autres produits et charges opérationnels courants	16	12

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.8. Autres produits et charges opérationnels non courants

En Milliers d'euros	2024	2023 retraité (a)
Libellé	2024	2023 retraité (a)
Autres produits sur opérations de gestion	2	18
Produits excep. s/ exercices antérieurs	0	0
Produits de cession de titres conso.	0	0
Produits de cession d'immo. incorp.	0	0
Produits de cession d'immo. corp.	0	0
Produits de cession de titres	0	0
Produits de cession d'autres élém. actif	0	0
Subv. invest. virées au résuit de l'ex.	0	0
Autres produits non courants	0	0
Produits opérationnels non courants	2	18
Autres charges sur opération de gestion	0	0
VNC des titres conso cédés	0	0
VNC des immo. incorp. cédées	0	0
VNC des immo. corp. cédées	0	0
VNC des titres cédés	0	0
+/- value de consolidation	0	0
+/- value sur contrat de location	0	0
VNC d'autres éléments d'actif cédés	0	0
Autres charges non courantes	0	0
Charges opérationnelles non courantes	0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	2	18

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.9. Autres produits et charges financiers

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Pertes sur créances financières et VMP	(13)	(204)
Perte de change sur opérations financières	0	0
Charges financières sur droit d'utilisation	(55)	(78)
Autres charges financières	0	0
Dot. dépr. sur actifs financiers	0	0
Autres produits financiers	0	0
Rep./Dépr. sur actifs financiers	0	0
Reprise sur dépréciation titres - groupe	0	0
Autres produits et charges financiers	(68)	(282)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.10. Coût de l'endettement financier net

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Produits sur créances et VMP	0	0
Produits nets sur cession de VMP	3	18
Charges d'intérêts	(105)	(8)
Coût de l'endettement financier net	(102)	10

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

7. Note annexe sur l'impôt sur les résultats

7.1. Note annexe sur l'impôt sur les résultats

Impôts sur les résultats

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Impôt sur les bénéfices	0	0
CVAE	0	0
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0
Impôts différés	(11)	11
Impôts sur les résultats	(11)	11

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2024.12
Résultat des entreprises intégrées	(1352)
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(11)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(1342)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	0
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(335)
Effets des différences de base	399
Effets des différences de taux	0
Effets des dispositions fiscales particulières	(418)
Ecritures manuelles sur l'impôt	(326)
Charge d'impôt théorique	(11)
Charge d'impôt réelle	(11)
Ecart	(0)

8. Autres Informations

8.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(En milliers d'euros)	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		0
Avals, cautions et garanties		0
Engagements de crédit-bail		0
Engagements en pensions, retraite et assimilés		0
Autres engagements		0
Engagement financier reçu - Complément de prix NYS (1)		0
Engagement financier reçu - Complément de prix MHMLABS (2)		0
Total des engagements financiers (3)		0

(3) Dont concernant : les dirigeants, les filiales, les participations, les autres entreprises liées.

(1) En cas de cession de l'ensemble des titres de la société NYS au-delà d'une valeur de 800.000 euros, dans un délai de 5 ans suivant la date de réalisation de la cession de l'ensemble des titres de NYS, la société MYHOTELMATCH disposera d'un complément de prix. Ce dernier sera égal à 30% de la partie du prix de cession entre 800.000 euros et 5.000.000 d'euros ; et 50% de la partie du prix de cession au-delà de 5.000.000 euros.

(2) Si l'acheteur vend la société MHMLABS à un tiers dans les cinq ans suivant la date de réalisation de la cession, le vendeur pourra récupérer une partie du produit de la vente, déduction faite des dépenses et des coûts (« le produit »), 80 % du produit revenant au vendeur et 20 % restant acquis à l'acheteur.

8.2. Rémunérations des commissaires aux comptes

(En euros)	DELOITTE				RBA				AUDITPLUS			
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	30 000	0	100	0	30 000	30 000	100	55,56	0	30 000	100	
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	24 000	0	44,44	0	0	0	0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	30 000	0	100	0	30 000	54 000	100	100	0	30 000	0	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	30 000	0	100	0	30 000	54 000	100	100	0	30 000	0	100

8.3. Rémunération des organes de direction

Au 31 décembre 2024, aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction.

8.4. Résultats sectoriels

A ce stade, le Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activités. L'activité du Groupe est donc suivie de manière globale.

8.5. Facteurs de risque

Risque de crédit

Risque de liquidité

Risque de marché (taux d'intérêt et risque de change)

8.6. Transactions avec les parties liées

En Milliers d'euro	Nature de prestations	Nom de l'entité liée	Nature du lien	Solde au bilan	Impact sur résultat
	Dette d'exploitation	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	931	(79)
	Dette financière	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	1244	0
	Dette financière (ORABSA)	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	798	(159)
	Dette d'exploitation	O&T PARTNERS	Dirigeants communs	0	(165)
	Créance d'exploitation	COURBET	Dirigeants communs	11	9
	Créance d'exploitation	SANTA ANNA	Dirigeants communs	3	2
	Créance d'exploitation	HOUSE IN THE CITY	Dirigeants communs	0	24
	Créance d'exploitation	THE HOLLYWOOD HOTEL CANNES	Dirigeants communs	4	3

ANNEXE 2 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58, avenue d'Éléna

75016 Paris

Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2024

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58, avenue d'Iéna

75016 Paris

Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article

L. 821-10 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société MYMOTELMATCH,

En application de la loi, nous vous signalons que à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2013, les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social et le capital social de votre société n'a pas été réduit du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Paris et Paris - La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58, avenue d'Iéna

75016 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58, avenue d'Iéna

75016 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société MYHOTELMATCH

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MYHOTELMATCH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Activités abandonnées

Risque identifié

MYHOTELMATCH a cédé les sociétés opérationnelles NYS, MY DRIVER et MHM LABS en décembre 2024.

En application de la norme IFRS 5, la contribution de ces trois sociétés, ainsi que le résultat des opérations de cession, ont été classés sous la ligne « Résultat des activités abandonnées » pour un montant total de -523 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Nous avons considéré cette opération ainsi que l'évaluation des actifs financiers détenus en vue de leur vente, issus de ces cessions, comme un point clé de l'audit, en raison de leur caractère significatif aux bornes des comptes consolidés de MYHOTELMATCH, et du degré de jugement et d'estimation qu'elles ont nécessité.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants :

- analyse des contrats conclus entre MYHOTELMATCH et les autres parties prenantes à l'opération et échanges avec la Direction sur les caractéristiques de l'opération ;
- revue critique du traitement comptable de l'opération avec l'aide de nos experts ;
- prise de connaissance du processus mis en place par la Direction pour évaluer le résultat des activités abandonnées ;
- vérification du résultat des activités abandonnées comptabilisées, par la revue des comptes des sociétés cédées et le contrôle des données de fonds propres.
- revue du caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du conseil d'administration . S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MYHOTELMATCH par les assemblées générales du 4 avril 2023 pour le cabinet RBA et du 20 mars 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la première année de sa mission et le cabinet RBA dans la 3ème année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris - La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

1. États financiers

1.1. Etat du résultat net

En milliers d'euros	NOTES	2024	2023 retraité (a)
Chiffre d'affaires	6.1	62	42
Achats consommés	6.2	(3)	(2)
Charges externes	6.3	(541)	(725)
Charges de personnel	6.4	0	0
Impôts et taxes	6.5	0	(1)
Dotations nettes aux amortissements	6.6	(176)	(223)
Dotations nettes aux provisions	6.6	0	0
Variation de stocks de produits en cours		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	7	(0)
Résultat opérationnel courant		(650)	(909)
Autres produits et charges opérationnels	6.8	2	18
Dépréciations des écarts d'acquisition		0	0
Résultat opérationnel		(649)	(892)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	18
Coût de l'endettement financier brut		(105)	(8)
Coût de l'endettement financier net	6.10	(102)	10
Autres produits et charges financiers	6.9	(68)	(282)
Résultat financier		(170)	(272)
Quote part du résultat des entreprises associées		0	0
Impôt sur le résultat	7.2	(11)	11
Résultat net des activités poursuivies		(829)	(1152)
Résultat net des activités abandonnées	3.2	(523)	(2 042)
Résultat net		(1 352)	(3 194)
Part du groupe		(1 284)	(3 196)
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		(68)	2
Nombre d'actions		3 601 580	3 601 580
Résultat net par action part du Groupe en Euros		(0,2078928)	(0,8873845)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

1.2. Autres éléments du résultat global

En Milliers d'euros	Notes	2024			2023		
		Total	Part Minoritaire	Part Groupe	Total	Part Minoritaire	Part Groupe
Résultat net		(1352)	(68)	(1284)	(3194)	2	(3196)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0	0	0	0	0
Impôts liés		0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion		0	0	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets		0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres		0	0	0	0	0	0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		0	0	0	0	0	0
Impôts		0	0	0	0	0	0
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets		0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		0	0	0	0	0	0
Total autres éléments du résultat global comptabilisés ? directement en capitaux propres		0	0	0	0	0	0
Résultat global		(1352)	(68)	(1284)	(3194)	2	(3196)

1.3. Etat de la situation financière consolidée

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Actif non courant			
Ecart d'acquisition	5.1	0	209
Immobilisations incorporelles	5.2	0	499
Immobilisations corporelles	5.3	64	533
Droits d'utilisation	5.4	0	1594
Autres actifs financiers non courant	5.5	13	149
Impôts différés	5.7	1	29
Total actif non courant		77	3 013
Actif courant			
Stocks		0	0
Clients	5.7	25	2 176
Autres créances opérationnelles	5.7	13	217
Actifs d'impôts exigibles		0	0
Autres actifs	5.7	404	858
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	3	623
Total actif courant		445	3 874
Actifs destinés la vente		0	0
Total de l'actif		523	6 888

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Capitaux propres			
Capital et primes		14 265	14 265
Réserves consolidées		(16 246)	(13 050)
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		(1 284)	(3 196)
Total des capitaux propres Part du Groupe		(3 265)	(1 981)
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		0	229
Total des capitaux propres		(3 265)	(1 752)
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières	5.10	1 402	3 182
Impôts différés		0	0
Provisions non courantes	5.9	0	27
Fournisseurs	5.11	0	55
Autres passifs	5.11	0	12
Total passif non courant		1 402	3 276
Passif courant			
Fournisseurs	5.11	1 440	2 613
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	5.10	807	1 299
Dettes d'impôt sur le résultat		0	0
Provisions courantes		0	0
Avances et acomptes reçus	5.11	0	277
Autres passifs courants	5.11	139	1 175
Total passif courant		2 386	5 364
Total des capitaux propres et passif		523	6 888

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Notes	2024	2023
Résultat net total des entités consolidées		(1352)	(3194)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		0	0
Dividendes reçus des mises en équivalence		0	0
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions		517	1330
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés		0	0
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		0	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		1692	30
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0	0
CAF après coût de l'endettement financier		856	(1835)
Coût de l'endettement financier		160	99
Impôts versés		11	(133)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt		1027	(1869)
Variation du BFR		2 431	698
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)		3 457	(1171)
<i>Dont flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés</i>	3.2.	<i>4 116</i>	<i>354</i>
Acquisitions d'immobilisations		(168)	(386)
Cessions d'immobilisations		0	0
Réduction des autres immobilisations financières		85	30
Incidence des variations de périmètre		(3 700)	0
Variation nette des placements à court terme		22	125
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)		(3 762)	(231)
<i>Dont flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés</i>	3.2.	<i>(4 623)</i>	<i>(696)</i>
Variation nette des emprunts		(304)	(434)
Émissions d'emprunts		0	0
<i>Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)</i>		<i>(96)</i>	<i>(187)</i>
Dividendes versés des filiales		0	0
Dividendes reçus/versés de la société mère		0	0
Augmentations / réductions de capital		0	1278
Actionnaires : capital appelé non versé		0	0
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		0	0
Variation nette des concours bancaires		(1)	0
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)		(304)	844
<i>Dont flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnés</i>	3.2.	<i>(95)</i>	<i>(186)</i>
Variation de change sur la trésorerie (IV)		0	0
Variation de change sur autres postes du bilan		0	0
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)		0	0
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)		(610)	(558)
Trésorerie : ouverture		613	1170
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements		0	0
Trésorerie : clôture		3	613

1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe			Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle		
	Capital et primes	Autres Réserves consolidées et Résultat		Total	Total	Total
		Réserves	Résultat			
Capitaux propres retraités au 01 JANVIER 2023	12 787	(12 344)	(706)	(263)	227	(36)
Affectation du Résultat 2022	0	(706)	706	0	0	0
Mouvements de capital	1 478	0	0	1 478	0	1 478
Dividendes distribués en 2023	0	0	0	0	0	0
Retraitement réserves consolidées	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé 2023	0	0	(3 196)	(3 196)	2	(3 194)
Autres éléments du résultat Global : Ecart de change	0	0	0	0	0	0
Résultat global de la période	0	0	(3 196)	(3 196)	2	(3 194)
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2023	14 265	(13 050)	(3 196)	(1 981)	229	(1 752)
Affectation du Résultat 2023	0	(3 196)	3 196	0	0	0
Mouvements de capital	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués en 2024	0	0	0	0	0	0
Retraitement réserves consolidées	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	(161)	(161)
Résultat consolidé 2024	0	0	(1 284)	(1 284)	(68)	(1 352)
Autres éléments du résultat Global	0	0	0	0	0	0
Résultat global de la période	0	0	(1 284)	(1 284)	(68)	(1 352)
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2024	14 265	(16 246)	(1 284)	(3 265)	0	(3 265)

2. Présentation du Groupe, faits caractéristiques de l'exercice et comparabilité des comptes

2.1. Présentation du groupe et évolution

La société MYHOTELMATCH, société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, est une société en restructuration. En avril 2022, la société change de gouvernance et décide de mettre de côté son activité immobilière pour s'orienter vers le secteur de la technologie et du voyage. En mai 2022, MHM Labs, société de recherche et développement, filiale à 100% de MyHotelMatch, est créée. Le projet est innovant, MHM Labs va développer la première plateforme de rencontre pour hôtels et voyageurs, en faisant matcher des profils à l'instar des sites de rencontre en ligne, grâce à un moteur d'intelligence artificiel. En juillet 2022, dans la continuité de son projet, MyHotelMatch achète NYS, une conciergerie de luxe privée à Paris, créée en 2004 par Yves ABITBOL, ayant déjà réalisé plus de 80 000 expériences sur mesure pour une clientèle exigeante. MyHotelMatch voit cette activité comme une richesse de par son expertise dans le domaine du voyage sur mesure mais aussi dans l'accumulation de données liées à ce secteur d'activités. La donnée, une base essentielle au développement d'un moteur IA (intelligence artificielle). Ce type de développement demande la mise en place de moyens importants et la société bénéficie pour cela du soutien de son actionnaire principal OTT Héritage. Cependant, l'année 2024 marque le début de la fin de l'aventure. En effet, la société se heurte au fil des mois à la difficulté de développer un modèle IA précis correspondant à son objectif. Le monde de la tech et de l'IA évolue très vite, les équipes sont rapidement dépassées et prennent un retard considérable sans en informer le Conseil d'administration. C'est en juin 2024, après l'Assemblée Générale de continuité d'exploitation que la société acte l'arrêt des développements technologiques. En décembre 2024, NYS et MHM Labs sont cédées. La société souhaite revenir à son cœur d'activité qui est l'immobilier et a décidé d'étudier un projet de rapprochement avec Courbet Héritage, foncière cotée dont l'actionnaire majoritaire est OTT Héritage.

2.2. Continuité d'exploitation – Budget de trésorerie

Le budget de trésorerie a été établi dans une hypothèse de continuité d'exploitation sur la base d'un budget de trésorerie permettant d'assurer l'équilibre financier de la société.

2.3. Faits marquants de l'exercice

Cession des titres de participation de la société NYS

En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. La cession effective est intervenue le 12 décembre 2024.

Cession des titres de participation de la société MHM LABS

En date du 31 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole pour la cession des titres de participation de la société MHM LABS à la société OTT VENTURES USA. La cession effective est intervenue le 31 décembre 2024.

Projet de rapprochement avec Courbet Héritage

La Société étudie un projet de rapprochement avec Courbet Héritage qui se distingue par son expertise dans la gestion et le développement d'actifs immobiliers, avec un portefeuille diversifié axé sur le secteur hôtelier et touristique. Société cotée sur Euronext Access (Code ISIN : FR0004998318 – Mnémonique : MLCOU), Courbet Héritage, en qualité d'holding, adopte une stratégie d'investissement contrariante, n'hésitant pas à investir tôt dans le cycle de développement pour capter des opportunités à des valeurs attractives.

Courbet Héritage privilégie les acquisitions dans des villes offrant un potentiel de croissance à long terme, avec un cycle d'investissement s'étendant généralement de 3 à 7 ans. Cette vision s'aligne parfaitement avec la stratégie envisagée par MyHotelMatch, qui souhaite renforcer son expertise en matière de rénovation d'actifs, notamment dans le secteur hôtelier, et exploiter des synergies pour maximiser la valeur de son portefeuille immobilier. L'objectif de cette opération est double :

- Renforcer la structure financière de la société en intégrant des actifs à forte valeur ajoutée, permettant ainsi d'améliorer sa solidité et sa rentabilité.
- Accélérer le recentrage stratégique sur le secteur immobilier, en abandonnant certaines activités non stratégiques et en s'appuyant sur l'expertise de Courbet Héritage dans l'investissement et la valorisation d'actifs à long terme.

2.4. Faits postérieurs à la clôture

Tenu de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

En date du 24 avril 2024 nous avons fait une demande de report d'assemblée générale auprès du tribunal de commerce d'Antibes qui a accordé un délai allant jusqu'au 30 septembre 2024. Suite à notre impossibilité de présenter des comptes au 30 septembre nous avons sollicité le tribunal de commerce de Paris en date du 6 septembre 2024. Notre demande a été rejeté en date du 3 octobre 2024. L'Assemblée générale s'est tenue le 20 mars 2025.

Soutien financier de OTT Héritage

Parallèlement, la société a reçu un soutien financier de son principal actionnaire OTT Héritage, renforçant ainsi sa capacité à poursuivre ses opérations et à mettre en œuvre ses projets stratégiques. Ce soutien prend la forme d'un engagement financier visant à sécuriser les besoins de trésorerie à court terme et à faciliter la transition vers le nouveau modèle économique.

L'implication de OTT Héritage témoigne de la confiance des investisseurs et des actionnaires dans la capacité de la société à se redresser et à créer de la valeur durablement.

Ces deux événements majeurs – le rapprochement avec Courbet Héritage et le soutien de OTT Héritage – constituent des éléments déterminants pour assurer la continuité d'exploitation de la société et son repositionnement sur un modèle plus stable et rentable. Grâce à ces initiatives, la société est en mesure d'aborder l'année 2025 avec une vision renforcée et des perspectives de développement solides.

2.5. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MYHOTELMATCH. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. En 2024, l'ensemble des filiales a été cédé.

Société	Forme juridique	SIREN	Adresse siège social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode consolidation
MYHOTELMATCH	SA	542 030 200	58 AVENUE D'IENA 75016 PARIS	100%	100%	Société mère

3. Activités abandonnées

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée représente une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Lorsque la composante satisfait aux caractéristiques d'une activité abandonnée, le résultat ainsi que la plus ou moins-value de cession de cette activité sont alors présentés, nets d'impôt et des frais de cession réels ou estimés, sur une ligne distincte

du compte de résultat consolidé. Les flux de trésorerie des activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau des flux de trésorerie consolidés. Les mêmes traitements sont appliqués au compte de résultat consolidé et au tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice précédent présentés dans l'information comparative.

3.1. Cession des sociétés NYS et MHMLABS

La cession des sociétés NYS et MHMLABS décrit à la note 2.3. a conduit le Groupe à comptabiliser la contribution des sociétés MHM LABS, NYS et de sa filiale MY DRIVER en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 :

- Le résultat net des activités abandonnées de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023 est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités abandonnées » (Cf. note 3.3.) ;

- Le résultat des activités abandonnées de la période est impacté du résultat de cession global des activités minoré des coûts liés à la vente ;

- Les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et aux financements, attribuables aux activités abandonnées réalisés sur l'exercice sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe pour la période en cours et la période comparative.

3.2. Etats financiers des activités abandonnées

Les états financiers des sociétés cédées reclassés en activité abandonnées sont détaillés ci-après.

Résultat des activités abandonnées

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat opérationnel	(1044)	(2162)
Résultat financier	6	(2)
Résultat de cession	494	0
Impôts sur les résultats	21	122
Résultat net des activités abandonnées	(523)	(2042)

Tableau de flux de trésorerie des activités abandonnées

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat net total des entités consolidées	(523)	(2 042)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	0
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	340	1 106
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés	0	0
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	0	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 692	30
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	0	0
CAF après coût de l'endettement financier	1 509	(905)
Coût de l'endettement financier	0	13
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	0	(122)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	1 509	(1 015)
Variation du BFR	2 608	1 369
Charge d'impôt de la période	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	4 116	354
Acquisitions d'immobilisations	(164)	(686)
Cessions d'immobilisations	(800)	0
Réduction des autres immobilisations financières	21	30
Incidence des variations de périmètre	(3 700)	0
Variation nette des placements à court terme	20	(40)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(4 623)	(696)
Variation nette des emprunts	(95)	(186)
Émissions d'emprunts	0	0
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	0	(38)
Dividendes versés des filiales	0	0
Dividendes reçus/versés de la société mère	0	0
Augmentations / réductions de capital	0	0
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	0	0
Variation nette des concours bancaires	(0)	0
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	(95)	(186)

3.3. Retraitement des résultats comparatifs

Au compte de résultat, la période comparative a été retraitée par reclassement de la contribution des sociétés cédées sur la ligne « résultat des activités abandonnées » du compte de résultat avec les incidences suivantes :

En milliers d'euros	2023 publié	Reclassement IFRS 5	2023 retraité
Résultat opérationnel	(3 053)	(2 162)	(892)
Résultat financier	(274)	(2)	(272)
Impôts sur les résultats	133	122	11
Résultat net des activités abandonnées	(3 194)	(2 042)	(1 152)

4. Méthodes et principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

4.1. Base de préparation

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024.

Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Estimations et jugements de la part de la direction

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits au compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base de l'expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros sauf s'il est mentionné qu'ils sont présentés en milliers d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

4.2. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

L'ensemble des sociétés intégrées établissent leurs comptes en euro.

4.3. Écarts d'acquisition (goodwill)

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

4.4. Règles et méthodes comptables

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La Société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation définis par IAS38 sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Brevets, marques, droits et valeurs similaires

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

- Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.
- Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges.
- Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.
- La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Installations générales	5 à 10 ans
• Matériel outillage	2 à 10 ans
• Matériel de transport	1 à 5 ans
• Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 5 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que des événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles.

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories listées ci-dessous.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ces actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers dérivés, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur comptable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable.
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la valeur d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte-tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de x jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

Actifs disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Seraient classés les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquels le Groupe n'exercerait ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi, etc.). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Comptabilisation des instruments financiers

Selon IFRS 9, les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale. L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur catégorisation, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Le coût amorti correspond à la valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement).

Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier.

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet de tests de valeur, effectués dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Le nouveau modèle de classement introduit par IFRS 9 comprend trois catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) et juste valeur par résultat.

Les actifs financiers ont été décrits ci-dessus.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrés période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre du Groupe une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée, à moins que l'effet de la valeur temps soit significative, auquel cas les provisions sont actualisées.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Avantages au personnel et engagements de retraite

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne comptabilise aucune provision au titre de ces régimes.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers ses salariés en application des dispositions des conventions collectives suivantes : BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS (SYNTEC)- 1486 et PERSONNEL DES PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE DOMAINE DU SECTEUR TERTIAIRE - 2098 relatives au départ et à la mise en retraite.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chaque des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'évolution de ces estimations et hypothèse est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies inclut d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage, ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés. Conformément à la norme IAS 12 le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférent à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Subventions

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits constatés d'avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Modalités de calcul du résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période écoulée majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires résultant de la conversion des actions potentielles dilutives, ORA et BSA.

En référence au paragraphe 40 de la norme IAS 33, les effets anti dilutifs sur le résultat par action de la conversion des actions potentielles ne doivent pas être prises en compte.

Dans le cas des ORA et BSA existantes au 31 décembre 2023 (comme au 31 décembre 2022), leur conversion aurait un effet anti dilutif (diminution de la perte par action).

IFRS 16 : Contrats de location

Un exercice d'identification des biens pris en location d'une valeur supérieure à 5.000 € a été mené, seule une location d'une durée fixe de neuf années a été

identifiée.

Contrats de location chez le preneur

A la conclusion d'un contrat, l'entité doit apprécier, si celui-ci contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif sur une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de faible valeur ne seront pas retraités par le Groupe (Immobilisation inférieures à 5 000 €), conformément à la possibilité laissée par la norme.

A la date d'effet du contrat de location, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, et un passif locatif.

A la date d'effet du contrat de location, le preneur doit comptabiliser à l'actif et au passif du bilan, respectivement pour un montant égal lors de leur première comptabilisation :

- un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent,
- une obligation de payer des loyers, égale à la valeur actualisée des paiements futurs ; le taux d'actualisation utilisé étant celui qui égalise la valeur actualisée des loyers avec la juste valeur de l'actif sous-jacent.

Les charges afférentes au contrat de location consisteront en d'une part, l'amortissement et la dépréciation de l'actif du « droit d'utilisation », présentés dans le résultat opérationnel et, d'autre part, la charge d'intérêt liée au passif de loyer, présentée dans le résultat financier.

Le preneur devra réévaluer le passif locatif ainsi que l'actif s'il y a une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'indice conduisant à une modification des flux de trésorerie (IFRS 16 §42 b).

5. Notes annexes sur les postes du bilan

5.1. Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

Variations des écarts d'acquisition

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrée de périmètre	Sortie de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Autres variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1075	0	0	(1075)	0	0	0	0
Amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des écarts d'acquisition	(866)	0	0	866	0	0	0	0
Valeur nette	209	0	0	(209)	0	0	0	0

La colonne "Sortie de périmètre" d'une valeur nette de (209) K€ s'explique par la cession des sociétés NYS et MHM LABS décrite à la note 2.3.

Les écarts d'acquisitions étaient affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	1075	(866)	209
NYS	1171	(866)	305
MYR	(96)	0	(96)

5.2. Immobilisations incorporelles

Le détail des valeurs brutes des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	315	0	(15)	0	0	(331)	0
Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Fonds commercial	4	0	0	0	0	(4)	0
Autres immobilisations incorporelles	498	0	(3)	0	0	(501)	0
Immobilisations incorporelles en cours	83	0	(23)	0	0	(106)	0
Avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	900	0	(41)	0	0	(941)	0
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le détail des amortissements incorporels s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements des frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(14)	0	(60)	0	0	74	0
Amortissements droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements fonds commercial	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements des autres immos incorp.	(387)	0	0	0	0	387	0
Amortissements des immobilisations incorporelles	(401)	0	(60)	0	0	461	0
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le détail des dépréciations des immobilisations incorporelles s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur frais de développement	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations concessions, brevets et droits similaires	0	0	(235)	0	0	235	0
Dépréciations droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur fonds commercial	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur autres immo. Incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations avances et acomptes s/ immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations incorporelles	0	0	(235)	0	0	235	0

5.3. Immobilisations corporelles

Le détail des valeurs brutes des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains							
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériel & outillage	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	472	129	63	(31)	0	(375)	0
Matériel de bureau	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	288	11	0	0	0	(278)	0
Matériel informatique	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes s/ immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	760	140	63	(31)	0	(653)	0
Dont immobilisations en crédit-bail :	288	11	0	0	0	0	0

Le détail des amortissements corporels s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des autres immobilisations corp.	(132)	(72)	(74)	6	0	128	0
Amortissements du matériel de transport	(95)	(4)	0	0	0	90	0
Amortissements des immobilisations corporelles	(227)	(76)	(74)	6	0	219	0
Dont immobilisations en crédit-bail :	(95)	(4)	0	0	0	0	0

Le détail des dépréciations des immobilisations corporelles s'établit selon le tableau suivant :

Néant.

5.4. Droits d'utilisation

Le détail des valeurs brutes des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Droit d'utilisation de biens immobiliers	1825	0	0	0	0	(1825)	0
Droit d'utilisation de véhicules de tourisme	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation de matériels de transport	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation de matériels de production	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation installations techniques	0	0	0	0	0	0	0
Droit d'utilisation	1825	0	0	0	0	(1825)	0
Dont locations IFRS 16	1825	0	0	0	0	0	0

La colonne "Variations de périmètre" de (1.825) K€ s'explique de la manière suivante :

- (1.735) K€ relatifs aux locaux situés au 58 avenue d'Iéna 75116 PARIS dont le bail a été cédé à la société NYS le 30 septembre 2024. Société dont les titres de participation ont été cédés ;
- (91) K€ relatifs aux locaux de la société MHMLABS dont les titres de participation ont été cédés.

Le détail des amortissements des droits d'utilisation s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotations	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissement droit d'utilisation de biens immobiliers	(231)	0	(145)	0	0	376	0
Amortissement droit d'utilisation de véhicules de tourisme	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement droit d'utilisation de matériels de transport	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement droit d'utilisation licences informatiques	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements droit d'utilisation	(231)	0	(145)	0	0	376	0
Dont locations IFRS	(231)	0	0	0	0	0	0

5.5. Actifs financiers, participations dans les entreprises associées et autres actifs non courant

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	0	0	0	(1667)	0	1667	0
Dividendes à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés	0	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés non courants	13	0	0	0	0	(13)	0
Titres immobilisés courants	0	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	99	2	63	(85)	0	(75)	0
Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers non courant	53	11	0	(42)	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'ajustement intra-groupe haut de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Compte de Liaison Intra-groupe haut de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Compte de Liaison Cessions internes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	165	13	63	(1793)	0	1579	0
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0

La colonne "Variations de périmètre" s'explique par la cession des sociétés NYS et MHMLABS décrite à la note 2.3. .

Le poste « Autres actifs financiers non courant » de 11K€ se compose des VMP - Autres placements.

Les créances immobilisées se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+5	Au-delà
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	2	2	0	0	0	0
Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0
Créances - Actif immobilisé	2	2	0	0	0	0

Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart conversion	Variations périmètre	Autres variations
Dépréciations sur titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des autres créances raff. à des part.	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des créances raff. et int. courus	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur titres immobilisés non courants	(7)	0	0	0	0	7	0
Dépréciations sur titres immobilisés courants	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des titres immobilisés de l'activité du portefeuille	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur prêts	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur dépôts et cautionnements	(10)	0	0	0	0	10	0
Dépréciations sur autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des prêts & autres créances	(17)	0	0	0	0	17	0

Autres actifs non courants

Néant.

Le détail des autres actifs non courants s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Impôts différés - actif	1	0	1	29	0	29
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales hors IS	0	0	0	0	0	0
Créances liées à l'intégration fiscale	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0
Produits à recev. Quote part rés. SNC	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison actif	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0

5.6. Stocks et en-cours

Néant.

5.7. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation**Le détail de l'actif circulant**

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	13	0	13	217	0	217
Clients et comptes rattachés	25	0	25	2 464	(287)	2 177
Créances d'exploitation	38	0	38	2 680	(287)	2 393
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. Sociaux	0	0	0	5	0	5
Créances fiscales hors IS	287	0	287	523	0	523
Impôts différés - actif	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	104	0	104	178	0	178
Comptes courants	0	0	0	4	0	4
Autres créances	1 693	(1 691)	1	228	(156)	72
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	12	0	12	77		77
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	2 096	(1 691)	404	1 014	(156)	858
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0
Activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants détenus en vue de la vente & act abandonnées	0	0	0	0	0	0
Actif circulant	2 133	(1 691)	442	3 695	(443)	3 251

Le poste "Autres créances" d'un montant de 1.693 K€ est composé à hauteur de 1.691 K€ de la créance envers la société MHM LABS. Cette créance a été reclassée des comptes courants vers les autres créances en raison de la cession des titres de participation de la société intervenue le 31 décembre 2024. Elle est intégralement dépréciée.

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	< 1 an	1 an << 2 ans	2 ans << 3	3 ans << 4	4 ans << 5	Au-delà
Impôts différés - actif	1	1	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	0	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales hors IS	0	0	0	0	0	0	0
Créances liées à l'intégration fiscale	0	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0	0
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Produits à recev. Quote part rés. SNC	0	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison actif	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	13	13	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	25	25	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	38	38	0	0	0	0	0
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Prêts cautionnements et autres créances	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur personnel & org. Sociaux	0	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales hors IS	287	287	0	0	0	0	0
Impôts différés - actif	0	0	0	0	0	0	0
Etat Impôt sur les bénéfices	104	104	0	0	0	0	0
Comptes courants	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	1693	1693	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'ajustement intra-groupe bas de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison Ecritures d'élimination	0	0	0	0	0	0	0
Compte de liaison Intra-groupe bas de bilan	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion - actif	0	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	12	12	0	0	0	0	0
Primes sur obligations	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	2 096	2 096	0	0	0	0	0
Total créances	2 133	2 133	0	0	0	0	0

5.8. Trésorerie nette

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0
Disponibilités	623	3
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie	0	0
Concours bancaires trésorerie passive	(10)	0
Trésorerie nette courante	613	3
VMP - Autres placements	0	0
Intérêts courus non échus s/ VMP	0	0
Actions propres	0	0
Dépréciations sur actions propres	0	0
Dépréciations sur VMP - Autres placements	0	0
Concours bancaires dettes	1	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0
Trésorerie nette non courante	1	0
Trésorerie nette	614	3

Les VMP – Autres placements ont été reclassés en présentation dans le poste « autres actifs financiers non courant » .

5.9. Provisions et synthèse des autres postes

Provisions

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart conversion	Variations périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites	27	0	0	0	0	(27)	0
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0	0
Reprise - écart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0	0
Provisions non courantes	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés - passif	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions et retraites	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions courantes	0	0	0	0	0	0	0

La synthèse des postes autres réserves, engagements de retraite, provisions courantes et non-courantes et impôts différés passif est la suivante :

En Milliers d'euros

Libellé	Autres réserves	Engagements retraite et assimilés	Provisions non courantes	Impôts différés - passif	Provisions courantes
Ouverture	0	27	0	0	0
Augmentation Inv Emp	0	0	0	0	0
Dotation	0	0	0	0	0
Diminution Cess Remb.	0	0	0	0	0
Reprise	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0	0
Effet de change et réévaluation	0	0	0	0	0
Juste valeur	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	(27)	0	0	0
Clôture	0	0	0	0	0

5.10. Dettes financières

Endettement courant et non courant

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
Emprunts obligataires	331	0
Emprunts auprès établis. de crédit	216	0
Dettes location (part +1 an)	1548	0
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Emission titres part. & avances de l'Etat	0	0
Compte courant d'associés	972	1244
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0
Intérêts courus sur emprunts	115	159
Dettes rattachées à des participations	0	0
Endettement non courant	3 182	1 402
Emprunts obligataires	798	798
Emprunts auprès établis. de crédit	160	0
Dettes location (part -1 an)	330	9
Emission titres part. & av. de l'Etat	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0
Concours bancaires trésorerie passive	10	0
Concours bancaires dettes	1	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0
Endettement courant	1 299	807
Dont immobilisations en crédit-bail :	0	0
Endettement courant	0	9
Endettement non courant	0	0

Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Dettes location (part +1 an)	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0
Emission titres part. & avances de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Compte courant d'associés	1244	0	0	0	0	0	1244
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts	159	0	159	0	0	0	0
Dettes rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Endettement non courant	1402	0	159	0	0	0	1244
Emprunts obligataires	798	798	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Dettes location (part -1 an)	9	9	0	0	0	0	0
Emission titres part. & av. de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires trésorerie passive	0	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires dettes	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0	0	0	0	0
Endettement courant	807	807	0	0	0	0	0
Dont immobilisations en crédit-bail :	0	0	0	0	0	0	0
Endettement courant	9	9	0	0	0	0	0
Endettement non courant	0	0	0	0	0	0	0

5.11. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation**Comparatif annuel :**

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	55	0
Dettes sociales	12	0
Dettes fiscales hors IS	0	0
Dettes liées à l'intégration fiscale	0	0
Passifs sur contrat	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0
Comptes courants - passif	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0
Dividendes à payer	0	0
Instruments financiers passif	0	0
Autres dettes	0	0
Charges à payer Quote part perles SNC	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Compte de liaison passif	0	0
Autres passifs non courants	67	0
Dettes fournisseurs	2 613	1 440
Avances acomptes reçus sur commandes	277	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 613	1 440
Instruments financiers passif	0	0
Dettes sociales	506	9
Dettes fiscales hors IS	497	15
Impôts différés - passif	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0
Autres dettes	127	115
Intérêts courus sur dettes	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
Produits constatés d'avance	45	0
Autres passifs courants	1 175	139
Passifs non courants détenus en vue de la vente	0	0
Passifs relatifs à des activités abandonnées	0	0
Total	4 132	1 579

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par échéance comme suit :

En Milliers d'euros

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Impôts différés - passif						
Dettes fournisseurs	0	0	0	0	0	0
Dettes sociales	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales hors IS	0	0	0	0	0	0
Dettes liées à l'intégration fiscale	0	0	0	0	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Comptes courants - passif	0	0	0	0	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0	0	0	0	0
Dividendes à payer	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers passif	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Charges à payer Quote part pertes SNC	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	1440	1440	0	0	0	0
Avances, acomptes reçus sur commandes	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation	1440	1440	0	0	0	0
Instruments financiers passif	0	0	0	0	0	0
Dettes sociales	9	9	0	0	0	0
Dettes fiscales hors IS	15	15	0	0	0	0
Impôts différés - passif	0	0	0	0	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Dettes s/ acquis. d'actifs	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	115	115	0	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0
Autres passifs courants	1579	1579	0	0	0	0
Total	1579	1579	0	0	0	0

6. Notes annexes sur les postes du compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires comparatif

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue de biens	0	0
Production vendue de services	0	0
Produits des activités annexes	62	42
Ventes et Production intra-groupe	0	0
Rabais, remises et ristournes accordés	0	0
Chiffre d'affaires	62	42

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.2. Achats consommés

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Achats de marchandises	0	0
Achats d'études et prestations de services	(3)	(2)
Autres achats	0	0
Achats intra-groupe	0	0
Achats non stockés de matières et fournitures	0	0
Variation stocks de marchandises	0	0
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	0	0
Var. stocks mp fournis. & autres appro.	0	0
Achats consommés	(3)	(2)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

10

Etats financiers IFRS consolidés au 31 décembre 2024

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

6.3. Charges externes

En Milliers d'euros

Libellé	31/12/2024	2023 retraité (a)
Sous-traitance	0	0
Redevances de crédit-bail	(0)	(0)
Locations immobilières et charges locatives	(29)	37
Locations mobilières et charges locatives	0	0
Entretien et réparations	0	0
Primes d'assurances	(21)	(21)
Autres services extérieurs	(0)	(31)
Personnel détaché et intérimaire	0	0
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(458)	(605)
Publicité publications relations publiques	(2)	(63)
Transport	0	0
Déplacements missions et réceptions	(6)	(12)
Frais postaux et frais de télécommunications	0	0
Frais bancaires	(25)	(31)
Autres charges externes	0	0
Charges externes	(541)	(725)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.4. Charges de personnel et effectifs

Charge de personnel

En Milliers d'euros	2024	2023 retraité (a)
Rémunérations du personnel	0	0
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	0	0
Autres charges de personnel	0	0
Participation des salariés	0	0
Transferts de charges de personnel	0	0
Charges de personnel	0	0

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

L'effectif moyen du Groupe, hors effectif des activités abandonnées, est le suivant :

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Cadres	0	0
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Effectif moyen interne	0	0
Intérimaires	0	0
Effectif moyen intérimaire	0	0
Effectif moyen total	0	0

(a) L'effectif du Groupe était composé de la somme des effectifs des sociétés cédées.

6.5. Impôts et taxes

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Impôts et taxes sur rémunérations	0	0
CVAE	0	0
Autres impôts et taxes	0	(1)
Impôts et taxes	0	(1)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En Milliers d'euros

Libellé	31/12/2024	2023 retraité (a)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	0	0
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(32)	(30)
Dot./Amt. charges à répartir	0	0
Dot. aux provisions d'exploitation	0	0
Dot./Prov. engagements de retraite	0	0
Dotations pour dépr. des actifs circulants	0	0
Dotations aux amortissements des immobilisations	0	0
Dotations aux provisions réglementées	0	0
Dot. aux provisions	0	0
Dot. Dépr. actif circulant	0	0
Dotations pour dépréciations	0	0
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs incorporels	0	0
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(145)	(193)
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles	0	0
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	0	0
Reprise sur provisions d'exploitation	0	0
Rep./Prov. engagements de retraite	0	0
Rep./Dépr. sur actif circulant	0	0
Rep. sur provisions réglementées	0	0
Rep. sur provisions	0	0
Rep. dépr. Immo. Fin. impairment	0	0
Rep. Dépr. actif circulant	0	0
Reprises sur dépréciations	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(176)	(223)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.7. Autres produits et charges opérationnels courants

En Milliers d'euros	2024	2023 retraité (a)
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Part. résultat/opérat. commun perte	0	0
Autres charges	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Part. résultat/opérat. commun bénéfice	0	0
Autres produits	16	12
Transferts de charges d'exploitation	0	0
Autres produits et charges opérationnels courants	16	12

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.8. Autres produits et charges opérationnels non courants

En Milliers d'euros	2024	2023 retraité (a)
Libellé	2024	2023 retraité (a)
Autres produits sur opérations de gestion	2	18
Produits excep. s/ exercices antérieurs	0	0
Produits de cession de titres conso.	0	0
Produits de cession d'immo. incorp.	0	0
Produits de cession d'immo. corp.	0	0
Produits de cession de titres	0	0
Produits de cession d'autres élém. actif	0	0
Subv. invest. virées au résuit de l'ex.	0	0
Autres produits non courants	0	0
Produits opérationnels non courants	2	18
Autres charges sur opération de gestion	0	0
VNC des titres conso cédés	0	0
VNC des immo. incorp. cédées	0	0
VNC des immo. corp. cédées	0	0
VNC des titres cédés	0	0
+/- value de consolidation	0	0
+/- value sur contrat de location	0	0
VNC d'autres éléments d'actif cédés	0	0
Autres charges non courantes	0	0
Charges opérationnelles non courantes	0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	2	18

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.9. Autres produits et charges financiers

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Pertes sur créances financières et VMP	(13)	(204)
Perte de change sur opérations financières	0	0
Charges financières sur droit d'utilisation	(55)	(78)
Autres charges financières	0	0
Dot. dépr. sur actifs financiers	0	0
Autres produits financiers	0	0
Rep./Dépr. sur actifs financiers	0	0
Reprise sur dépréciation titres - groupe	0	0
Autres produits et charges financiers	(68)	(282)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

6.10. Coût de l'endettement financier net

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Produits sur créances et VMP	0	0
Produits nets sur cession de VMP	3	18
Charges d'intérêts	(105)	(8)
Coût de l'endettement financier net	(102)	10

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

7. Note annexe sur l'impôt sur les résultats

7.1. Note annexe sur l'impôt sur les résultats

Impôts sur les résultats

En Milliers d'euros

Libellé	2024	2023 retraité (a)
Impôt sur les bénéfices	0	0
CVAE	0	0
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0
Impôts différés	(11)	11
Impôts sur les résultats	(11)	11

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cf. 3.3).

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2024.12
Résultat des entreprises intégrées	(1 352)
Reintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(11)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(1 342)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	0
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(335)
Effets des différences de base	399
Effets des différences de taux	0
Effets des dispositions fiscales particulières	(418)
Ecritures manuelles sur l'impôt	(326)
Charge d'impôt théorique	(11)
Charge d'impôt réelle	(11)
Ecart	(0)

8. Autres Informations

8.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(En milliers d'euros)

Engagements financiers donnés Engagements financiers reçus

Effets escomptés non échus	0
Avais, cautions et garanties	0
Engagements de crédit-bail	0
Engagements en pensions, retraite et assimilés	0
Autres engagements	0
Engagement financier reçu - Complément de prix NYS (1)	0
Engagement financier reçu - Complément de prix MHM LABS (2)	0
Total des engagements financiers (3)	0

(3) Dont concernant : les dirigeants, les filiales, les participations, les autres entreprises liées.

(1) En cas de cession de l'ensemble des titres de la société NYS au-delà d'une valeur de 800.000 euros, dans un délai de 5 ans suivant la date de réalisation de la cession de l'ensemble des titres de NYS, la société MYHOTELMATCH disposera d'un complément de prix. Ce dernier sera égal à 30% de la partie du prix de cession entre 800.000 euros et 5.000.000 d'euros ; et 50% de la partie du prix de cession au-delà de 5.000.000 euros.

(2) Si l'acheteur vend la société MHM LABS à un tiers dans les cinq ans suivant la date de réalisation de la cession, le vendeur pourra récupérer une partie du produit de la vente, déduction faite des dépenses et des coûts (« le produit »), 80 % du produit revenant au vendeur et 20 % restant acquis à l'acheteur.

8.2. Rémunérations des commissaires aux comptes

(En euros)	DELOITTE				RBA				AUDITPLUS			
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	30 000	0	100	0	30 000	30 000	100	55,56	0	30 000	100	
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	24 000	0	44,44	0	0	0	0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	30 000	0	100	0	30 000	54 000	100	100	0	30 000	0	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	30 000	0	100	0	30 000	54 000	100	100	0	30 000	0	100

8.3. Rémunération des organes de direction

Au 31 décembre 2024, aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction.

8.4. Résultats sectoriels

A ce stade, le Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activités. L'activité du Groupe est donc suivie de manière globale.

8.5. Facteurs de risque

Risque de crédit

Risque de liquidité

Risque de marché (taux d'intérêt et risque de change)

8.6. Transactions avec les parties liées

En Milliers d'euro	Nature de prestations	Nom de l'entité liée	Nature du lien	Solde au bilan	Impact sur résultat
	Dette d'exploitation	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	931	(79)
	Dette financière	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	1244	0
	Dette financière (ORABSA)	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	798	(159)
	Dette d'exploitation	O&T PARTNERS	Dirigeants communs	0	(165)
	Créance d'exploitation	COURBET	Dirigeants communs	11	9
	Créance d'exploitation	SANTA ANNA	Dirigeants communs	3	2
	Créance d'exploitation	HOUSE IN THE CITY	Dirigeants communs	0	24
	Créance d'exploitation	THE HOLLYWOOD HOTEL CANNES	Dirigeants communs	4	3

ANNEXE 3 - Comptes annuels au 31 décembre 2024**Sommaire**

1.	Bilan Actif	93
2.	Bilan Passif	94
3.	Compte de résultat	95

1. Bilan Actif

Bilan actif	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024		31/12/2023	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>Actif immobilisé</i>	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé (1)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	128 836	71 981	56 855	81 740
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2)	0	0	0	0
Participations mises en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	801 000
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 919	0	1 919	65 029
Total II	130 754	71 981	58 774	947 769
<i>Actif circulant</i>	0	0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	5 760	0	5 760	0
Créances (3)	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	24 718	0	24 718	81 911
Autres créances	2 090 672	1 691 203	399 469	366 165
Capital souscrit – appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	11 483	0	11 483	13 069
Disponibilités	3 112	0	3 112	11 085
<i>Comptes de Régularisation</i>	0	0	0	0
Charges constatées d'avance (3)	12 057	0	12 057	36 259
Total III	2 147 803	1 691 203	456 600	508 488
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations (V)	0	0	0	0
Écarts de conversion actif (VI)	0	0	0	0
Total général (I+II+III+IV+V+VI)	2 278 557	1 763 183	515 374	1 456 257
(1) Dont droit au bail. (2) Dont immobilisations financières à moins d'un an. (3) Dont à plus d'un an.	0	0	0	0

2. Bilan Passif

Bilan Passif	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	3 601 580	3 601 580
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 663 472	10 663 472
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves	0	0
Réserve légale	56 475	56 475
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	(16 594 753)	(13 174 940)
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	(990 135)	(3 419 813)
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	30 000
Total I	(3 263 360)	(2 243 225)
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs	0	797 500
Avances conditionnées	0	0
Total II	0	797 500
Provisions		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total III	0	0
Dettes (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit (2)	0	80
Concours bancaires courants	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	2 199 861	1 097 871
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440 168	1 608 911
Dettes fiscales et sociales	23 704	83 020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	115 001	112 100
Comptes de Régularisation		
Produits constatés d'avance (1)	0	0
Total IV	3 778 734	2 901 983
Écarts de conversion passif (V)	0	0
Total Général (I+II+III+IV+V)	515 374	1 456 257
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(990 135)	(3 419 813)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 535 014	2 711 988
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Conformément à la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée générale du 20 mars 2025, la dette de 797.500 € relative aux ORA a été reclassée en dettes financières.

3. Compte de résultat

	Exercice N - 31/ 12/2024			Exercice N-1 - 31/12/ 2023
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue de biens	0	0	0	0
Production vendue de services	0	0	0	0
Chiffre d'affaires net	206 890	0	206 890	161 960
Production stockée	0	0	0	0
Production immobilisée	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	0	0	300 000	0
Autres produits	0	0	7 295	0
Total des Produits d'exploitation (I)	0	0	514 185	161 960
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	0	0	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0	0	0
Achats de matières premières ? et autres approvisionnements	0	0	0	0
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	705 609	1 075 776
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	725
Salaires et traitements	0	0	0	0
Charges sociales	0	0	0	0
Cotisations personnelles de l'exploitant	0	0	0	0
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations	0	0	28 776	28 776
Charges d'exploitation à répartir	0	0	0	0
Dotations aux dépréciations	0	0	0	0
Sur immobilisations	0	0	0	0
Sur actif circulant	0	0	686 188	1 305 014
Dotations aux provisions	0	0	0	0
Autres charges	0	0	290	0
Total des Charges d'exploitation (II)	0	0	1 420 864	2 410 292
1, Résultat d'exploitation (I-II)	0	0	(906 679)	(2 248 332)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs, (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs,	0	0	0	0

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2024	31/12/2023
Opérations comm.	0	0
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers	0	0
Produits financiers de participations (1)	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (1)	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	966 000	
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 811	18 388
Total V	968 811	18 388
Charges financières	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (2)	104 462	7 822
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 515	203 901
Total VI	116 977	1177 723
2, Résultat financier (V-VI)	851 834	(1159 335)
3, Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	(54 844)	(3 407 667)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 101	18 026
Produits exceptionnels sur opérations en capital	800 096	300 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	49 167	0
Total VII	851 364	318 026
Charges exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	487	172
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 767 000	300 000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 167	30 000
Total VIII	1 786 654	330 172
4, Résultat exceptionnel (VII-VIII)	(935 290)	(12 146)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII)	2 334 361	498 374
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 324 495	3 918 187
Bénéfice ou perte (total des produits – total des charges)	(990 135)	(3 419 813)
(1) Dont produits concernant les entreprises liées. (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées.	0	0

ANNEXE 4 - Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024**Sommaire**

Note 1	Faits caractéristiques de la période	99
1.1	Cession des titres de participation de la société NYS	99
1.2	Cession des titres de participation de la société MHMLABS	99
Note 2	Règles et méthodes comptables	99
2.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	99
2.2	Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement	99
2.3	Créances et dettes	99
2.4	Provision pour risques et charges	99
2.5	Chiffre d'affaires	99
Note 3	Immobilisations	100
Note 4	Amortissements	101
Note 5	Provisions	102
Note 6	Créances et Dettes	103
Note 7	Charges à payer	104
Note 8	Charges constatées d'avance	104
Note 9	Capital social	104
Note 10	Engagements financiers	105
Note 11	Effectif moyen	105
Note 12	Filiales et participations	106
Note 13	Événements postérieurs à la clôture	106
13.1	Tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023	106

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **515 374** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un **résultat** de **-990 135** euros.

La période considérée débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

NOTE 1. Faits caractéristiques de la période

1.1. Cession des titres de participation de la société NYS

En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. La cession effective est intervenue le 12 décembre 2024.

1.2. Cession des titres de participation de la société MHM LABS

En date du 31 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole pour la cession des titres de participation de la société MHM LABS à la société OTT VENTURES USA. La cession effective est intervenue le 31 décembre 2024.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements ANC n°2018-07 et n°2016-07 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Afin de financer les besoins en trésorerie, l'un des principaux actionnaires, la société OTT HERITAGE par l'intermédiaire de son actionnaire principal M. OTT Jean-François a accepté d'apporter son soutien financier.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les éléments de l'annexe sont présentés en euros sauf indication.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.4. Provision pour risques et charges

La Société (MYHOTELMATCH) ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

2.5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2024 de la Société est constitué des prestations inter-compagnies.

NOTE 3. Immobilisations

(En euros)	Valeurs brutes	Mouvements				Valeurs brutes	
	début d'exercice	de l'exercice				au 31/12/ 2024	
			Augmentations	Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virt. P. à p.	Cessions	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur installations, agencements, aménagements	0	0	0	0	0	0	0
Instal. technique, matériel outillage industriels	0	0	0	0	0	0	0
Instal., agencement, aménagement divers	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, mobilier	124 945	0	3 891	0	0	0	128 836
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0
Participations évaluées en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
Autres participations	1 767 000	0	0	0	0	1 767 000	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	65 029	0	0	0	0	63 110	1 919
Total	1 956 973	0	3 891	0	0	1 830 110	130 754

NOTE 4. Amortissements

(En euros)	Amortissements début d'exercice	Mouvement de l'exercice		Amortissements au 31/ 12/2024
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	43 204	28 776	0	71 981
Terrains	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Constructions sur installations, agencements, aménagements	0	0	0	0
Instal technique, matériel outillage industriels	0	0	0	0
Instal., agencement, aménagement divers	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, mobilier	43 204	28 776	0	71 981
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Total	43 204	28 776	0	71 981

(En euros)	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur installations, agencements, aménagements	0	0	0	0	0	0	0
Instal. technique, matériel outillage industriels	0	0	0	0	0	0	0
Instal., agencement, aménagement divers	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, mobilier	0	0	0	0	0	0	0
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition de titres de participation	49 167	0	0	49 167	0	0	0
Total	49 167	0	0	49 167	0	0	0
Total général non ventilé	0	0	49 167	0	0	49 167	0

NOTE 5. Provisions

(En euros)	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Provisions réglementées	0	0	0	0
Reconstruction gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions pour investissement	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Provisions pour amortissements dérogatoires	30 000	19 167	49 167	0
Provisions fiscales pour prêts d'installation	0	0	0	0
Provisions autres	0	0	0	0
Total	30 000	19 167	49 167	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Pour litiges	0	0	0	0
Pour garanties données aux clients	0	0	0	0
Pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Pour pertes de change	0	0	0	0
Pour pensions et obligations similaires	0	0	0	0
Pour impôts	0	0	0	0
Pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	0	0	0	0
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
Sur immobilisations :	0	0	0	0
incorporelles	0	0	0	0
corporelles	0	0	0	0
des titres mis en équivalence	0	0	0	0
titres de participation	966 000	0	966 000	0
autres immo. financières	0	0	0	0
Sur stocks et en-cours	0	0	0	0
Sur comptes clients	300 000	0	300 000	0
Autres	1 005 014	686 188		1 691 203
Total	2 271 014	686 188	1 266 000	1 691 203
Total général	2 301 014	705 355	1 315 167	1 691 203
Dont dotations et reprises :	0	0	0	0
d'exploitation	0	686 188	300 000	0
financières	0	0	966 000	0
exceptionnelles	0	19 167	49 167	0
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.</i>	0	0	0	0

La dotation de 686 K€ correspond à la dépréciation à 100 % de la créance MHMLABS envers MYHOTELMATCH.

La reprise de 966 K€ correspond à la reprise de dépréciation des titres de participation de la société NYS comptabilisée dans les comptes 2023.

NOTE 6. Créances et Dettes**Créances au 31/12/2024**

(En euros)	31/12/2024	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)(2)	0	0	0
Autres immobilisations financières	1919	1919	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances clients	24 718	24 718	0
Créances représentatives des titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	104 336	104 336	0
Taxes sur la valeur ajoutée	286 597	286 597	0
Autres impôts, taxes versements assimilés	0	0	0
Divers	0	0	0
Groupe et associés (2)	0	0	0
Débiteurs divers	1699 740	8 537	1691203
Charges constatées d'avances	12 057	12 057	0
Total des créances	2 129 367	438 164	1691203
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice. (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	0	0	0

Dettes au 31/12/2024

(En euros)	31/12/2024	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)	0	0	0	0
Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	0	0	0	0
Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	956 141	956 141	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440 168	1 440 168	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 053	9 053	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxes sur la valeur ajoutée	13 513	13 513	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	1 138	1 138	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés (2)	1 243 720	0	0	1 243 720
Autres dettes	115 001	115 001	0	0
Dette représentative de titres empruntés	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total	3 778 734	2 535 014	0	1 243 720

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques).

L'Assemblée générale du 26 juin 2023 a décidé la prorogation de la durée d'exercice des BSA dont l'échéance a été fixée au 4 décembre 2024. L'Assemblée générale du 20 mars 2025 a confirmé la maturité des ORA à la date du 4 décembre 2023 et a confirmé la comptabilisation des ORA en dettes financières.

NOTE 7. Charges à payer

(En euros)	Période	Montants	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Intérêts courus	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	158 641
Intérêts ORABSA	0	109 765	0
Intérêts courus emprunts OTT HERITAGE	0	48 876	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0	235 320
Fourn. factures non parvenues	0	235 320	0
Dettes sociales et fiscales	0	0	657
Charges à payer taxe apprentissage	0	109	0
Etat charge à payer	0	440	0
Charges à payer form. prof.	0	108	0
Total	0	0	394 618

NOTE 8. Charges constatées d'avance

(En euros)	Période	Montants	31/12/2024
Exploitation	0	12 057	12 057
Financières	0	0	0
Exceptionnelles	0	0	0
Total	0	12 057	12 057

NOTE 9. Capital social

Actions / Parts sociales au 31/12/2024 (en euros)	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	3 601 580	1	3 601 580,26
Emises pendant l'exercice	0	0	0
Remboursées pendant l'exercice	0	0	0
Total du capital social fin d'exercice	3 601 580	1	3 601 580,26

NOTE 10. Engagements financiers

(En euros)	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		0
Avals, cautions et garanties		0
Engagements de crédit-bail		0
Engagements en pensions, retraite et assimilés		0
Autres engagements		0
Engagement financier reçu - Complément de prix NYS (1)		0
Engagement financier reçu - Complément de prix MHMLABS (2)		0
Total des engagements financiers (3)		0

(3) Dont concernant : les dirigeants, les filiales, les participations, les autres entreprises liées.

(1) En cas de cession de l'ensemble des titres de la société NYS au-delà d'une valeur de 800.000 euros, dans un délai de 5 ans suivant la date de réalisation de la cession de l'ensemble des titres de NYS, la société MYHOTELMATCH disposera d'un complément de prix. Ce dernier sera égal à 30% de la partie du prix de cession entre 800.000 euros et 5.000.000 d'euros ; et 50% de la partie du prix de cession au-delà de 5.000.000 euros.

(2) Si l'acheteur vend la société MHMLABS à un tiers dans les cinq ans suivant la date de réalisation de la cession, le vendeur pourra récupérer une partie du produit de la vente, déduction faite des dépenses et des coûts (« le produit »), 80 % du produit revenant au vendeur et 20 % restant acquis à l'acheteur.

NOTE 11. Effectif moyen

Effectif moyen par catégorie au 31/12/2024	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures	0	0
Professions intermédiaires	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Total	0	0

NOTE 12. Filiales et participations

(En euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		
				Brute	Nette	
A - Renseignements détaillés						
1. Filiales (plus de 50 %)						
2. Participations (10 à 50 %)						
1. Filiales (plus de 50 %)		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
2. Participations (10 à 50 %)						
B. Renseignements globaux						
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A			
	Française	Étrangères	Française	Étrangères		
Capital						
Capitaux propres						
Quote-part détenue (en %)						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						

NOTE 13. Événements postérieurs à la clôture**13.1. Tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023**

En date du 24 avril 2024 nous avons fait une demande de report d'assemblée générale auprès du tribunal de commerce d'Antibes qui a accordé un délai allant

jusqu'au 30 septembre 2024. Suite à notre impossibilité de présenter des comptes au 30 septembre nous avons sollicité le tribunal de commerce de Paris en date du 6 septembre 2024. L'Assemblée générale d'approbation des comptes 2023 s'est tenue le 20 mars 2025.

ANNEXE 5 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**MYHOTELMATCH**

Société anonyme

58 Avenue d'Éléna

75116 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société MYHOTELMATCH

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MYHOTELMATCH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L. 222-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisés nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MYHOTELMATCH par les assemblées générales du 4 avril 2023 pour le cabinet RBA et du 20 mars 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet RBA était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financières. Le comité d'audit ne s'est pas réuni.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris - La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

12

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Bilan Actif

1. Bilan Actif

Bilan actif	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024		31/12/2023	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<i>Actif immobilisé</i>	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé (1)	0	0	0	0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	128 836	71 981	56 855	81 740
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<i>Immobilisations financières (2)</i>	0	0	0	0
Participations mises en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	801 000
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 919	0	1 919	65 029
Total II	130 754	71 981	58 774	947 769
<i>Actif circulant</i>	0	0	0	0
<i>Stocks et en cours</i>	0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En-cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	5 760	0	5 760	0
<i>Créances (3)</i>	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	24 718	0	24 718	81 911
Autres créances	2 090 672	1 691 203	399 469	366 165
Capital souscrit – appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	11 483	0	11 483	13 069
Disponibilités	3 112	0	3 112	11 085
<i>Comptes de Régularisation</i>	0	0	0	0
Charges constatées d'avance (3)	12 057	0	12 057	36 259
Total III	2 147 803	1 691 203	456 600	508 488
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations (V)	0	0	0	0
Écarts de conversion actif (VI)	0	0	0	0
Total général (I+II+III+IV+V+VI)	2 278 557	1 763 183	515 374	1 456 257
(1) Dont droit au bail. (2) Dont immobilisations financières à moins d'un an. (3) Dont à plus d'un an.	0	0	0	0

2. Bilan Passif

Bilan Passif	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	3 601 580	3 601 580
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 663 472	10 663 472
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves	0	0
Réserve légale	56 475	56 475
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	(16 594 753)	(13 174 940)
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	(990 135)	(3 419 813)
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	30 000
Total I	(3 263 360)	(2 243 225)
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs	0	797 500
Avances conditionnées	0	0
Total II	0	797 500
Provisions		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total III	0	0
Dettes (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit (2)	0	80
Concours bancaires courants	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	2 199 861	1 097 871
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440 168	1 608 911
Dettes fiscales et sociales	23 704	83 020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	115 001	112 100
Comptes de Régularisation		
Produits constatés d'avance (1)	0	0
Total IV	3 778 734	2 901 983
Écarts de conversion passif (V)	0	0
Total Général (I+II+III+IV+V)	515 374	1 456 257
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(990 135)	(3 419 813)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 535 014	2 711 988
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

12

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Compte de résultat

3. Compte de résultat

			Exercice N - 31/ 12/2024	Exercice N-1 - 31/12/ 2023
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue de biens	0	0	0	0
Production vendue de services	0	0	0	0
Chiffre d'affaires net	206 890	0	206 890	161 960
Production stockée	0	0	0	0
Production immobilisée	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	0	0
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	0	0	300 000	0
Autres produits	0	0	7 295	0
Total des Produits d'exploitation (I)	0	0	514 185	161 960
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	0	0	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0	0	0
Achats de matières premières ? et autres approvisionnements	0	0	0	0
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	0	0	705 609	1 075 776
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	725
Salaires et traitements	0	0	0	0
Charges sociales	0	0	0	0
Cotisations personnelles de l'exploitant	0	0	0	0
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations	0	0	28 776	28 776
Charges d'exploitation à répartir	0	0	0	0
Dotations aux dépréciations	0	0	0	0
Sur immobilisations	0	0	0	0
Sur actif circulant	0	0	686 188	1 305 014
Dotations aux provisions	0	0	0	0
Autres charges	0	0	290	0
Total des Charges d'exploitation (II)	0	0	1 420 864	2 410 292
1, Résultat d'exploitation (I-I)	0	0	(906 679)	(2 248 332)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs, (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs,	0	0	0	0

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2024	31/12/2023
Opérations comm.	0	0
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers	0	0
Produits financiers de participations (1)	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (1)	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	966 000	
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 811	18 388
Total V	968 811	18 388
Charges financières	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (2)	104 462	7 822
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 515	203 901
Total VI	116 977	1177 723
2, Résultat financier (V-VI)	851 834	(1159 335)
3, Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	(54 844)	(3 407 667)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 101	18 026
Produits exceptionnels sur opérations en capital	800 096	300 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	49 167	0
Total VII	851 364	318 026
Charges exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	487	172
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 767 000	300 000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 167	30 000
Total VIII	1 786 654	330 172
4, Résultat exceptionnel (VII-VIII)	(935 290)	(12 146)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII)	2 334 361	498 374
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 324 495	3 918 187
Bénéfice ou perte (total des produits – total des charges)	(990 135)	(3 419 813)
(1) Dont produits concernant les entreprises liées. (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées.	0	0

ANNEXE 4 - Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024**Sommaire**

Note 1	Faits caractéristiques de la période	65
1.1	Cession des titres de participation de la société NYS	65
1.2	Cession des titres de participation de la société MHMLABS	65
Note 2	Règles et méthodes comptables	65
2.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	65
2.2	Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement	65
2.3	Créances et dettes	65
2.4	Provision pour risques et charges	65
2.5	Chiffre d'affaires	65
Note 3	Immobilisations	66
Note 4	Amortissements	67
Note 5	Provisions	68
Note 6	Créances et Dettes	69
Note 7	Charges à payer	70
Note 8	Charges constatées d'avance	70
Note 9	Capital social	70
Note 10	Engagements financiers	71
Note 11	Effectif moyen	71
Note 12	Filiales et participations	72
Note 13	Événements postérieurs à la clôture	72
13.1	Tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023	72

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **515 374** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un **résultat de -990 135** euros.

La période considérée débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

NOTE 1. Faits caractéristiques de la période

1.1. Cession des titres de participation de la société NYS

En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. La cession effective est intervenue le 12 décembre 2024.

1.2. Cession des titres de participation de la société MHM LABS

En date du 31 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole pour la cession des titres de participation de la société MHM LABS à la société OTT VENTURES USA. La cession effective est intervenue le 31 décembre 2024.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements ANC n°2018-07 et n°2016-07 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Afin de financer les besoins en trésorerie, l'un des principaux actionnaires, la société OTT HERITAGE par l'intermédiaire de son actionnaire principal M. OTT Jean-François a accepté d'apporter son soutien financier.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les éléments de l'annexe sont présentés en euros sauf indication.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.4. Provision pour risques et charges

La Société (MYHOTELMATCH) ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

2.5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2024 de la Société est constitué des prestations inter-compagnies.

NOTE 3. Immobilisations

(En euros)	Valeurs brutes	Mouvements				Valeurs brutes
	début d'exercice	de l'exercice				au 31/12/
		Augmentations	Diminutions		2024	
		Réévaluations	Acquisitions	Virt. P. à p.	Cessions	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0
Constructions sur installations, agencements, aménagements	0	0	0	0	0	0
Instal. technique, matériel outillage industriels	0	0	0	0	0	0
Instal., agencement, aménagement divers	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, mobilier	124 945	0	3 891	0	0	128 836
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Participations évaluées en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres participations	1 767 000	0	0	0	1 767 000	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	65 029	0	0	0	63 110	1 919
Total	1 956 973	0	3 891	0	1 830 110	130 754

NOTE 4. Amortissements

(En euros)	Amortissements début d'exercice	Mouvement de l'exercice		Amortissements au 31/ 12/2024
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	43 204	28 776	0	71 981
Terrains	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Constructions sur installations, agencements, aménagements	0	0	0	0
Instal technique, matériel outillage industriels	0	0	0	0
Instal., agencement, aménagement divers	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, mobilier	43 204	28 776	0	71 981
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
Total	43 204	28 776	0	71 981

(En euros)	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement et de développement	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol propre	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0
Constructions sur installations, agencements, aménagements	0	0	0	0	0	0	0
Instal. technique, matériel outillage industriels	0	0	0	0	0	0	0
Instal., agencement, aménagement divers	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, mobilier	0	0	0	0	0	0	0
Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition de titres de participation	49 167	0	0	49 167	0	0	0
Total	49 167	0	0	49 167	0	0	0
Total général non ventilé	0	0	49 167	0	0	49 167	0

NOTE 5. Provisions

(En euros)	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Provisions réglementées	0	0	0	0
Reconstruction gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions pour investissement	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Provisions pour amortissements dérogatoires	30 000	19 167	49 167	0
Provisions fiscales pour prêts d'installation	0	0	0	0
Provisions autres	0	0	0	0
Total	30 000	19 167	49 167	0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Pour litiges	0	0	0	0
Pour garanties données aux clients	0	0	0	0
Pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Pour pertes de change	0	0	0	0
Pour pensions et obligations similaires	0	0	0	0
Pour impôts	0	0	0	0
Pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	0	0	0	0
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
Sur immobilisations :	0	0	0	0
incorporelles	0	0	0	0
corporelles	0	0	0	0
des titres mis en équivalence	0	0	0	0
titres de participation	966 000	0	966 000	0
autres immo. financières	0	0	0	0
Sur stocks et en-cours	0	0	0	0
Sur comptes clients	300 000	0	300 000	0
Autres	1 005 014	686 188		1 691 203
Total	2 271 014	686 188	1 266 000	1 691 203
Total général	2 301 014	705 355	1 315 167	1 691 203
Dont dotations et reprises :	0	0	0	0
d'exploitation	0	686 188	300 000	0
financières	0	0	966 000	0
exceptionnelles	0	19 167	49 167	0
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.</i>	0	0	0	0

La dotation de 686 K€ correspond à la dépréciation à 100 % de la créance MHMLABS envers MYHOTELMATCH.

La reprise de 966 K€ correspond à la reprise de dépréciation des titres de participation de la société NYS comptabilisée dans les comptes 2023.

NOTE 6. Créances et Dettes**Créances au 31/12/2024**

(En euros)	31/12/2024	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)(2)	0	0	0
Autres immobilisations financières	1 919	1 919	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances clients	24 718	24 718	0
Créances représentatives des titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	104 336	104 336	0
Taxes sur la valeur ajoutée	286 597	286 597	0
Autres impôts, taxes versements assimilés	0	0	0
Divers	0	0	0
Groupe et associés (2)	0	0	0
Débiteurs divers	1 699 740	8 537	1 691 203
Charges constatées d'avances	12 057	12 057	0
Total des créances	2 129 367	438 164	1 691 203
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice. (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	0	0	0

Dettes au 31/12/2024

(En euros)	31/12/2024	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)	0	0	0	0
Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	0	0	0	0
Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	956 141	956 141	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440 168	1 440 168	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 053	9 053	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxes sur la valeur ajoutée	13 513	13 513	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	1 138	1 138	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés (2)	1 243 720	0	0	1 243 720
Autres dettes	115 001	115 001	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total	3 778 734	2 535 014	0	1 243 720

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques).

L'Assemblée générale du 26 juin 2023 a décidé la prorogation de la durée d'exercice des BSA dont l'échéance a été fixée au 4 décembre 2024. L'Assemblée générale du 20 mars 2025 a confirmé la maturité des ORA à la date du 4 décembre 2023 et a confirmé la comptabilisation des ORA en dettes financières.

NOTE 7. Charges à payer

(En euros)	Période	Montants	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Intérêts courus	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	158 641
Intérêts ORABSA	0	109 765	0
Intérêts courus emprunts OTT HERITAGE	0	48 876	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0	235 320
Fourn. factures non parvenues	0	235 320	0
Dettes sociales et fiscales	0	0	657
Charges à payer taxe apprentissage	0	109	0
Etat charge à payer	0	440	0
Charges à payer form. prof.	0	108	0
Total	0	0	394 618

NOTE 8. Charges constatées d'avance

(En euros)	Période	Montants	31/12/2024
Exploitation	0	12 057	12 057
Financières	0	0	0
Exceptionnelles	0	0	0
Total	0	12 057	12 057

NOTE 9. Capital social

Actions / Parts sociales au 31/12/2024 (en euros)	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	3 601 580	1	3 601 580,26
Emises pendant l'exercice	0	0	0
Remboursées pendant l'exercice	0	0	0
Total du capital social fin d'exercice	3 601 580	1	3 601 580,26

NOTE 10. Engagements financiers

(En euros)	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		0
Avals, cautions et garanties		0
Engagements de crédit-bail		0
Engagements en pensions, retraite et assimilés		0
Autres engagements		0
Engagement financier reçu - Complément de prix NYS (1)		0
Engagement financier reçu - Complément de prix MHM LABS (2)		0
Total des engagements financiers (3)		0

(3) Dont concernant : les dirigeants, les filiales, les participations, les autres entreprises liées.

(1) En cas de cession de l'ensemble des titres de la société NYS au-delà d'une valeur de 800.000 euros, dans un délai de 5 ans suivant la date de réalisation de la cession de l'ensemble des titres de NYS, la société MYHOTELMATCH disposera d'un complément de prix. Ce dernier sera égal à 30% de la partie du prix de cession entre 800.000 euros et 5.000.000 d'euros ; et 50% de la partie du prix de cession au-delà de 5.000.000 euros.

(2) Si l'acheteur vend la société MHM LABS à un tiers dans les cinq ans suivant la date de réalisation de la cession, le vendeur pourra récupérer une partie du produit de la vente, déduction faite des dépenses et des coûts (« le produit »), 80 % du produit revenant au vendeur et 20 % restant acquis à l'acheteur.

NOTE 11. Effectif moyen

Effectif moyen par catégorie au 31/12/2024	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures	0	0
Professions intermédiaires	0	0
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Total	0	0

ANNEXE 6 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société MYHOTELMATCH,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

▪ **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

▪ **Conventions non autorisées préalablement**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

En effet, compte tenu de la communauté des membres des conseils d'administration entre les sociétés intéressées par la conclusion de ces conventions, le conseil d'administration n'a pas autorisé préalablement ces conventions.

Cessions de créances, subrogations de dettes et compensation de créance

Les cessions de créances suivantes sont intervenues en 2024 et n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable :

Date	Type de convention	Débiteur	Cédant	Cessionnaire	Montant en €
30/06/2024	Cession de créance	MHM Labs	O&T Partners	MyHotelMatch	17 607,10
30/06/2024	Cession de créance	MyHotelMatch	O&T Partners	Ott Heritage	12 187,50
30/06/2024	Cession de créance	MyHotelMatch	O&T Partners	Ott Heritage	198 237,98
17/09/2024	Cession de créance	House in the City	MyHotelMatch	MyConcierge	11 644,00
17/09/2024	Cession de créance	MYR	MyHotelMatch	Myconcierge	10 404,00
17/09/2024	Cession de créance	Myprestige	MyHotelMatch	Myconcierge	11 644,00
30/09/2024	Cession de créance	MHM Labs	Ott Partners Services	MyHotelMatch	3 455,29
30/09/2024	Cession de créance	MyHotelMatch	Ott Partners Services	Ott Heritage	19 008,17
01/11/2024	Cession de créance	MyHotelMatch	HR Partners	Courbet Heritage	9 850,00
31/12/2024	Cession de créance	Ott Partners Services	MHM Labs	MyHotelMatch	7 639,18
31/12/2024	Cession de créance	MHM Labs	Ott Partners Services	MyHotelMatch	10 133,96
31/12/2024	Cession de créance	Ott Heritage	MHM Labs	MyHotelMatch	16 145,22
31/12/2024	Cession de créance	Ott Heritage	MHM Labs	MyHotelMatch	43 701,28
31/12/2024	Cession de créance	Ott Heritage	MyConcierge	MyHotelMatch	76 400,18
31/12/2024	Cession de créance	MyHotelMatch	Ott Partners Services	Ott Heritage	29 884,25
31/12/2024	Cession de créance	Ott Partners Services	MyHotelMatch	Ott Heritage	30 000,00
31/12/2024	Cession de créance	MHM Labs	Artea Services	MyHotelMatch	10 060,00
31/12/2024	Cession de créance	MHM Labs	Ott Heritage	MyHotelMatch	3 013,67

Les subrogations de dettes suivantes sont intervenues en 2024 et n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable :

Date	Type	Cédant	Créancier	Subrogataire	Montant
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	SARL AUDIT PLUS	WABY888	27 000,00
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	ALPHA VALUE	WABY888	51 300,00
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	CIC MARKET SOLUTION	WABY888	25 386,65
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	NYS	WABY888	101 448,05
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	NYS	WABY888	16 645,00
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	MAZARS	WABY888	50 095,83
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	RBA	WABY888	51 134,40
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	VIGUIER SCHMIDT & Associés	WABY888	69 216,00
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	VILLAGE BLEU	WABY888	162 900,84
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	YVES ABITBOL	WABY888	30 000,00
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	MHM LAB	WABY888	93 715,98
12/12/2024	Subrogation de dette	MYHOTELMATCH	FRG	WABY888	103 200,00
31/12/2024	Subrogation de dette	MHM LABS	SCALBAY	MYHOTELMATCH	3 276,00
31/12/2024	Subrogation de dette	MHM LABS	AEROPORT DE CANNES	MYHOTELMATCH	7 383,08
31/12/2024	Subrogation de dette	MHM LABS	DSM	MYHOTELMATCH	2 580,00
31/12/2024	Subrogation de dette	MHM LABS	FRG	MYHOTELMATCH	44 640,00
31/12/2024	Subrogation de dette	MHM LABS	IPEPPER	MYHOTELMATCH	36 951,60

Compensation de créance :

Date	Type	Créancier	Débiteur	Montant
30/06/2024	Compensation de créance	MYHOTELMATCH	MHM LABS	360 000,00

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le groupe en 2024, il est apparu opportun de procéder à la cession de certaines créances et à la subrogation de certaines dettes.

- Personnes concernées :

Personnes intéressées	Jean-François OTT	Yves ABITBOL
MyHotelMatch	Président Directeur Général	Administrateur
MHM Labs	Président	
Ott Partners Services	Président	
Ott Heritage	Président	
O&T Partners	Président	
Courbet Heritage	Président	
NYS (MyConcierge)		Président
MYR		Président
WABY888		Indirectement

- **Cession des parts sociales MHM Labs**

En date du 31 décembre 2024, votre société a cédé la totalité de ces parts sociales qu'elle déteint dans la société MHM Labs à la société OTT Ventures USA Inc moyennant un prix de 100 USD avec un complément de prix éventuel.

- Personnes concernées :
 - Jean-François OTT, bénéficiaire de la société OTT Ventures USA et président de votre société
 - Bradley TAYLOR, Vice-président exécutif de la société OTT Ventures USA et administrateur de votre société.
- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Dans le cadre de l'arrêt des développements technologique, la société souhaite revenir à son cœur stratégique d'activité.

- **Cession des parts sociales NYS**

En date du 12 décembre 2024 votre entreprise a cédé pour la somme de 800 000 € l'intégralité des titres de la société NYS qu'elle détenait.

Monsieur Yves Abitbol est administrateur et ancien directeur général de MYHOTELMATCH et président de NYS.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Dans le cadre de l'arrêt des développements technologique, la société souhaite revenir à son cœur stratégique d'activité.

Conventions des exercices antérieurs non approuvées par par l'assemblée générale

Nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, autorisés et conclues au cours des exercices 2022 et 2023 qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercices 2022 et/ou notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercices 2023, qui n'ont pas été approuvées par les assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2022 ni 2023 à la suite d'un manque de quorum.

- ***Conventions autorisées préalablement***

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui avaient fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Conversion des ORA**

Votre conseil d'administration du 31 mars 2023 a constaté la conversion de 4 000 000 ORA détenu par OTT Héritage en 4 000 000 actions ainsi que la conversion de 10 000 000 BSA donnant droit à 20 000 000 actions. En date du 28 décembre 2023 votre conseil a constaté la conversion de 10 000 000 BSA détenus par Ott Héritage en 200 000 actions.

Monsieur Jean François Ott est bénéficiaire économique et président de Ott Héritage et président de votre conseil d'administration.

▪ **Convention de prestation de service avec O&T Partners**

Convention autorisée par votre conseil d'administration du 26 octobre 2022.

La signature d'une convention de prestations de services avec la société O&T Partners en date du 5 janvier 2022 qui effectuera les prestations suivantes pour une rémunération fixe de 100 000 € par an, additionné d'une facturation complémentaire de mis à disposition de personnel :

- Le conseil en stratégie d'entreprise ;
- La recherche de financements ;
- L'assistance administrative et légale ;
- L'assistance technique et projets ;
- Préparations des demandes de subventions.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2024 s'élève à 165 101 € HT, il était de 65 514 €HT pour l'exercice 2023 et de 145 080 €HT pour l'exercice 2022.

Personne concernée : Monsieur Jean François OTT est bénéficiaire économique de O&T Partners

▪ **Convention de prestation de service avec OTT Héritage**

Convention autorisée par votre conseil d'administration du 26 octobre 2022.

La signature d'une convention de prestation de service avec OTT Héritage en date du 5 janvier 2022, ou la société OTT Héritage effectuera les prestations suivantes pour une rémunération fixe maximum de 500 000 € par an ainsi qu'une rémunération fixe de 100 000 € H.T. liée à la finalisation et signature de contrats :

- Financement, gestion de projets, restructuration, stratégie, communication, marketing, relations avec les investisseurs et obligataires, juridique, comptabilité, gouvernance d'entreprises, administration, rapports au marché, et relations avec les bourses et autorités du marché.
- Conseils sur le contrôle des investissements, leur gestion, la gestion, l'administration, la gestion financière, le contrôle, le financement et les relations bancaires, les négociations de refinancement et de financement, les conseils juridiques et techniques la gestion de projet, notamment la gestion d'un projet digital MHM et ses applications et son marketing.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2024 s'élève à 78 600 € HT compte tenu de la difficulté financière de la société MYHOTLMATCH, il était de 299 008 €HT pour l'exercice 2023 et de 390 925 €HT pour l'exercice 2022.

Le même conseil avait autorisé l'acquisition de mobilier et de matériel informatique acquis auprès de OTT Héritage pour un montant de 118 020 € et le versement d'honoraires forfaitaires dans le cadre d'apporteur d'affaires dans le cadre de l'acquisition de NYS pour un montant de 100 000 €.

Personne concernée : Monsieur Jean François OTT est bénéficiaire économique de OTT Héritage.

▪ **Conventions non autorisées préalablement**

En application des L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▪ **Cessions de créances**

En date du 31 décembre 2023 vous avez signé une convention de cession de créance pour un montant de 19 182,80 euros. Le débiteur était MHM Labs, le cédant MY CONCIERGE et MYHOTELMATCH le cessionnaire.

A la même date vous avez signé une convention de cession de créance pour un montant de 2 300 euros.

Le débiteur était MYHOTELMATCH, le cédant COURBET HERITAGE SA et le cessionnaire OTT HERITAGE.

Enfin une troisième convention de cession de créance a été conclue pour un montant de 6 300 euros. Le débiteur était MYHOTELMATCH, le cédant SCI LES MAUVARRES et le cessionnaire OTT Héritage. Ces trois conventions de cession de créance se sont faites à des valeurs nominales.

Monsieur Jean François OTT est bénéficiaire économique et Président de OTT Héritage, SCI LES MAUVARRES et président du conseil d'administration de COURBET HERITAGE SA.

En date du 22 avril 2024 avec effet au 31 décembre 2023, vous avez signé quatre conventions de cession de créance.

La première pour un montant de 24 491,82 euros avec pour débiteur la société MHM LABS, le cédant OTT Héritage et le cessionnaire MYHOTELMATCH.

La suivante pour un montant de 218 101,71 euros avait pour débiteur OTT Héritage le cédant MHM Labs et enfin le cessionnaire MYHOTELMATCH.

La troisième pour un montant de 194 693,49 euros avait comme débiteur MYHOTELMATCH, le cédant O&T Partners Services et enfin le cessionnaire OTT Héritage.

La quatrième d'un montant de 117 276,59 euros avait comme débiteur MHM Labs, le cédant O&T Partners Services et le cessionnaire MYHOTELMATCH. Ces quatre conventions se sont faites à la valeur nominale.

Monsieur Jean François OTT est président de OTT Héritage, bénéficiaire économique de O&T Partners Services.

- **Convention de prêt**

Le 23 décembre votre entreprise a conclu une convention de prêt. La société Ott Héritage prête à la société MYHOTELMATCH 1 033 300 actions de cette dernière en règlement des factures de consultant d'un montant global de 20 666 \$. Ce dernier a accepté le règlement de ses factures par ce moyen. Votre entreprise peut rembourser le prêt au plus tard à la date qui tombe deux ans après le 23 décembre 2022, avec ce qui aura le plus de valeur à ce moment-là à savoir la valeur des 1 033 300 actions de MYHOTELMATCH cotées en bourse ou 20 666\$ plus les intérêts à 5% l'an.

Monsieur Jean François OTT est bénéficiaire effectif des sociétés OTT Héritage et président du conseil d'administration de votre société.

- **Contrats de mise à disposition de locaux**

En date du 1 février 2023 votre société a conclu un contrat de mise à disposition de locaux avec la société Courbet Héritage S.A. au 58 Avenue d'Iéna 75116 Paris moyennant un loyer de 1000 € par mois. Le montant qui a été facturé dans le cadre de ce contrat a été de 9 000 €HT au titre de l'exercice 2024, un montant de 11 000€ HT a été facturé au titre de l'exercice 2023.

Monsieur Jean François OTT est président du conseil d'administration de Courbet Héritage S.A.

En date du 31 mars 2023 votre entreprise a conclu un contrat de mise à disposition de locaux avec Maison Santa Anna au 58 Avenue d'Iéna 75116 Paris moyennant un loyer de 100 € par mois. Le montant qui a été facturé dans le cadre de cette convention s'élève à 2 100 € pour l'exercice 2024, un montant de 900 €HT a été facturé au titre de l'exercice 2023

Monsieur Jean François OTT est président de Maison Santa Anna et président du conseil d'administration de votre société.

Votre société a conclu un contrat de sous-location avec la société MYR au 58 Avenue d'Iéna 75116 Paris. Le montant refacturé est de 33 030 € pour l'exercice 2023. Votre société détient indirectement une participation supérieure à 10 % dans le capital de MYR. Aucun montant n'a été facturé à ce titre en 2024.

▪ **Cession d'immobilisations**

En date du 31 décembre 2023 votre société a cédé, les marques, le site internet, logo, charte graphique de MYHOTELMATCH à votre filiale à 100% MHM Labs à la valeur nette comptable soit 300 000 €.

Monsieur Jean François OTT est président de MHM Labs et président du conseil d'administration de votre société.

Paris et Paris - La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

ANNEXE 7 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de divers titres donnant accès au capital réservé aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de divers titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 24 juin 2025 – 23^{ème} résolution

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de divers titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 24 juin 2025 – 23^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société MYHOTELMATCH,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservée aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de l'émission.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de la ou des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

ANNEXE 8 - Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 24 juin 2025 – 17^{ème} résolution

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 24 juin 2025 – 17^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société MYHOTELMATCH,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, à annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à

examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

ANNEXE 9 - Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 24 juin 2025 - 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions

RBA SA

5, rue de Prony

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

MYHOTELMATCH

Société anonyme

58 Avenue d'Iéna

75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 24 juin 2025 - 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions

A l'Assemblée générale de la société MYHOTELMATCH,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois pour l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (18^{ème} résolution) et une durée de dix-huit mois pour l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (20^{ème} résolution) à compter de la présente Assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (18^{ème} résolution), d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société à émettre ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (19^{ème} résolution), de titres financiers, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société à émettre ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, étant précisé que :
 - o conformément à l'article L. 22-10-54 du code de commerce, ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique mixte sur des actions d'une autre société dont les actions sont soumises aux négociations sur un marché réglementé ;
 - o conformément à l'article L. 22-10-52 alinéa 1 du code de commerce, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à fixer le prix d'émission des titres de capital à émettre selon les modalités suivantes : la somme revenant ou devant revenir à la Société, pour chacune des actions émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription d'actions, du prix de souscription desdits bons, devra au moins être égale à 90% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités d'émission.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de ces résolutions, ne pourra être supérieur au plafond global fixé dans la 24^{ème} résolution, d'un montant de 20 millions d'euros, sur lequel il s'imputera, le cas échéant.

Ce plafond tient compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 18^{ème} et 19^{ème} résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 21^{ème} résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à

vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées et ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 19^{ème} résolution, conformément à la faculté offerte par les dispositions de l'article L. 22-10-52 alinéa 1 du code de commerce, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions de cette délégation.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 18^{ème} résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 20^{ème} résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2025

Les commissaires aux comptes

RBA SA

Deloitte & Associés

Soly BENZAQUEN

Albert AIDAN

ANNEXE 10 - Rapport de Gestion

MyHotelMatch

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 3.601.580 euros
Siège social : 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris
542 030 200 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 décembre 2024.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que les rapports des Commissaires aux comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de bien vouloir nous en donner acte.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Activité et situation de la Société au cours de l'exercice

La société MyHotelMatch, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé est une plateforme de voyage nouvelle génération qui, basée sur les principes de sites de rencontre proposait de faire « matcher » des hôtels et des voyageurs en se basant sur des caractéristiques fixes et variables renseignés volontairement sur chaque profil utilisateur.

Notre groupe détenait deux filiales, MHM Labs créée en juin 2022 et MY AGENCY/NYS société acquise et intégrée à partir de juillet 2022. L'année 2023 a été cruciale dans le développement de l'application et de son lancement qui était prévu au 18 octobre 2023 et a subi un retard de presque 2 mois. L'accélération des développements technologiques notamment celle des intelligences artificielles a provoqué la remise en cause du projet au niveau technologique. Quant aux notions financières, la première phase d'alerte lancée par les commissaires aux comptes de la Société a incité le Conseil d'administration à prendre des mesures de redressement et de réorientation lors du 1er semestre 2024.

L'année 2024 est marquée par des décisions importantes pour la Société. Après avoir tenté de diversifier les activités de la Société, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin aux développements de l'application pour se concentrer sur l'activité historique de la Société qui est l'immobilier. Pour ce faire, la Société a cédé sa participation dans NYS en date du 12 décembre 2024. En parallèle, MHM Labs, filiale de recherche et développement a été cédée le 31 décembre 2024 à Ott Ventures USA, Inc.

La Société a également annoncé fin 2024, un projet de rapprochement avec Courbet Héritage. Des discussions entre actionnaires sont donc envisagées au 1^{er} trimestre 2025.

Continuité d'exploitation

Le budget de trésorerie a été établi dans une hypothèse de continuité d'exploitation sur la base d'un budget de trésorerie permettant d'assurer l'équilibre financier de la Société.

Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Alerte des CAC

La période est marquée par le déclenchement de plusieurs phases d'alerte par les commissaires aux comptes, remettant en doute la continuité d'exploitation de la Société. Ces alertes se concluent par la convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire de continuité d'exploitation.

1.1.2 Démission d'administrateurs

Le 13 février 2024, Monsieur Radstrom a annoncé sa démission du Conseil d'administration. Il n'est pas remplacé.

Le 4 juin 2024, Monsieur Joël Rubino a annoncé sa démission du Conseil d'administration. Il n'est pas remplacé.

1.1.3 Décisions stratégiques

Afin d'assurer la continuité d'exploitation, le Conseil d'administration fixe plusieurs actions dont la cession de certaines filiales, la réduction de la masse salariale ainsi que la réalisation d'une augmentation de capital de manière à faire entrer de nouveaux investisseurs pour financer les besoins de trésorerie. Le Conseil d'administration décide également la mise en pause du développement de l'application de MyHotelMatch.

1.1.4 Assemblée Générale de continuité d'exploitation

Suite aux différentes alertes, une assemblée générale a été convoquée en urgence le 13 juin 2024 et a permis de voter la continuité d'exploitation de la Société.

Nombre d'actions composant le capital social de la société :							3 601 580	
Nombre d'actions ayant droit de vote :							3 601 580	
Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :							11	
Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée :							1 732 068	
N° de la résolution	Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention Nombre de voix
			Nombre de voix	En %	Nombre de voix	En %		
1	1 732 068	1 732 068	1 732 068	100%	0	0	Adoptée	0
2	1 732 068	1 732 068	1 537 067	88,7%	0	0	Adoptée	195 001
3	1 732 068	1 732 068	1 258 539	72,7%	473 529	27,3%	Adoptée	0

1.1.5 Cession de l'activité NYS

En 2024, la Société a décidé de céder sa filiale opérationnelle NYS pour quatre raisons majeures :

- Fournir à la maison les moyens financiers de continuer son activité et de mettre en œuvre les nouveaux projets.
- L'activité de NYS ne s'inscrit pas dans la nouvelle vision de la société mère.
- La création de valeur de NYS pour l'activité de MyHotelMatch ne s'est pas avérée flagrante.
- Le fait que NYS soit en plan de sauvegarde n'a pas permis non plus la création d'un périmètre commun de trésorerie pour soutenir sa maison mère.

Il a donc été décidé de céder l'ensemble des activités de NYS à la société WABY888 présidée par Ruben Abitbol et dirigée par Li Zhouli. Dans le même temps NYS a signé un accord pour reprendre le bail détenu par MyHotelMatch au 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris. Ce dernier accordant le droit à MyHotelMatch de conserver son siège autant que nécessaire dans les locaux de NYS. En date du 12 décembre 2024, la société MyHotelMatch a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. Cette cession a permis à la Société de payer l'ensemble de ses créanciers à l'exception de Ott Héritage.

1.1.6 Décision de mettre en pause les développements

La mise en pause du développement de l'application a induit le départ de l'ensemble des salariés de MHM Labs entre juillet et septembre 2024.

1.1.7 Cession de la société MHM Labs

MHM Labs, filiale de recherche et de développement a été cédée le 31 décembre 2024 à Ott Ventures USA, Inc.

1.1.8 Démission du Directeur général

Yves Abitbol a démissionné le 16 septembre 2024 de son poste de Directeur Général et a été remplacé dans ses fonctions par Jean-François Ott. Cette démission s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise qui vend sa filiale NYS et étudie un rapprochement avec la société immobilière cotée Courbet Héritage.

1.1.9 Péréemption des BSA

Les Bons de Souscription d'Actions (BSA) émis par la Société en 2014, prorogés en 2023, sont arrivées à échéance le 4 décembre 2024. Cette péréemption marque la fin des droits attachés à ces instruments financiers. Les BSA encore en circulation et non exercés sont donc expirés.

1.1.10 Projet de rapprochement stratégique avec Courbet Héritage

La Société étudie un projet de rapprochement avec Courbet Héritage qui se distingue par son expertise dans la gestion et le développement d'actifs immobiliers, avec un portefeuille diversifié axé sur le secteur hôtelier et touristique. Société cotée sur Euronext Access (Code ISIN : FR0004998318 – Mnémonique : MLCOU), Courbet Héritage, en qualité d'holding, adopte une stratégie d'investissement contrariante, n'hésitant pas à investir tôt dans le cycle de développement pour capter des opportunités à des valeurs attractives.

Courbet Héritage privilégie les acquisitions dans des villes offrant un potentiel de croissance à long terme, avec un cycle d'investissement s'étendant généralement de 3 à 7 ans. Cette vision s'aligne parfaitement avec la stratégie envisagée par MyHotelMatch, qui souhaite renforcer son expertise en matière de rénovation d'actifs, notamment dans le secteur hôtelier, et exploiter des synergies pour maximiser la valeur de son portefeuille immobilier. L'objectif de cette fusion est double :

- Renforcer la structure financière de la Société en intégrant des actifs à forte valeur ajoutée, permettant ainsi d'améliorer sa solidité et sa rentabilité.
- Accélérer le recentrage stratégique sur le secteur immobilier, en abandonnant certaines activités non stratégiques et en s'appuyant sur l'expertise de Courbet Héritage dans l'investissement et la valorisation d'actifs à long terme.

1.1.11 Soutien financier de OTT Héritage

Parallèlement, la Société a reçu un soutien financier de son principal actionnaire OTT Héritage, renforçant ainsi sa capacité à poursuivre ses opérations et à mettre en œuvre ses projets stratégiques. Ce soutien prend la forme d'un engagement financier visant à sécuriser les besoins de trésorerie à court terme et à faciliter la transition vers le nouveau modèle économique.

L'implication de OTT Héritage témoigne de la confiance des investisseurs et des actionnaires dans la capacité de la Société à se redresser et à créer de la valeur durablement.

Ces deux événements majeurs – la fusion avec Courbet Héritage et le soutien de OTT Héritage – constituent des éléments déterminants pour assurer la continuité d'exploitation de la Société et son repositionnement sur un modèle plus stable et rentable. Grâce à ces initiatives, la Société est en mesure d'aborder l'année 2025 avec une vision renforcée et des perspectives de développement solides.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

1.2.1 Tenue de l'Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

En date du 24 avril 2024, la Société a demandé le report de son assemblée générale annuelle auprès du tribunal de commerce d'Antibes qui a accordé un délai allant jusqu'au 30 septembre 2024. Suite à l'impossibilité de présenter des comptes au 30 septembre 2024, la Société a de nouveau sollicité le tribunal de commerce de Paris le 6 septembre 2024. La demande a été rejetée en date du 3 octobre 2024. L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire a eu lieu le 20 mars 2025.

1.2.2 Confirmation de la maturité des ORA et comptabilisation en dette

L'assemblée générale du 20 mars 2025 a confirmé la maturité des ORA le 4 décembre 2023 et confirmé leur comptabilisation en dette dans les comptes de la société MyHotelMatch à un taux d'intérêt de 5% pour une durée de 24 mois avec une échéance le 4 décembre 2025.

1.2.3 *MHM Labs*

MHM Labs a été placée en redressement judiciaire en janvier 2025 puis en liquidation judiciaire en mars 2025.

1.2.4 *Démission d'Auriane de Castelnaud*

Le 18 avril 2025, Auriane de Castelnaud, membre du Conseil d'administration a annoncé sa démission avec effet immédiat.

1.2.5 *Approbation des comptes semestriels 2024 et publication du Rapport Financier Semestriel 2024*

Les comptes semestriels 2024 ont fait l'objet d'un examen par le comité d'audit et les commissaires aux comptes de la Société puis ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2025. Le Rapport Financier Semestriel a, quant à lui, été publié le 30 avril 2025 et est disponible sur le site internet de la Société.

1.3 **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires**

Créances et dettes

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2024 de la Société est constitué des prestations intercompagnies.

Immobilisations

Cession des titres de participation de la société NYS

En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. La cession effective est intervenue le 12 décembre 2024.

Cession des titres de participation de la société MHM LABS

En date du 31 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole pour la cession des titres de participation de la société MHM LABS à la société OTT VENTURES USA. La cession effective est intervenue le 31 décembre 2024.

(En euros)	Valeurs brutes	Mouvements		Valeurs brutes	
	début d'exercice	de l'exercice		au 31/12/	
		Augmentations	Diminutions	2024	
		Réévaluations	Acquisitions	Virt. P. à p.	Cessions
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement et de développement					
Autres					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions sur installations, agencements, aménagements					
Instal. technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier	124 945		3 891		128 836
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	1767 000			1767 000	0
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	65 029			63 110	1919
Total	1956 973		3 891	1830 110	130 754

Le capital social de la société s'élève à 3 601 580 €

Actions / Parts sociales au 31/12/2024 (en euros)	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	3 601 580	1	3 601 580,26
Emises pendant l'exercice			
Remboursées pendant l'exercice			
Total du capital social fin d'exercice	3 601 580	1	3 601 580,26

La Société étant toujours au 31 décembre 2024 en perte de ses capitaux propres, il conviendra de continuer à procéder à la reconstitution de ces derniers.

Compte de résultat

	Exercice N - 31/ 12/2024		Exercice N-1 - 31/12/ 2023
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffre d'affaires net	206 890		206 890
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges			300 000
Autres produits			7 295
Total des Produits d'exploitation (I)			514 185
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières ? et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			705 609
Impôts, taxes et versements assimilés			725
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Cotisations personnelles de l'exploitant			
Dotations aux amortissements			
Sur immobilisations			28 776
Charges d'exploitation à répartir			
Dotations aux dépréciations			
Sur immobilisations			
Sur actif circulant			686 188
Dotations aux provisions			
Autres charges			290
Total des Charges d'exploitation (II)			1 420 864
1, Résultat d'exploitation (I-II)			(906 679)
			(2 248 332)

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs, (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs,

Créances et Dettes

Créances au 31/12/2024

(En euros)	31/12/2024	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	1 919	1 919	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	24 718	24 718	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	104 336	104 336	
Taxes sur la valeur ajoutée	286 597	286 597	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	1 699 740	8 537	1 691 203
Charges constatées d'avances	12 057	12 057	
Total des créances	2 129 367	438 164	1 691 203

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice. (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

Dettes au 31/12/2024

(En euros)	31/12/2024	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0	0		
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	956 141	956 141		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440 168	1 440 168		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 053	9 053		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	13 513	13 513		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 138	1 138		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	1 243 720			1 243 720
Autres dettes	115 001	115 001		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	3 778 734	2 535 014	0	1 243 720

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques).

Une partie de la dette d'exploitation et financières est dû à des transactions avec des parties liées :

En Milliers d'euro	Nature de prestations	Nom de l'entité liée	Nature du lien	Solde au bilan	Impact sur résultat
	Dette d'exploitation	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	931	(79)
	Dette financière	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	1244	0
	Dette financière (ORABSA)	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	798	(159)
	Dette d'exploitation	O&T PARTNERS	Dirigeants communs	0	(165)
	Créance d'exploitation	COURBET	Dirigeants communs	11	9
	Créance d'exploitation	SANTA ANNA	Dirigeants communs	3	2
	Créance d'exploitation	HOUSE IN THE CITY	Dirigeants communs	0	24
	Créance d'exploitation	THE HOLLYWOOD HOTEL CANNES	Dirigeants communs	4	3

1.4 Indication, dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la Société, des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Indicateurs Clés de Performance

Dans le cadre de la présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, nous mettons en avant plusieurs indicateurs clés de performance (ICP), tant financiers que non financiers, permettant d'évaluer la performance globale et de mieux comprendre les enjeux spécifiques liés à nos activités.

1. Indicateurs Financiers

Les indicateurs financiers suivants permettent de mesurer la rentabilité, la solvabilité et la liquidité de la Société :

- **Chiffre d'affaires** : Suivi de l'évolution des ventes et de la croissance du chiffre d'affaires.
- **Résultat net** : Mesure de la rentabilité après déduction des charges.
- **Marge opérationnelle** : Évaluation de la rentabilité opérationnelle avant prise en compte des éléments non récurrents.
- **EBITDA** : Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions, pour une vision plus précise de la rentabilité de l'activité.
- **Bilan et ratios financiers** : Analyse des indicateurs de liquidité, de solvabilité, et de rentabilité (notamment le ratio de fonds propres et de dettes).

2. Indicateurs Non Financiers

La Société suit également des indicateurs non financiers qui reflètent son engagement envers des pratiques durables et responsables, et qui impactent directement l'activité à long terme :

- **Environnement** : Mesure de l'empreinte carbone, gestion des ressources naturelles, ainsi que les initiatives prises pour réduire l'impact environnemental, telles que l'adoption de technologies vertes ou les efforts de recyclage et de réduction des déchets.
- **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** : Initiatives de la Société en matière de gouvernance, de respect des normes éthiques, et d'engagement envers les communautés locales.
- **Personnel** : Suivi de la satisfaction et de la formation des employés, gestion des talents, diversité et inclusion au sein de l'organisation, ainsi que des efforts concernant la santé et la sécurité au travail.

Ces indicateurs permettent à la fois de suivre l'évolution de la performance financière et d'appréhender les enjeux sociaux et environnementaux qui influencent la croissance et la pérennité de la Société.

1.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.5.1 Risques liés aux liquidités

La stratégie de MyHotelMatch dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres ou sous la forme de crédits « Impôts Recherche », afin de financer la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante. Il est possible, en cas par exemple d'événements affectant le marché de l'hôtellerie ou de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration, et rencontre ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

1.5.2 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières selon les termes du contrat ou de la transaction à laquelle elle participe ; le risque de contrepartie concerne les créances clients, les autres créances liées à l'activité.

1.6 Lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits, indications sur les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Ces indications comprennent l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers

Politique de Couverture et Exposition aux Risques

Dans le cadre de l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses résultats, la Société fournit ci-dessous des informations détaillées sur ses objectifs et sa politique en matière de couverture des risques, ainsi que sur son exposition aux risques financiers. Cette analyse comprend notamment l'utilisation de la comptabilité de couverture pour chaque catégorie principale de transactions prévues, et les instruments financiers utilisés par la Société pour gérer ces risques.

1. Objectifs et Politique de Couverture

La Société applique une politique de couverture visant à gérer de manière proactive ses risques financiers, en particulier ceux liés aux fluctuations des prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie. L'objectif principal de cette politique est de réduire l'impact potentiel de ces risques sur la performance financière de la Société, tout en optimisant son exposition aux opportunités de marché.

Pour chaque catégorie de transactions prévues, la Société utilise la comptabilité de couverture afin de stabiliser ses flux de trésorerie et protéger ses résultats contre les risques de volatilité.

Les principales catégories de couverture sont les suivantes :

Couverture des risques de prix : Utilisation de contrats à terme, options ou swaps pour se protéger contre les fluctuations des prix des matières premières, des devises ou des taux d'intérêt.

Couverture des risques de crédit : Mise en place de garanties et de produits dérivés pour limiter l'exposition au défaut de contrepartie, notamment dans les transactions de crédit à long terme.

Couverture des risques de liquidité : Gestion des flux de trésorerie à court terme et de la structure du financement, visant à garantir l'accès aux liquidités nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

Couverture des risques de trésorerie : Utilisation d'instruments financiers pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt ou des devises sur les prêts et les emprunts à long terme.

2. Exposition aux Risques

La Société est exposée à plusieurs types de risques financiers, notamment :

- **Risque de prix** : Exposition aux variations des prix des matières premières, des devises ou des taux d'intérêt, pouvant affecter la rentabilité des opérations commerciales.
- **Risque de crédit** : Exposition aux contreparties dont la solvabilité pourrait affecter le recouvrement des créances.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la capacité de la Société à générer des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations financières.

- **Risque de trésorerie** : Risque associé à la fluctuation des taux d'intérêt et des devises qui pourrait impacter le coût du financement ou la valeur des investissements.

3. Instruments Financiers Utilisés

- Pour gérer ces risques, la Société utilise une gamme d'instruments financiers, notamment :
- **Contrats à terme et options** : Pour se protéger contre les variations des prix des matières premières ou des devises.
- **Swaps de taux d'intérêt** : Pour couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur les emprunts et les investissements.
- **Contrats de swap de devises** : Pour se protéger contre les fluctuations des taux de change dans le cadre de ses opérations internationales.
- **Garanties financières** : Pour limiter les risques de crédit sur certaines transactions de financement.
- L'utilisation de ces instruments financiers est soumise à des règles strictes de gestion des risques, dans le respect des objectifs de couverture définis par la Société.

4. Suivi et Évaluation des Risques

La Société suit de près l'évolution de son exposition aux risques et réévalue régulièrement ses stratégies de couverture afin de s'assurer qu'elles demeurent adaptées à l'évolution des conditions de marché. Elle met en place des procédures de contrôle internes pour garantir la bonne gestion de ces instruments et l'efficacité des couvertures mises en place.

1.7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

MyHotelMatch va se recentrer sur son activité historique dans l'immobilier. Le projet de rapprochement avec Courbet Héritage permettra de renforcer la structure financière de la Société en intégrant des actifs à forte valeur ajoutée.

1.8 Activités en matière de recherche et développement

Il est précisé que la Société a exercé des activités réputées de recherche et développement au sens de la définition du crédit impôt recherche au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La Société a signé le 5 mai 2023, un contrat d'accompagnement avec la société Mood Conseil de recherche de financement innovation. Celui-ci s'appliquera aux investissements en ressources et matériels dédiés à la recherche, à l'innovation et au développement.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a pour but d'encourager les entreprises à engager des activités de recherche et développement (R&D). Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

2/ INFORMATIONS FINANCIERES

2.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni pour information.

Aucun changement de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Compte de résultat social simplifié :

(en €)	Du 01/01/22 au 31/12/24	Du 01/01/21 au 31/12/23
Chiffre d'affaires net	206.890	161.960
Résultat d'exploitation	-1.906.679	-2.248.332
Résultat financier	851.834	-1.159.335

Résultat exceptionnel	-935.290	-12.146
Impôts	0	0
Résultat net	-990.135	-3.419.813

Bilan social simplifié :

(en €)	Au 31/12/24	Au 31/12/23
Actif immobilisé	58.774	947.769
Actif circulant	456.600	508.488
Total Actif	515.374	1.456.257
Capitaux propres	-3.263.360	-2.243.225
Autres fonds propres	0	797.500
Dettes	3.778.734	2.901.983
Total Passif	515.374	1.456.257

2.2 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2024 :	(990.135) €
Report à nouveau débiteur au 31/12/2024 :	(16.594.753)
€	
Montant à affecter	(990.135)
€	
Affectation	
En totalité, au poste « report à nouveau » :	(17.584.888)
€	

2.3 Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Nous vous rappelons en outre qu'au cours des trois derniers exercices, la Société n'a procédé à aucune distribution exceptionnelle.

2.4 Dépenses non déductibles fiscalement (article 223 quater du Code général des impôts)

Les comptes de l'exercice écoulé n'incluent aucune dépense ni charge telle que visée aux articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts.

2.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, le tableau des résultats afférent aux cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

2.6 Délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 al 1^{er} et D 441-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441L-1 ^o : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441L-2 ^o : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC		34 108	3 264	26 340	1 008 490	1 072 202		-	2 520	3 397	11 066	16 983
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		4,2%	0,4%	3,2%	123,5%	131,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,0%	1,5%	2,1%	6,7%	10,3%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses ou non comptabilisées						(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	NA						NA					
Montant total des factures exclues	NA						NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours						30 jours					

2.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 60 k€.

3/ FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES

3.1 Prise de contrôle ou de participation significative

Nous vous indiquons que la Société n'a pris aucune participation et de contrôle au cours de l'exercice.

3.2 Cession de contrôle ou de participation significative

Nous vous indiquons que la Société a cédé :

- Le 12 octobre 2024, 100% du capital social et des droits de vote de la société Nys
- Le 31 décembre 2024, 100% du capital social et des droits de vote de la société MHM Labs.

3.3 Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2024, la Société ne possède plus aucune participation.

3.4 Succursales

La Société ne disposait, au 31 décembre 2024, d'aucune succursale.

3.5 Informations sur les participations croisées

Néant.

4/ INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

4.1 Identité des actionnaires

Au 31 décembre 2024, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante :

Au 31 Décembre 2024	Nombre d'actions	% du Capital	Droit de vote simple	Droit de vote double	Nombre de voix	% total de droits de vote
---------------------	------------------	--------------	----------------------	----------------------	----------------	---------------------------

OTT HERITAGE	1 077 632	29,92%	1 063 652	1 063 652	29,92%
FIPP	343 269	9,53%	343 269	343 269	9,53%
NISALAVARA	120 476	3,35%	120 476	120 476	3,35%
Autres	2 060 203	57,20%	2 074 183	2 074 183	57,20%
Total	3 601 580	100,00%	3 601 580	3 601 580	100,00%

4.2 État récapitulatif des opérations visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Aucune opération n'ayant été réalisée et/ou portée à notre connaissance au cours de l'exercice écoulé, le tableau récapitulatif visé par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'est en conséquence pas requis au titre de l'exercice 2024.

4.3 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce :

- nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice écoulé : néant ;
- nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et faisant l'objet d'une gestion collective est égale à 0.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

4.4 Options d'achat ou de souscription d'actions

La Société n'ayant consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L.225-184 du Code de commerce.

4.5 Attribution gratuite d'actions

Aucune action n'ayant été attribuée gratuitement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ni aucune opération réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186, L. 22-10-56 et L. 22-10-57 du Code de commerce, les rapports visés aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 et L. 22-10-59 du Code de commerce n'ont pas lieu d'être établis.

4.6 Programme de rachat d'actions (article L. 22-10-62 du Code de commerce)

Conformément à la loi, nous vous indiquons, qu'il n'y a eu au cours de l'exercice aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres.

5/ DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau détaillant les délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité octroyées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous précisons qu'aucune des délégations n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice.

6/ AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES (articles L.225-35 et R.225-28 du Code de commerce)

Il n'existe pas de garanties données par la Société envers ses filiales

7/ SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats d'administrateurs de M. Jean-François Ott, M. Yves Abitbol, M. Bradley Taylor, Mme Charlotte Gauthier, MyHotelMatch - Rapport financier annuel 2024  157

Mme Rebecca Chaussat et de la société Ott Héritage n'arrivent pas à expiration.

Nous vous demanderons de prendre acte de la démission le 18 avril 2025 de Madame Auriane de Castelnau de son mandat d'administrateur.

Les mandats de commissaires aux comptes titulaires de la société R.B.A et de la société Deloitte & Associés n'arrivent pas à expiration.

8/ CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le Président du Conseil d'Administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2024 entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée par MyHotelMatch sont décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

9/ PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société n'est pas soumise à la déclaration de performance extra-financière.

Le Groupe n'est par ailleurs pas soumise à une réglementation particulière en matière d'environnement, de sécurité et de protection des salariés.

10/ CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

11/ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions des articles L. 225-68 et L.22-140-20 du Code de commerce, le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise est joint en annexe.

12/ PRETS INTERENTREPRISES (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

La Société n'a consenti, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun prêt à moins de deux (2) ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des relations économiques le justifiant.

ooo ooo ooo

Nous vous demandons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés.

Le Conseil d'administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 156 290	1 823 047	3 050 348	3 601 580	3 601 580
Nombres d'actions ordinaires	115 628 977	182 304 691	305 034 826	3 601 580	3 601 580
Nombres d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	117 715 849	56 040 135	199 500 000	159 500	0
- par droit de souscription	345 531 324	340 531 324	253 891 324	2 027 681	0
Opération et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)	133 632			161 960	206 890
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(29 187 860)	5 658	(1 403 649)	(1 090 022)	(1 571 170)
Impôts sur les bénéfices					
	318 950	(4 086)			
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 958 904	(10 508)	(774 358)	(3 419 813)	(990 135)
Résultat distribué					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions					
	(0)	0	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					
	0	(0)	(0)	(1)	(0)
Dividende attribué					
Effectif moyen des salariés					
	1				
Montant de la masse salariale					
	36 000	15 969			
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécu. soc. œuvres)					
	13 572	6 020			

ANNEXE 11 - Rapport de gouvernance d'entreprise

MyHotelMatch

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 3.401.580 euros
Siège social : 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris
542 030 200 RCS Paris
(la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Conformément aux dispositions de l'articles L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Liste des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Jean-François Ott
- Alain Dumenil
- Bradley Taylor
- Stefan Radström (jusqu'au 13 février 2024)
- Yves Abitbol
- Charlotte Gauthier
- Joël Rubino (jusqu'au 4 juin 2024)
- Auriane de Castelnau

Membres du Comité d'audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

M. Stefan Radström et M. Joël Rubino ont été désignés membres du Comité d'audit par le conseil d'administration en date du 29 septembre 2023. Leurs fonctions ont pris fin avec la cessation de leur mandat d'administrateur.

Information sur les mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux durant l'exercice

Prénom, nom et adresse professionnelle	Principale fonction dans la Société	Date de nomination	Echéance du mandat	Autres fonctions en cours	Mandats dans une autre société
Jean-François OTT	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 16/09/2024	13/12/2021	AGOA 2026	NEANT	MAISON SANTA ANNA, OTT PROPERTY, SOCIETE HOTELIERE CHAUNY ET CANNES, OTTELIER SERVICES LA BOURBOULE, SCIOTTAN, FAMILLE OTT, NEGOCIANTS EN VIN A SAINT MEDARD EN PROVENCE, OTT PARTNERS SERVICES, COURBET HERITAGE, THE HOLLYWOOD HOTEL CANNES, SOCIETE CANNOISE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SCEP), LA PRAGUOISE, MHM LABS, OTTELIER SERVICES CANNES, LA VILLA WINDSOR, OTT HERITAGE, LA CABANE DES RICAINS, LES VIGNOBLES DE SAINT MEDARD, LES MAUVARRES, OTT HOLDINGS LIMITED, OTT PARTNERS LIMITED, OTT VENTURES USA, SAFETIC AS, GRAND HOTEL

Yves ABITBOL	Administrateur et Directeur général jusqu'au 16/09/2024	08/04/2022	AGOA 2028	NEANT	Président de la SAS NYS Gérant de MYRR Gérant de la SCI MYRR
Alain DUMENIL	Administrateur	19/06/2018	AGOA 2025 sur comptes 2023	NEANT	Président du Conseil d'Administration des sociétés Acanthe Développement et Smalto ; Directeur Général de la société ACANTHE DÉVELOPPEMENT depuis le 31 juillet 2018 ; Administrateur des sociétés : Ardor Capital SA, Ardor Investment SA, Cadanor, Dual Holding, Foncière 7 Investissement, MyHotelMatch, Gepar Holding, Smalto, Zenessa ; Administrateur et Président de la société Agefi devenue Publications de l'Économie et de la Finance AEF SA ; Administrateur Délégué des sociétés Alliance Développement Capital SIIIC (ADC SIIIC), Design & Création, Ingéfin, Védran ; Gérant des sociétés : Editions de l'Herne, GFA du Haut Béchignol, Padir, Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, Suchet, Valor.
Bradley TAYLOR	Administrateur	20/03/2025	AGOA 2030	NEANT	Vice-président exécutif de la société Ott Ventures USA (Washington, DC, Etats-Unis). Entrepreneur et conseiller de la société Courcelette Holdings (Washington, DC, Etats-Unis).
Stefan RADSTROM	Administrateur	08/04/2022	AGOA 2028	NEANT	Directeur de l'exploitation et Directeur général de la société The Mozart Prague (France / Prague).
Charlotte GAUTHIER	Administrateur	08/04/2022	AGOA 2028	NEANT	NEANT
Joël RUBINO	Administrateur	06/04/2023	AGOA 2029	NEANT	RCUBE, ADT MYHOTELMATCH, DJOUROM, APICUBE FRANCE, VACHE POURPRE
Auriane DE CASTELNAU	Administrateur	25/07/2023	AGOA 2029	NEANT	NEANT

M. Radstrom a démissionné de son mandat d'administrateur le 14 février 2024. Il n'a pas été remplacé.
M. Joël Rubino a démissionné de son mandat d'administrateur le 7 juin 2024. Il n'a pas été remplacé.

2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Nous vous précisons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société, d'autre part, une autre société contrôlée par MyHotelMatch, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Néant

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code.

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice 2024	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des salariés et mandataires sociaux avec suppression du DPS au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	29 juillet 2022 (13 ^{ème} résolution)	26 mois 29 septembre 2024	Dans la limite de 3% du capital au jour de la décision du CA	Néant	Néant	
Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	25 juillet 2023 (11 ^{ème} résolution)	18 mois 25 janvier 2025	500.000 €	Néant	Néant	500.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	25 juillet 2023 (12 ^{ème} résolution)	26 mois 25 août 2025	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant au jour de l'augmentation	Néant	Néant	
Autorisation en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	25 juillet 2023 (15 ^{ème} résolution)	18 mois 25 janvier 2025	Dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social	Néant	Néant	
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25 juillet 2023 (16 ^{ème} résolution)	26 mois 25 août 2025	Dans la limite du plafond global de 20.000.000 €	Néant	Néant	20.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du DPS	25 juillet 2023 (17 ^{ème} résolution)	26 mois 25 août 2025	Dans la limite du plafond global de 20.000.000 €	Néant	Néant	20.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	25 juillet 2023 (18 ^{ème} résolution)	18 mois 25 janvier 2025	Dans la limite (i) de 20% du capital social (ii) le montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis ne pourra excéder 20% du capital (iii) dans la limite du plafond global de 20.000.000 €	Néant	Néant	
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	25 juillet 2023 (19 ^{ème} résolution)	Dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée	Dans la limite du plafond global de 20.000.000 €	Néant	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature.	25 juillet 2023 (20 ^{ème} résolution)	18 mois 25 janvier 2025	Dans la limite du plafond global de 20.000.000 €	Néant	Néant	20.000.000 €

4. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

4.1 Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux mandataires sociaux

Il n'existe pas de rémunérations versées aux mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- 4.2 *Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Jean-François Ott en sa qualité de président du conseil d'administration de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 16 septembre 2024 et président directeur général de la Société à compter du 16 septembre 2024*

Il n'existe pas d'éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale ou avantages de toute nature versés à Monsieur Jean-François Ott président du conseil d'administration de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 16 septembre 2024 et président-Directeur Général de la Société à compter du 16 septembre 2024, mentionnés à l'article L.22-10-9 du Code de commerce de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- 4.3 *Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Yves Abitbol en sa qualité de directeur général de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 16 septembre 2024*

Il n'existe pas d'éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale ou avantages de toute nature versés à Monsieur Yves Abitbol directeur général de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 16 septembre 2024 mentionnés à l'article L.22-10-9 du Code de commerce de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- 4.4 *Politique de rémunération du président directeur général au titre de l'exercice 2025*

Absence de rémunération du Président-Directeur Général de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- 4.5 *Politique de rémunération des administrateurs (hors président du conseil d'administration) au titre de l'exercice 2025*

Il n'existe pas de rémunération des administrateurs de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

5. Stock-options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Néant

6. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middledenext de décembre 2009, tel que révisé en septembre 2021 (le « Code Middledenext »).

Le texte du Code Middledenext peut être consulté sur le site internet de Middledenext (www.middledenext.com).

A ce titre, la Société est attentive à mettre en place les mesures visant à se conformer aux recommandations de gouvernement d'entreprise.

6.1 Organes d'administration et de direction

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements, les Statuts.

Composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de douze au plus ; toutefois en cas de fusion, ce nombre pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Durée des fonctions des administrateurs- Limite d'âge

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Les administrateurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'ils ont atteint cet âge, ils sont réputés démissionnaires d'office avec effet à la date de la décision qui pourvoira à leur remplacement.

Vacances – Cooptations - Ratifications

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre, demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Présidence Et Secrétariat Du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil d'administration ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il sera réputé démissionnaire d'office avec effet à la date du plus proche conseil d'administration qui pourvoira à son remplacement.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement à présider les séances du Conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibération Du Conseil - Procès-Verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative avec un délai de 2 (deux) jours calendaires et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général, ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Or ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tous autres lieux indiqués dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par les moyens de visioconférence et de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur peut disposer de plusieurs pouvoirs sans limite. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les décisions suivantes peuvent être prises par consultation écrite du Conseil d'administration sur la demande du président :

- nomination provisoire de membres du conseil,
- autorisation des cautions aval et garantie donnée par la société,
- décision de modification des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires sur délégation de l'assemblée générale,
- convocation de l'assemblée générale,
- transfert du siège social dans le même département.

La consultation écrite des Administrateurs pourra être effectuée par messagerie électronique, selon les modalités précisées par le règlement intérieur. Les décisions ainsi prises feront l'objet de procès-verbaux établis par le président du Conseil d'administration lesquels sont conservés dans les mêmes conditions que les autres décisions du Conseil d'administration.

Pouvoirs Du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Activité du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2024.

- 22 mars 2024
- 12 avril 2024
- 17 avril 2024
- 26 avril 2024
- 21 mai 2024
- 16 septembre 2024

Au cours de l'exercice 2024, l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'élève à 63 %.

6.2 Direction Générale

Pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par un Directeur Général.

Le Directeur Général est désigné par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire ni d'aucune limitation par le conseil.

Composition de la Direction Générale

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Direction Générale de la Société a été la suivante :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Principale fonction dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat	Autres mandats en cours
Monsieur Yves ABITBOL	Directeur Général		Démission le 12/09/2024	NEANT
Monsieur Jean-François OTT	Directeur Général	12/09/2024	AGO A 2026	NEANT

6.3 Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'une modification du mode d'exercice de la direction générale est intervenue le 16 septembre 2024.

Le conseil d'administration du 8 juin 2011 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Monsieur Jean-François Ott a été nommé président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 13 décembre 2021.

Monsieur Yves Abitbol a été nommé directeur général de la Société par le conseil d'administration du 2 mai 2023.

Monsieur Jean-François Ott, président du conseil d'administration, a été nommé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 16 septembre 2024 en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Joël Rubino démissionnaire.

Votre conseil d'administration du 16 mai 2025 a opté avec effet au 16 septembre 2024 pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

7. Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont contenues aux articles 29 à 43 des statuts de la Société.

8. Dispositif et description des procédures de contrôle interne

Les opérations concourant à l'exercice de l'activité sociale de la Société comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur, et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de la Société.

Le dispositif de contrôle et de suivi vise à couvrir les principaux risques identifiés ainsi qu'à définir les pistes d'améliorations des procédures de contrôle interne étant précisé que depuis le 27 octobre 2020 aucune procédure de contrôle liée à la protection des actifs, à la gestion locative et commerciale des actifs n'est identifiée dans la mesure où la Société n'a plus d'actif immobilier.

8.1 Procédures de contrôle interne liées aux risques financiers

Toute question relevant de ce domaine est systématiquement examinée par le Président Directeur Général qui fait un point régulier sur la gestion de la trésorerie et les besoins de financement.

8.2 Procédures de contrôle interne liées aux risques juridiques et contentieux

Les risques juridiques sont suivis au sein du Conseil d'administration qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable à l'activité de la Société.

8.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les données comptables liées à l'activité de la Société sont transmises par des cabinets spécialisés.

Il en est de même pour les informations relatives au traitement des salaires et des déclarations sociales et fiscales y afférent puis enregistrées en comptabilité.

Chaque arrêté comptable fait l'objet d'un contrôle du Service du Contrôle de Gestion qui analyse les écarts de résultats en prévision du budget et des prévisions de clôture.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les Commissaires aux Comptes, puis en Conseil d'Administration.

8.4 Procédures de contrôle interne relatives aux risques liés à l'environnement digital de la Société

Pour répondre à la première problématique relative aux risques de hacking/piratage, une réplique sécurisée de l'outil MyHotelMatch permet d'assurer la continuité du service en cas de piratage.

Concernant la fuite de données, MyHotelMatch subit des tests réguliers de sécurité qui permettent d'éviter les intrusions. Il existe également un autre risque de perte de données qui serait lié à une défaillance de sauvegarde sur serveur, risque auquel MyHotelMatch se protège en procédant à des sauvegardes incrémentales et journalières de ses données.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 12 - Rapport de gestion du groupe

MyHotelMatch

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 3.601.580 euros

Siège social : 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris

542 030 200 R.C.S. Paris

(la « Société »)

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AU TITRE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité du groupe dont la Société est la tête durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Etant rappelé qu'au 31 décembre 2023, le groupe MYHOTELMATCH était composé de la société MHM LABS et du sous-groupe NYS qui détient deux filiales, MYR (société de droit français) et KMG SERVICES (société de droit tunisien) (le « Groupe »). Le Groupe a été constitué le 15 juin 2022.

Conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que le rapport des Commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de bien vouloir nous en donner acte.

1/ ACTIVITE DU GROUPE

1.1 Situation de l'ensemble consolidé durant l'exercice écoulé

La Société, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé est une société en cours de restructuration. En avril 2022, la Société change de gouvernance et décide de mettre de côté son activité immobilière pour s'orienter vers le secteur de la technologie et du voyage. En mai 2022, MHM Labs, société de recherche et développement, filiale à 100% de MyHotelMatch, est créée. Le projet est innovant, MHM Labs va développer la première plateforme de rencontre pour hôtels et voyageurs, en faisant matcher des profils à l'instar des sites de rencontre en ligne, grâce à un moteur d'intelligence artificielle. En juillet 2022, dans la continuité de son projet, MyHotelMatch achète NYS une conciergerie de luxe privée à Paris, créée en 2004 par Yves ABITBOL, ayant déjà réalisé plus de 80.000 expériences sur mesure pour une clientèle exigeante.

MyHotelMatch voit cette activité comme une richesse de par son expertise dans le domaine du voyage sur mesure mais aussi dans l'accumulation de données liées à ce secteur d'activités. La donnée, une base essentielle au développement d'un moteur IA (intelligence artificielle). Ce type de développement demande la mise en place de moyens importants et la Société bénéficie pour cela du soutien de son actionnaire principal OTT Héritage.

Cependant, l'année 2024 marque la fin de l'aventure. En effet, la Société se heurte au fil des mois à la difficulté de développer un modèle IA précis correspondant à son objectif. Le monde de la tech et de l'IA évolue très vite, les équipes sont rapidement dépassées et prennent un retard considérable sans en informer le Conseil d'administration de la Société. C'est en juin 2024, après l'Assemblée Générale de continuité d'exploitation que la Société acte l'arrêt des développements technologiques. En décembre 2024, NYS et MHM Labs sont cédées. La Société souhaite revenir à son cœur d'activité qui est l'immobilier et a décidé d'étudier un projet de rapprochement avec Courbet Héritage, foncière cotée possédant un portefeuille d'actifs valorisé à 100 millions d'euros dont l'actionnaire majoritaire est OTT Héritage.

Sa capitalisation boursière au 31 décembre 2024 s'élève à 1.058.864,52 euros sur la base d'un cours de bourse de 0,294 euro l'action au 31 décembre 2024.

Continuité d'exploitation – budget de trésorerie

Le budget de trésorerie a été établi dans une hypothèse de continuité d'exploitation sur la base d'un budget de trésorerie permettant d'assurer l'équilibre financier de la Société.

1.2 Compte rendu d'activité du Groupe

Cession des titres de participation de la société NYS

En date du 12 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole d'accord transactionnel pour la cession des titres de participation de la société NYS. La cession effective est intervenue le 12 décembre 2024.

Cession des titres de participation de la société MHM LABS

En date du 31 décembre 2024, la société MYHOTELMATCH a signé un protocole pour la cession des titres de participation de la société MHM LABS à la société OTT VENTURES USA. La cession effective est intervenue le 31 décembre 2024.

1.3 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le capital social de la société s'élève à 3 601 580 €

Actions / Parts sociales au 31/12/2024 (en euros)	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	3 601 580	1	3 601 580,26
Emises pendant l'exercice			
Remboursées pendant l'exercice			
Total du capital social fin d'exercice	3 601 580	1	3 601 580,26

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe			Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle		Total
	Capital et primes	Autres Réserves consolidées et Résultat		Total	Total	
		Réserves	Résultat			
Capitaux propres retraités au 01 JANVIER 2023	12 787	(12 344)	(706)	(263)	227	(36)
Affectation du Résultat 2022	0	(706)	706	0	0	0
Mouvements de capital	1 478	0	0	1 478	0	1 478
Dividendes distribués en 2023						
Retraitement réserves consolidées						
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé 2023	0	0	(3 196)	(3 196)	2	(3 194)
Autres éléments du résultat Global : Ecart de change						
Résultat global de la période	0	0	(3 196)	(3 196)	2	(3 194)
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2023	14 265	(13 050)	(3 196)	(1 981)	229	(1 752)
Affectation du Résultat 2023	0	(3 196)	3 196	0	0	0
Mouvements de capital	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués en 2024						
Retraitement réserves consolidées						
Variation de périmètre	0	0	0	0	(161)	(161)
Résultat consolidé 2024	0	0	(1 284)	(1 284)	(68)	(1 352)
Autres éléments du résultat Global : Ecart de change						
Résultat global de la période	0	0	(1 284)	(1 284)	(68)	(1 352)
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2024	14 265	(16 246)	(1 284)	(3 265)	0	(3 265)

Etat du résultat net

En milliers d'euros	NOTES	2024	2023 retraité (a)
Chiffre d'affaires	6.1	62	42
Achats consommés	6.2	(3)	(2)
Charges externes	6.3	(541)	(725)
Charges de personnel	6.4	0	0
Impôts et taxes	6.5	0	(1)
Dotations nettes aux amortissements	6.6	(176)	(223)
Dotations nettes aux provisions	6.6		
Variation de stocks de produits en cours			
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	7	(0)
Résultat opérationnel courant		(650)	(909)
Autres produits et charges opérationnels	6.8	2	18
Dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat opérationnel		(649)	(892)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	18
Coût de l'endettement financier brut		(105)	(8)
Coût de l'endettement financier net	6.9	(102)	10
Autres produits et charges financiers	6.10	(68)	(282)
Résultat financier		(170)	(272)
Quote part du résultat des entreprises associées			
Impôt sur le résultat	7.2	(11)	11
Résultat net des activités poursuivies		(829)	(1152)
Résultat net des activités abandonnées	3.2	(523)	(2 042)
Résultat net		(1352)	(3 194)
Part du groupe		(1284)	(3 196)
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		(68)	2
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		3 601 580	3 601 580
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros		(0)	(1)

(a) Reclassement de l'activité des sociétés cédées en résultat des activités abandonnées en application de la norme IFRS 5 (Cl. 3.3).

1.4 Indication, dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de du Groupe des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique du Groupe, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Indicateurs Clés de Performance

Dans le cadre de la présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe, nous mettons en avant plusieurs indicateurs clés de performance (ICP), tant financiers que non financiers, permettant d'évaluer la performance globale et de mieux comprendre les enjeux spécifiques liés à nos activités.

1. Indicateurs Financiers

Les indicateurs financiers suivants permettent de mesurer la rentabilité, la solvabilité et la liquidité du Groupe :

- **Chiffre d'affaires** : Suivi de l'évolution des ventes et de la croissance du chiffre d'affaires.
- **Résultat net** : Mesure de la rentabilité après déduction des charges.
- **Marge opérationnelle** : Évaluation de la rentabilité opérationnelle avant prise en compte des éléments non récurrents.
- **EBITDA** : Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions, pour une vision plus précise de la rentabilité de l'activité.

170 • **Bilan et ratios financiers** : Analyse des indicateurs de liquidité, de solvabilité, et de rentabilité (notamment le ratio de fonds propres et de dettes).

2. Indicateurs Non Financiers

Le Groupe suit également des indicateurs non financiers qui reflètent son engagement envers des pratiques durables et responsables, et qui impactent directement l'activité à long terme :

- **Environnement** : Mesure de l'empreinte carbone, gestion des ressources naturelles, ainsi que les initiatives prises pour réduire l'impact environnemental, telles que l'adoption de technologies vertes ou les efforts de recyclage et de réduction des déchets.
- **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** : Initiatives de la Société en matière de gouvernance, de respect des normes éthiques, et d'engagement envers les communautés locales.
- **Personnel** : Suivi de la satisfaction et de la formation des employés, gestion des talents, diversité et inclusion au sein de l'organisation, ainsi que des efforts concernant la santé et la sécurité au travail.

Ces indicateurs permettent à la fois de suivre l'évolution de la performance financière et d'appréhender les enjeux sociaux et environnementaux qui influencent la croissance et la pérennité du Groupe

1.5 Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

1.5.1 Risques liés aux liquidités

La stratégie de MyHotelMatch dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières, soit sous la forme d'emprunts, soit sous la forme de capitaux propres ou sous la forme de crédits « Impôts Recherche », afin de financer la construction de la plateforme et ses projets futurs, la reconstitution de ses capitaux propres ainsi que son activité courante. Il est possible, en cas par exemple d'événements affectant le marché de l'hôtellerie ou de crise internationale affectant les marchés financiers, que la Société ne dispose pas à un moment de l'accès souhaité aux liquidités dont elle aurait besoin pour de nouvelles acquisitions ou lors de la mise en place du nouveau projet de développement et de restructuration, et rencontre ainsi des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires ou à les obtenir à des conditions intéressantes.

1.5.2 Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie désigne le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières selon les termes du contrat ou de la transaction à laquelle elle participe ; le risque de contrepartie concerne les créances clients, les autres créances liées à l'activité.

1.6 Activités en matière de recherche et développement

Il est précisé que la Société a exercé des activités réputées de recherche et développement au sens de la définition du crédit impôt recherche au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La Société a signé le 5 mai 2023, un contrat d'accompagnement avec la société Mood Conseil de recherche de financement innovation. Celui-ci s'appliquera aux investissements en ressources et matériels dédiés à la recherche, à l'innovation et au développement.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a pour but d'encourager les entreprises à engager des activités de recherche et développement (R&D). Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

- 1.7 Lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits, indications sur les objectifs et la politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Ces indications comprennent l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers**

Politique de Couverture et Exposition aux Risques

Dans le cadre de l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses résultats, le Groupe fournit ci-dessous des informations détaillées sur ses objectifs et sa politique en matière de couverture des risques, ainsi que sur son exposition aux risques financiers. Cette analyse comprend notamment l'utilisation de la comptabilité de couverture pour chaque catégorie principale de transactions prévues, et les instruments financiers utilisés par la Société pour gérer ces risques.

Exposition aux Risques

Dans le cadre de l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses résultats, le Groupe fournit ci-dessous des informations détaillées sur ses objectifs et sa politique en matière de couverture des risques, ainsi que sur son exposition aux risques financiers. Cette analyse comprend notamment l'utilisation de la comptabilité de couverture pour chaque catégorie principale de transactions prévues, et les instruments financiers utilisés par le Groupe pour gérer ces risques.

1. Objectifs et Politique de Couverture

La Société applique une politique de couverture visant à gérer de manière proactive ses risques financiers, en particulier ceux liés aux fluctuations des prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie. L'objectif principal de cette politique est de réduire l'impact potentiel de ces risques sur la performance financière de la Société, tout en optimisant son exposition aux opportunités de marché.

Pour chaque catégorie de transactions prévues, la Société utilise la comptabilité de couverture afin de stabiliser ses flux de trésorerie et protéger ses résultats contre les risques de volatilité.

Les principales catégories de couverture sont les suivantes :

Couverture des risques de prix : Utilisation de contrats à terme, options ou swaps pour se protéger contre les fluctuations des prix des matières premières, des devises ou des taux d'intérêt.

Couverture des risques de crédit : Mise en place de garanties et de produits dérivés pour limiter l'exposition au défaut de contrepartie, notamment dans les transactions de crédit à long terme.

Couverture des risques de liquidité : Gestion des flux de trésorerie à court terme et de la structure du financement, visant à garantir l'accès aux liquidités nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

Couverture des risques de trésorerie : Utilisation d'instruments financiers pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt ou des devises sur les prêts et les emprunts à long terme.

2. Exposition aux Risques

La Société est exposée à plusieurs types de risques financiers, notamment :

- **Risque de prix :** Exposition aux variations des prix des matières premières, des devises ou des taux d'intérêt, pouvant affecter la rentabilité des opérations commerciales.
- **Risque de crédit :** Exposition aux contreparties dont la solvabilité pourrait affecter le recouvrement des créances.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la capacité de la Société à générer des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations financières.
- **Risque de trésorerie :** Risque associé à la fluctuation des taux d'intérêt et des devises qui pourrait impacter le coût du financement ou la valeur des investissements.

3. Instruments Financiers Utilisés

- Pour gérer ces risques, la Société utilise une gamme d'instruments financiers, notamment :
- **Contrats à terme et options :** Pour se protéger contre les variations des prix des matières premières ou des devises.
- **Swaps de taux d'intérêt :** Pour couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur les emprunts et les investissements.
- **Contrats de swap de devises :** Pour se protéger contre les fluctuations des taux de change dans le cadre de ses opérations internationales.
- **Garanties financières :** Pour limiter les risques de crédit sur certaines transactions de financement.
- L'utilisation de ces instruments financiers est soumise à des règles strictes de gestion des risques, dans le respect des objectifs de couverture définis par la Société.

4. Suivi et Évaluation des Risques

La Société suit de près l'évolution de son exposition aux risques et réévalue régulièrement ses stratégies de couverture afin de s'assurer qu'elles demeurent adaptées à l'évolution des conditions de marché. Elle met en place des procédures de contrôle internes pour garantir la bonne gestion de ces instruments et l'efficacité des couvertures mises en place.

1.8 Evènements importants survenus depuis la clôture du 31 décembre 2024**Soutien financier de Ott Héritage**

La Société a reçu un soutien financier de son principal actionnaire Ott Héritage, renforçant ainsi sa capacité à poursuivre ses opérations et à mettre en œuvre ses projets stratégiques. Ce soutien prend la forme d'un engagement financier visant à sécuriser les besoins de trésorerie à court terme et à faciliter la transition vers le nouveau modèle économique.

1.9 Evolution prévisible de la situation

La Société étudie un projet de rapprochement avec Courbet Héritage qui se distingue par son expertise dans la gestion et le développement d'actifs immobiliers, avec un portefeuille diversifié axé sur le secteur hôtelier et touristique. Société cotée sur Euronext Access (Code ISIN : FR0004998318 – Mnémonique : MLCOU), Courbet Héritage, en qualité d'holding, adopte une stratégie d'investissement contrariante, n'hésitant pas à investir tôt dans le cycle de développement pour capter des opportunités à des valeurs attractives.

Courbet Héritage privilégie les acquisitions dans des villes offrant un potentiel de croissance à long terme, avec un cycle d'investissement s'étendant généralement de 3 à 7 ans. Cette vision s'aligne parfaitement avec la stratégie envisagée par MyHotelMatch, qui souhaite renforcer son expertise en matière de rénovation d'actifs, notamment dans le secteur hôtelier, et exploiter des synergies pour maximiser la valeur de son portefeuille immobilier.

2/ COMPTES CONSOLIDES**2.1 Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation a été modifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MYHOTELMATCH. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse. Comme indiqué au paragraphe 1.2 ci-dessus, l'ensemble des filiales (MHM LABS et le sous-groupe NYS et ses deux filiales MYR et KMG SERVICES) a été cédé en 2024

Société	Forme juridique	SIREN	Adresse siège social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	consolidation
MYHOTELMATCH	SA	030 200 58	D'IANA 75016 PARIS	100%	100%		Société mère
H	542						

La cession des sociétés NYS et MHM LABS a conduit le Groupe à comptabiliser la contribution des sociétés MHM LABS, NYS et de sa filiale MY DRIVER en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 :

- Le résultat net des activités abandonnées de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023 est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités abandonnées »
- Le résultat des activités abandonnées de la période est impacté du résultat de cession global des activités minoré des coûts liés à la vente ;
- Les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et aux financements, attribuables aux activités abandonnées réalisés sur l'exercice sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe pour la période en cours et la période comparative

Les états financiers des sociétés cédées reclassés en activité abandonnées sont détaillés ci-après.

Résultat des activités abandonnées

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat opérationnel	(1 044)	(2 162)
Résultat financier	6	(2)
Résultat de cession	494	0
Impôts sur les résultats	21	122
Résultat net des activités abandonnées	(523)	(2 042)

2.1 Comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 16 mai 2025.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site : <https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting>.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024.

Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits au compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base de l'expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros sauf s'il est mentionné qu'ils sont présentés en milliers d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

Compte de résultat consolidé simplifié :

(en k€)	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
Comptes consolidés, normes IFRS		
Chiffre d'affaires	62	42
Résultat opérationnel courant	-650	-909
Résultat opérationnel	-649	-892
Coût de l'endettement financier net	-102	10
Résultat net	-1.352	-3.194
Part du groupe	-1.284	-3.196
Intérêts minoritaires – Participations ne donnant pas le contrôle	-68	2
Nombre d'actions au 31 décembre 2024 (après déduction auto-contrôle)	3.601.580	3.601.580
Résultat net par action part du Groupe hors auto-contrôle (en €)	0	-1

Etat des produits et charges comptabilisés :

En milliers d'euros	NOTES	2024	2023 retraité (a)
Chiffre d'affaires	.1	62	42
Achats consommés	66.2	(3)	(2)
Charges externes	6.3	(541)	(725)
Charges de personnel	6.4	0	0
Impôts et taxes	6.5	0	(1)
Dotations nettes aux amortissements	6.6	(176)	(223)
Dotations nettes aux provisions	6.6		
Variation de stocks de produits en cours			
Autres produits et charges d'exploitation	6.7	7	(0)
Résultat opérationnel courant		(650)	(909)
Autres produits et charges opérationnels	6.8	2	18
Dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat opérationnel		(649)	(892)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	18
Coût de l'endettement financier brut		(105)	(8)
Coût de l'endettement financier net	6.9	(102)	10
Autres produits et charges financiers	6.10	(68)	(282)
Résultat financier		(170)	(272)
Quote part du résultat des entreprises associées			
Impôt sur le résultat	7.2	(11)	11
Résultat net des activités poursuivies		(829)	(1 152)
Résultat net des activités abandonnées	3.2	(523)	(2 042)
Résultat net		(1 352)	(3 194)
Part du groupe		(1 284)	(3 196)
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		(68)	2
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		3 601 580	3 601 580
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros		(0)	(1)

Bilan consolidé simplifié :

(en k€)	Au 31/12/24	Au 31/12/23
Actifs non courants	77	3.013
Actifs courants	445	3.874
Actifs destinés à la vente	-	-
Total Actif	523	6.888
Capitaux propres	-3.265	-1.752
Passifs non courants	1.402	3.276
Passifs courants	2.386	5.364
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-
Total Passif	523	6.888

Actif du bilan :

Actif non courant			
Ecart d'acquisition	5.1		209
Immobilisations incorporelles	5.2		499
Immobilisations corporelles	5.3	64	533
Droits d'utilisation	5.4		1594
Investissements dans des filiales et co-entreprises	5.5		7
Autres actifs financiers non courant	5.5	13	142
Impôts différés	5.7	1	29
Total actif non courant		77	3 013
Actif courant			
Stocks		0	0
Clients	5.7	25	2 176
Autres créances opérationnelles	5.7	13	217
Actifs d'impôts exigibles		0	0
Autres actifs	5.7	404	858
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	3	623
Total actif courant		445	3 874
Actifs destinés la vente		0	0
Total de l'actif		523	6 888



Passif du bilan :

Capitaux propres			
Capital et primes		14 265	14 265
Réserves consolidées		(16 246)	(13 050)
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		(1 284)	(3 196)
Total des capitaux propres Part du Groupe		(3 265)	(1 981)
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle			229
Total des capitaux propres		(3 265)	(1 752)
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières	5.10	1 402	3 182
Impôts différés		0	0
Provisions non courantes	5.9	0	27
Fournisseurs	5.11	0	55
Autres passifs	5.11	0	12
Total passif non courant		1 402	3 276
Passif courant			
Fournisseurs	5.11	1 440	2 613
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	5.10	807	1 299
Dettes d'impôt sur le résultat		0	0
Provisions courantes		0	0
Avances et acomptes reçus	5.11	0	277
Autres dettes opérationnelles		0	0
Autres passifs courants	5.11	139	1 175
Total passif courant		2 386	5 364
Total des capitaux propres et passif		523	6 888

2.1 Analyse de l'évolution de la situation financière et de l'endettement du groupe

Dettes financières

Endettement courant et non courant :

En Milliers d'euros

Libellé	Ouverture	Clôture
Emprunts obligataires	331	
Emprunts auprès établis. de crédit	216	
Dettes location (part +1 an)	1548	
Dépôts et cautionnements reçus		
Emission titres part. & avances de l'Etat		
Compte courant d'associés	972	1244
Autres emprunts et dettes assimilées		
Intérêts courus sur emprunts	115	159
Dettes rattachées à des participations		
Endettement non courant	3 182	1402
Emprunts obligataires	798	798
Emprunts auprès établis. de crédit	160	
Dettes location (part -1 an)	330	9
Emission titres part. & av. de l'Etat		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Concours bancaires trésorerie passive	10	
Concours bancaires dettes	1	
Intérêts courus non échus - passif		
Endettement courant	1 299	807
Dont immobilisations en crédit-bail :		
Endettement courant		9
Endettement non courant		

Les dettes financières se décomposent par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès établis. de crédit							
Dette location (part +1 an)							
Dépôts et cautionnements reçus							
Emission titres part. & avances de l'Etat							
Compte courant d'associés	1 244						1 244
Autres emprunts et dettes assimilées							
Intérêts courus sur emprunts	159	159					
Dettes rattachées à des participations							
Endettement non courant	1 402	0	159	0	0	0	1 244
Emprunts obligataires	798	798					
Emprunts auprès établis. de crédit							
Dette location (part -1 an)	9	9					
Emission titres part. & av. de l'Etat							
Autres emprunts et dettes assimilées							
Intérêts courus sur emprunts							
Concours bancaires trésorerie passive							
Concours bancaires dettes							
Intérêts courus non échus - passif							
Endettement courant	807	807	0	0	0	0	0
Dont immobilisations en crédit-bail :							
Endettement courant	9	9					
Endettement non courant							

Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation :

Comparatif annuel :

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	55	
Dettes sociales	12	
Dettes fiscales hors IS		
Dettes liées à l'intégration fiscale		
Passifs sur contrat		
Etat - impôts sur les bénéfices		
Comptes courants - passif		
Dettes s/ acquis. d'actifs		
Dividendes à payer		
Instruments financiers passif		
Autres dettes		
Charges à payer Quote part pertes SNC		
Produits constatés d'avance		
Compte de liaison passif		
Autres passifs non courants	67	0
Dettes fournisseurs	2 613	1 440
Avances acomptes reçus sur commandes	277	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 613	1 440
Instruments financiers passif		
Dettes sociales	506	9
Dettes fiscales hors IS	497	15
Impôts différés - passif		
Etat - impôts sur les bénéfices		
Dettes s/ acquis. d'actifs		
Autres dettes	127	115
Intérêts courus sur dettes		
Ecarts de conversion passif		
Produits constatés d'avance	45	0
Autres passifs courants	1 175	139
Passifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs relatifs à des activités abandonnées		
Total	4 132	1 579

Une partie de la dette d'exploitation et financières est due à des transactions avec des parties liées :

En Milliers d'euro	Nature de prestations	Nom de l'entité liée	Nature du lien	Solde au bilan	Impact sur résultat
	Dette d'exploitation	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	931	(79)
	Dette financière	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	1244	0
	Dette financière (ORABSA)	OTT HERITAGE	Actionnaire majoritaire	798	(159)
	Dette d'exploitation	O&TPARTNERS	Dirigeants communs	0	(165)
	Créance d'exploitation	COURBET	Dirigeants communs	11	9
	Créance d'exploitation	SANTA ANNA	Dirigeants communs	3	2
	Créance d'exploitation	HOUSE IN THE CITY	Dirigeants communs	0	24
	Créance d'exploitation	THE HOLLYWOOD HOTEL CANNES	Dirigeants communs	4	3

Les dettes de la société se sont améliorées. La cession de la société NYS en décembre 2024 a permis de solder les dettes fournisseurs de MYHOTELMATCH, à l'exception de OTT HERITAGE.

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par échéance comme suit

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Impôts différés - passif						
Dettes fournisseurs						
Dettes sociales						
Dettes fiscales hors IS						
Dettes liées à l'intégration fiscale						
Etat - impôts sur les bénéfices						
Comptes courants - passif						
Dettes s/ acquis. d'actifs						
Dividendes à payer						
Instruments financiers passif						
Autres dettes						
Charges à payer Quote part pertes SNC						
Produits constatés d'avance						
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	1440	1440				
Avances, acomptes reçus sur commandes						
Dettes d'exploitation	1440	1440				
Instruments financiers passif						
Dettes sociales	9	9				
Dettes fiscales hors IS	15	15				
Impôts différés - passif						
Etat - impôts sur les bénéfices						
Dettes s/ acquis. d'actifs						
Autres dettes	115	115				
Intérêts courus sur dettes						
Ecart de conversion passif						
Produits constatés d'avance	0	0				
Autres passifs courants	1579	1579	0	0	0	0
Total	1579	1579	0	0	0	0

2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 60 k€, détaillés comme suit :

(En euros)	DELOITTE				RBA				AUDIT PLUS			
	31/12 / 2024	31/12/2023	%	%	31/12 / 2024	31/12/2023	%	%	31/12 / 2024	31/12/2023	%	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	30 000	0	10	0	30 000	30 000	1	55,56	0	30 000	1	0
Filiales intégrées globalement						24 000		44,4				0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	30 000	0	10	0	30 000	54 000	1	100	0	30 000	1	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-total												
Total	30 000	0	10	0	30 000	54 000	1	100	0	30 000	1	0

3/ PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, le Groupe n'est pas soumis à la déclaration de performance extra-financière.

Les informations sociales, environnementales et sociétales, tant quantitatives que qualitatives, sont fournies pour l'exercice 2024 sur l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe au paragraphe 9 du rapport de gestion.

4/ GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Les informations relatives à la gestion des risques et incertitudes sont fournies pour l'exercice 2024 sur l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe au paragraphe 1.5 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

5/ PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont fournies pour l'exercice 2024 sur l'ensemble du périmètre consolidé du Groupe au paragraphe 7 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

... ..

Conformément aux articles L. 225-100 et L.233-16 du Code de commerce, nous vous demandons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Conseil d'administration



MyHotelMatch SA

Siège social : Paris, France.

 58 avenue d'Iéna, 75116 Paris

Email : contact@myhotelmatch.com